



AGIR-Eau

Appui à la Gestion Intégrée des
Ressources en Eau dans le contexte
du changement climatique au Bénin

**4 ans d'action de AGIR-Eau :
renforcement de la gestion Durable
des Ressources en Eau au Bénin**

**Acquis
Succès
Recommandations**

2022
2025



Contenu

I | Préambule du Ministre du
MEEM

II | Message du DG-Eau

III | Message du Directeur
Résident de la GIZ Bénin

IV | Message du Chargé de
Projet

01
Introduction

02
Présentation de AGIR-Eau

03
Activités phares et acquis
de AGIR-Eau

04
Impacts sur les bénéficiaires

05
Recommandations

Abréviations

ABM	Autorité du Bassin du Mono
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCQ	Agence Nationale du Contrôle de la Qualité des produits de santé et de l'eau
ANSSP	Agence Nationale des Soins de Santé Primaires
BV	Boues de Vidange
CLE	Comité Local de l'Eau
CT	Coopération Technique
DGDU	Direction Générale du Développement Urbain
DGEAU	Direction Générale de l'Eau
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
GDT	Gestion Durable des Terres
GEU	Gestion des Eau Usées
GI Mono	Groupement Intercommunal du Mono
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ICI	Institut de Coopération International
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transports
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MS	Ministère de la Santé
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDA	Plan Directeur d'Assainissement
PTA	Plan de Travail Annuel
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAP	Système d'Alerte Précoce
SGDS	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidanges
TAC	Toilette à Compost

Préambule du Ministre

M. José TONATO

Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines



Cher.e.s partenaires

Il est de notre devoir de garantir un accès durable et équitable à l'eau pour tous les usages et pour tous nos citoyens. Cet objectif global est intégré dans le programme d'action du gouvernement notamment en ses axes 6 et 7 du pilier 3 intitulé « Accroître durablement le bien-être social des populations ».

Depuis quatre ans, le projet AGIR-Eau a été un pilier essentiel dans la réalisation de cet objectif, en apportant un soutien technique et financier pour améliorer le sous-secteur de la gestion intégrée des ressources en eau.

Grâce au partenariat fructueux avec la GIZ Bénin, nous avons mis en œuvre des solutions innovantes pour la gestion des ressources en eau, renforçant ainsi la résilience de nos communautés face aux défis climatiques. Nos efforts ont permis d'implémenter des mesures GIRE au bénéfice des populations à la base, d'améliorer la qualité de l'eau et de promouvoir des pratiques durables.

Je remercie la GIZ pour son engagement et sa collaboration continue, qui ont été déterminants dans notre quête de révélation de la GIRE. Nous sommes convaincus que les résultats obtenus et les capacités développées au cours de ces années serviront de fondement solide pour les initiatives futures, assurant ainsi un avenir meilleur pour tous et contribuant qualitativement à l'accès universel à l'eau.



Message du Directeur Résident de la GIZ Bénin



M. André RÖNNE

Directeur Résident de la GIZ Bénin

Cher.e.s partenaires et collègues,

C'est avec une grande fierté et satisfaction que je vous présente ce document de capitalisation du projet bilatéral AGIR-Eau. Depuis son lancement, ce projet a marqué des avancées significatives dans la gestion intégrée des ressources en eau et la résilience climatique au Bénin. Le projet AGIR-Eau s'inscrit dans une démarche ambitieuse visant à relever de nombreux défis, notamment l'intégration des thématiques du genre et du changement climatique dans le Plan d'action de la mise en œuvre de la GIRE (PANGIRE).

Ce document est le fruit d'un travail collectif et minutieux, visant à recueillir et partager les meilleures pratiques, les leçons apprises et les recommandations pour des initiatives futures. Les champs d'interventions du projet AGIR-Eau sont variés et incluent le conseil en matière de politique climatique, la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que la sensibilisation à la gestion des eaux usées et des boues de vidange.

Le projet AGIR-Eau a démontré que la coopération et l'engagement de tous les acteurs, qu'ils soient bénéficiaires, partenaires techniques, ONG ou société civile, sont essentiels pour surmonter les défis environnementaux et climatiques. En capitalisant sur ces expériences, nous espérons offrir une base solide pour des actions futures et inspirer d'autres projets similaires.

Je tiens à remercier tous celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet et à la création de ce document. Ensemble, nous avons jeté les bases d'une gestion durable et inclusive des ressources en eau au Bénin.

Cordialement,



“

Le projet AGIR-Eau a démontré que la coopération et l'engagement de tous les acteurs, qu'ils soient bénéficiaires, partenaires techniques, ONG ou société civile, sont essentiels pour surmonter les défis environnementaux et climatiques.



M. Saïd HOUNKPONOU
Directeur Général de l'Eau

“

Ensemble, nous avons développé des **stratégies novatrices** pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau, promouvoir l'utilisation rationnelle et équitable des ressources hydriques et renforcer la résilience de nos communautés..

Message du DG-Eau

Chers partenaires, collègues et amis,

Depuis quatre années, notre projet de gestion intégrée des ressources en eau, soutenu par la GIZ Bénin, a accompli des progrès significatifs dans le renforcement de notre capacité à gérer et protéger nos précieuses ressources en eau. Ce soutien technique et financier a été essentiel pour la mise en place de solutions durables face aux défis posés par le changement climatique et la croissance démographique.

Ensemble, nous avons développé des stratégies novatrices pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau, promouvoir l'utilisation rationnelle et équitable des ressources hydriques et renforcer la résilience de nos communautés. Les résultats obtenus jusqu'à présent démontrent l'importance de la coopération et de l'engagement partagé pour assurer un avenir prospère et durable.

Je tiens à exprimer ma gratitude à la GIZ Bénin pour son appui constant et à tous les acteurs impliqués pour leur dévouement et leur collaboration. Continuons à travailler ensemble pour la préservation et la valorisation de nos ressources en eau, au bénéfice de nos générations présentes et futures.





M Dègla Rodrigue DOSSOU
Chargé de projet AGIR-Eau

“

Cette collaboration a permis de restaurer la végétation naturelle des forêts alluviales fortement dégradées, améliorant ainsi la disponibilité et la qualité de l'eau à long terme.

Message du Chargé de Projet

Cher.e.s collègues et partenaires,

C'est avec une immense satisfaction que je vous présente le document de capitalisation du projet AGIR-Eau. Ce projet, qui prendra fin en décembre 2025, a permis de réaliser des progrès significatifs dans la gestion des ressources en eau et la résilience climatique au Bénin. Ce document est une synthèse des bonnes pratiques, des réussites, des défis surmontés et des recommandations pour l'avenir.

Le projet AGIR-Eau a été une aventure collective, impliquant divers acteurs de la société civile, des ONG, des partenaires techniques et des bénéficiaires. Les témoignages et les expériences partagés dans ce document illustrent l'impact positif de nos actions et offrent des perspectives pour des initiatives futures.

En particulier, le projet a soutenu la mise en place de comités locaux des usagers de l'eau (CLE) et a travaillé en collaboration avec le projet global Forests4Future (F4F) pour enrayer la dégradation progressive des bassins versants densément boisés au Bénin. Cette collaboration a permis de restaurer la végétation naturelle des forêts alluviales fortement dégradées, améliorant ainsi la disponibilité et la qualité de l'eau à long terme.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous celles et ceux qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet et à la rédaction de ce document. Ensemble, nous avons démontré que la gestion intégrée des ressources en eau est non seulement possible, mais essentielle pour le développement durable de nos communautés.

Avec mes sincères remerciements,



Introduction

01



Vue aérienne sur le barrage de Djougou

Contexte et enjeux du projet

Historique du programme :

Le projet AGIR-Eau est mis en place à la suite du programme ProSEHA de la GIZ Bénin intervenant précédemment dans des domaines d'activités tels que **(i)** la politique de l'eau, **(ii)** l'approvisionnement en eau potable, et **(iii)** l'hygiène et assainissement de base de 2014 à 2016 puis de 2017 à 2021.

Avant son avènement des réformes structurantes sont intervenues au niveau national mettant l'accent sur la promotion de la GIRE, recentrant le rôle de la DG Eau et des DDEEM, faisant la promotion de la Gestion des Eau Usées - Boues de Vidange (GEU-BV) et créant l'ANAEP-MR pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Le projet AGIR-Eau a donc vu le jour en 2022 en se focalisant sur l'appui au développement de la GIRE dans les bassins de la Mékrou, de la Pendjari et du Mono et en appuyant la GEU-BV dans le grand Nokoué et dans trois villes secondaires telles que Porto novo, Lokossa et Djougou. Cette évolution du contexte du projet a été faite, aux fins de répondre à un besoin politique d'étendre la GIRE au niveau des bassins nationaux et de mieux contribuer à la GEU-BV dans nos communes.

Ainsi, le projet s'intègre parfaitement dans les axes 6 et 7 du pilier 3 à savoir « Accroître durablement le bien-être social des populations » contenu dans le Plan d'Action du Gouvernement de la République du Bénin.

Objectifs de la capitalisation

La capitalisation des acquis du projet bilatéral AGIR-Eau vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux pour assurer la pérennité et l'impact des interventions réalisées :

Partage des Bonnes Pratiques : L'un des principaux objectifs est de recueillir et partager les bonnes pratiques développées tout au long du projet. En documentant les méthodes et approches qui ont prouvé leur efficacité, nous souhaitons fournir une base solide pour des actions futures dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de la résilience climatique.

Analyse des Réussites : Ce document permettra d'analyser les succès du projet, en identifiant les facteurs clés qui ont contribué à la réalisation des objectifs. Cette analyse est essentielle pour comprendre les éléments qui peuvent être reproduits ou adaptés dans d'autres contextes ou projets similaires.

Perspectives et Recommandations : En capitalisant sur les expériences et les leçons apprises, nous formulons des recommandations pour les initiatives futures. Ces recommandations seront basées sur une évaluation critique des défis rencontrés et des solutions adoptées, offrant ainsi des perspectives pour améliorer la mise en œuvre des projets de développement dans le secteur de l'eau au Bénin.

Renforcement des Capacités : Le processus de capitalisation vise également à renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion des ressources en eau et de résilience climatique. En diffusant les connaissances acquises et en proposant des formations adaptées, nous contribuons à l'autonomisation des communautés locales et à la durabilité des interventions.

Documentation et Suivi : Enfin, le document de capitalisation servira de référence pour le suivi et l'évaluation des impacts à long terme du projet. Il fournira une base de données précieuse pour les chercheurs, les décideurs politiques et les praticiens du développement, facilitant ainsi la continuité et l'amélioration des stratégies de gestion des ressources en eau au Bénin.

Ce document est donc crucial non seulement pour la rétrospective du projet AGIR-Eau mais également pour l'orientation des futures actions dans le domaine, en garantissant que les leçons apprises et les réussites sont mises à profit pour un développement durable et inclusif.



Vue aérienne sur la Station de Traitement de Boues de Vidange d'Abomey-Calavi

Film de
capitalisation

4 ans d'actions de AGIR-Eau : Renforcement d'une Gestion des Ressources en Eau au Bénin

giz

Le film "Agir pour l'eau : 4 ans d'impact au Bénin" est une idée originale du projet AGIR-Eau afin de contribuer à la capitalisation de toutes les actions menées du niveau central jusqu'à la base.

Ce film a permis de donner la parole aux acteurs du secteur de l'eau, partenaires du projet AGIR-Eau, tels que la Direction Générale de l'Eau, les Directions Départementales en charge de l'eau, les bureaux d'études et Organisations Non Gouvernementales appuyant la mise en œuvre des activités sur le terrain au plus proche des populations locales et les communautés à la base.



Scannez le Qr code pour voir le film
<https://www.youtube.com/watch?v=RDT2HjG1GmM>

Présentation de AGIR-Eau



Composition d'un Comité Locale de l'Eau

2.1. Objectifs du projet

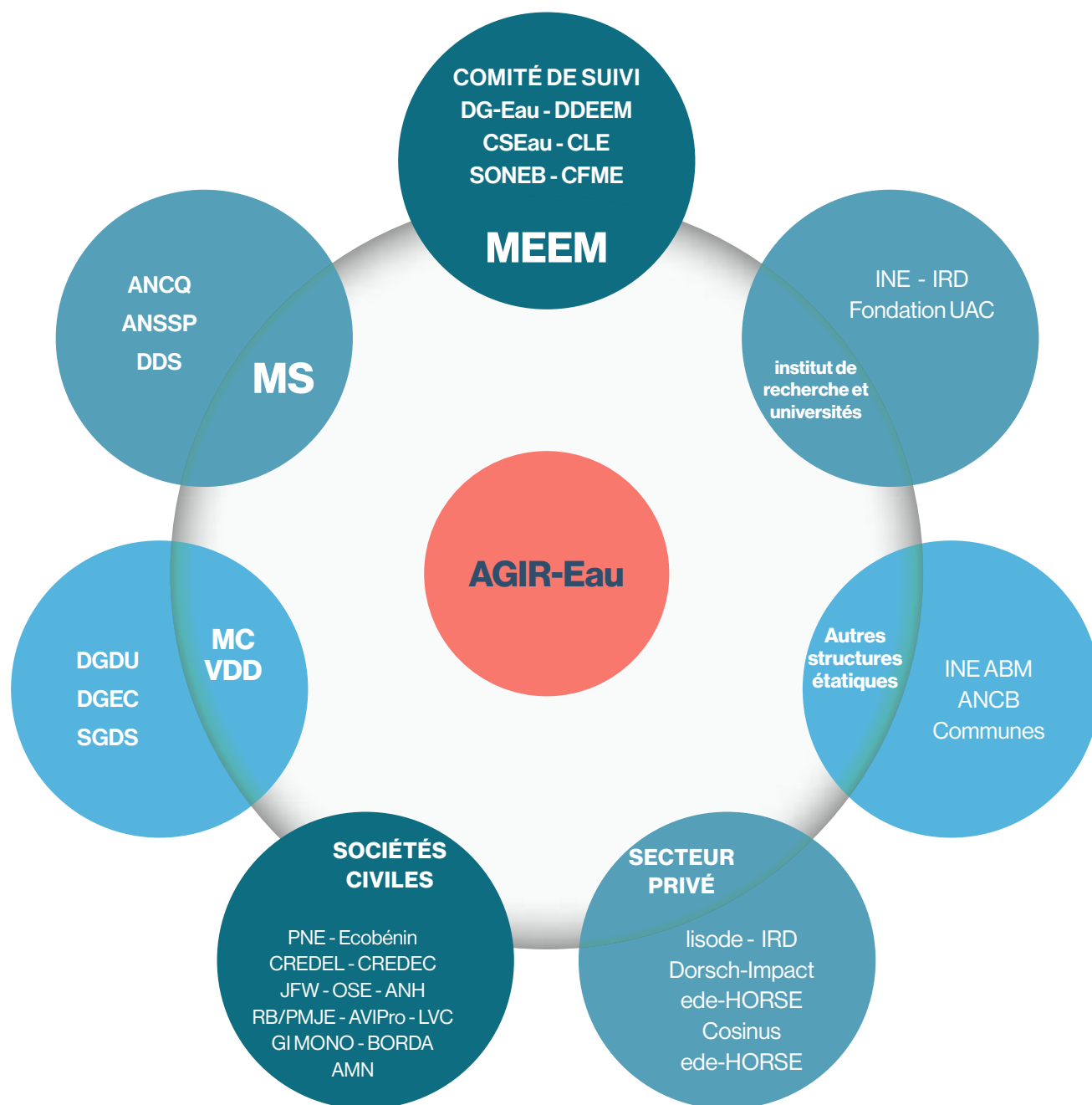
AGIR-Eau GIZ est le projet de la GIZ Bénin qui a pour but d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte du changement climatique en république du Bénin. Ce projet d'un budget de 16.650.000 euros a pour seul bailleur le BMZ avec mandat de mener des activités en république du Bénin sur une période de janvier 2022 à décembre 2025.

Le principal partenaire politique est le Ministère en charge de l'Eau avec comme bras technique la DG Eau. Ce partenariat permet au projet AGIR-Eau d'appuyer la DG Eau sur les champs d'action politique (appui institutionnels, rédaction de documents stratégiques et réglementaires),

GIRE (mise en œuvre de mesures résilientes au climat, formation sur la GIRE et appui à l'autonomisation des organes GIRE), Gestion des eaux usées (mise en place d'une chaîne d'assainissement des eaux usées et boues de vidanges) et suivi des ressources en eau (appui au Système d'Alerte Précoce technique et communautaire).

Le projet AGIR-Eau intervient sur les quatre bassins versants nationaux à savoir la Pendjari, la Mékrou, l'Ouémé et le Mono en ce qui concerne la GIRE. Concernant la gestion des eaux usées le projet intervient dans le grand Nokoué et dans trois villes secondaires à savoir Lokossa, Porto-Novo et Djougou.

2.2. Parties prenantes



- 
- Le Comité de Suivi de
AGIR-Eau

Comité de Suivi de AGIR-Eau



Réunion du Comité de Suivi



Visite de terrain du Comité de Suivi

Un comité de suivi a été instauré pour garantir le succès du projet. Composé de quatre membres clés, ce comité assure la coordination et le suivi des activités, tout en garantissant l'alignement avec les orientations nationales.

Composition :

Le comité de suivi du projet est composé de :
 Secrétaire Général Adjoint du Ministère en charge de l'Eau,
 Président du comité de suivi AGIR-Eau ;
 Directeur Général de l'Eau, membre du comité de suivi AGIR-Eau ;
 Chargé de projet AGIR-Eau, membre du comité de suivi AGIR-Eau ; et
 Responsable du suivi évaluation au projet AGIR-Eau, rapporteur du comité de suivi AGIR-Eau.

Rôles :

Le comité de suivi du projet AGIR-Eau a été institué et créé par la note de service du Ministre en charge de l'eau MEEM/2023D/1395/DC/SGM/DGEau/SA avec pour attributions ; la coordination, la cohérence des activités du projet avec les orientations nationales, le suivi et la remontée d'information au Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines.

Activités :

Ses réunions, au nombre de neuf depuis 2023, ont abordé des sujets cruciaux comme l'évaluation de la politique nationale de l'eau, la participation au Forum Mondial de l'eau, et la préparation des consultations intergouvernementales entre le Bénin et l'Allemagne.

Le comité de suivi joue un rôle essentiel en guidant, coordonnant et orientant les activités du projet AGIR-Eau. Il facilite également les négociations intergouvernementales, garantissant ainsi une coopération fluide et efficace entre le Bénin et l'Allemagne. Grâce à ses réunions régulières, le comité contribue significativement à l'avancement des travaux du projet AGIR-Eau.

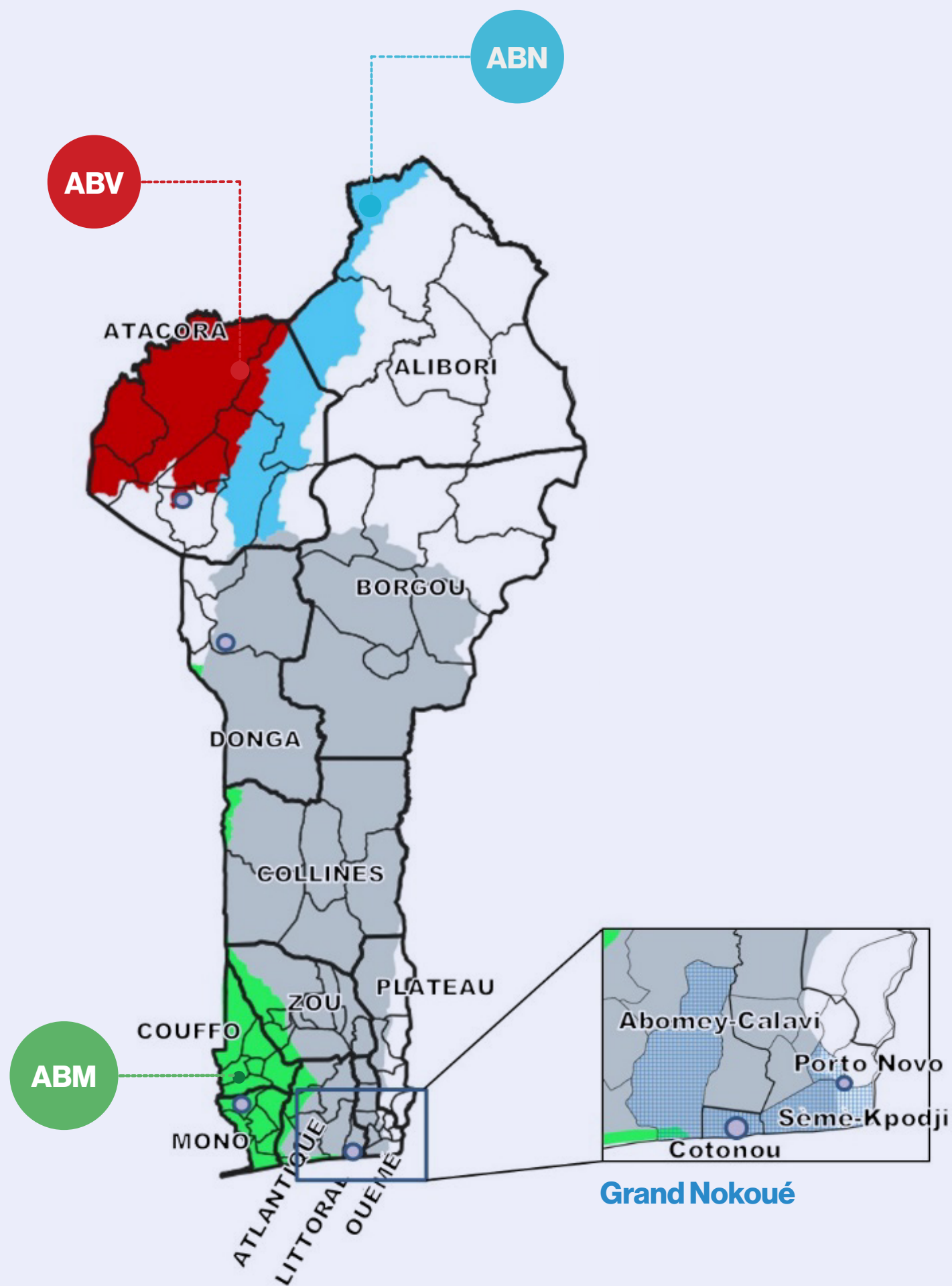
Avantages :

Le comité de suivi constitue une véritable boussole de l'état central pour le suivi, la coordination et l'orientation du projet AGIR-Eau au quotidien.

La tenue des réunions de ce comité apporte véritablement à la bonne évolution des activités du projet AGIR-Eau.



2.3. Zone d'intervention du projet



Champs d'action



A. Appui Politique & Stratégie



B. et D. Appui à la GIRE et au SAP

Les bassins versants au focus :



Pendjari

avec Forests4Future (F4F)



Mékrou

avec Forests4Future (F4F)



Mékrou



Ouémé



C. Eaux usées et des boues de vidange



Communes de Grand
Nokoué avec la KfW



Nos bureaux et antennes
(Cotonou, Porto Novo, Natitingou,
Djougou, Lokossa)



2.4. Activités phares réalisées

Champ d'Action politique et stratégie

- ⊙ Appui à l'évaluation du PANGIRE phase 2 et contribution à l'élaboration du PANGIRE phase 3
- ⊙ Appui à la finalisation de plusieurs projets de décrets et arrêtés au profit du MEEM (14 projets de décrets validés) et du MCVT (07 projets d'arrêtés validés)
- ⊙ Organisation des cadres de concertation Eau au niveau national (Groupes Sectoriels Eau et Assainissement et Revue Sectoriels Eau et Assainissement suivi) et au niveau départemental (Réunions Trimestrielles suivies)
- ⊙ Tenue régulière des réunions du comité de suivi appuyé de visite occasionnelles sur le terrain.
- ⊙ Evaluation de la politique nationale de l'eau
- ⊙ Dématérialisation de deux services pour le MEEM pour la construction des forages, le paiement des redevances et déclaration des forages

- ⊙ Sensibilisation GIRE dans les villages (17902 personnes impactées avec 7902 femmes et 1369 enfants)
- ⊙ Mise en place du mécanisme de financement de la GIRE (principe préleveur-payeur)
- ⊙ Mise en place de 14 CLE et renforcement de leurs capacités
- ⊙ Mise en œuvre de 12 mesures GIRE avec les CLE
- ⊙ Réhabilitation de l'écosystème autour du barrage de Djougou
- ⊙ Renforcement de la cohésion sociale à travers la création d'un espace intégrée GIRE à Tchatchou, Bouérou et Kpessourou

Champ d'Action GIRE

Champ d'Action GEU-BV

- ⊙ Elaboration de 2 PDA/Eaux Usées pour 9 communes : Lokossa, Grand-Popo, Comé, Houeyobge, Bopa, Athieme, Djougou, Copargo, Ouaké
- ⊙ Valorisation des sous-produits issus du traitement des eaux usées
- ⊙ Création d'une plateforme numérique de la filière de gestion des eaux usées/boues de vidange
- ⊙ Construction d'une STBV à Djougou

- ⊙ Construction/ réhabilitation de 65 stations hydro/piézo munies de système de télétransmission
- ⊙ Modernisation de la Base de Données Intégrée (BDI) et du SAP
- ⊙ Etude sur la densification des réseaux de surveillance et la connaissance des ressources en eau
- ⊙ Dotation de matériels et équipements pour le suivi des ressources en eau

Champ d'Action SAP et suivi de la ressource en eau



2.5. Factsheet et success stories

Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique – AGIR-Eau



Vue sur la rive du lac Togbadji, bassin du Mono ©GIZ

I. Situation initiale

Le Bénin, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, est confronté à la variabilité et aux changements du climat. Plusieurs secteurs d'activités sont d'ores et déjà affectés par le changement climatique et il y a aujourd'hui une nécessité urgente de coordination des actions d'adaptation et du renforcement de la résilience tant des communautés locales que de leurs moyens d'existence à travers une approche cohérente. Ainsi, le projet AGIR-Eau s'inscrit dans la démarche de relever, dans le secteur de l'eau au Bénin, de nombreux challenges à savoir :

- L'installation de la nouvelle Agence Nationale des Barrages et des Bassins Hydrographiques (ANBBH) ;
- L'opérationnalisation des Comités Locaux de l'Eau (CLE) ;
- La généralisation du Système d'Alerte Précoce et l'intégration des données télémétriques dans la base de données intégrée GIRE pour une meilleure maîtrise des

conséquences des inondations et des autres risques climatiques ;

- La professionnalisation du secteur des boues de vidanges afin d'assurer une réutilisation hygiénique et en toute sécurité des sous-produits.

La situation globale peut être améliorée de façon pérenne par l'appui à l'établissement de mécanismes de financement GIRE, par la mise en place de mesures de gestion intégrée résilientes au changement climatique et leviers à la résolution des conflits et par la mise en place d'une chaîne de service de l'assainissement. A ce titre, l'engagement des populations et autorités communales concernées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est ici primordial, tout comme l'acquisition du savoir-faire technique par les services des communes et les services techniques déconcentrés des ministères sectoriels.

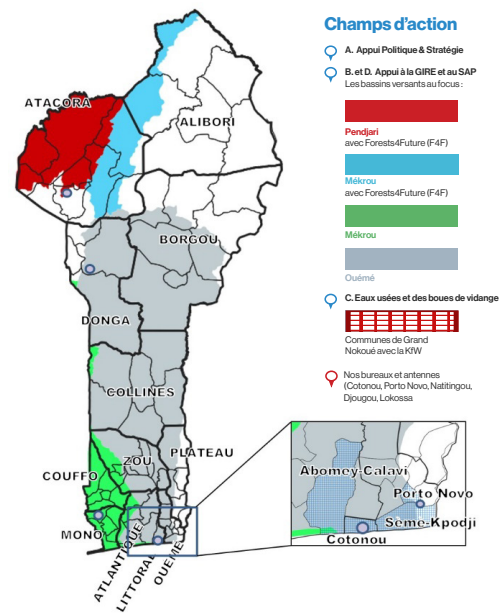
II. Champs d'intervention

- **Champ A, cadre politique** : Conseil en politique climatique sur la mise en œuvre et le suivi de la contribution NDC dans le secteur de l'eau en coopération avec le MCVT. Appui à l'adoption du cadre institutionnel pour la création de l'ANBBH et pour le pilotage des mécanismes de financements GIRE.
- **Champ B, GIRE** : Conseils techniques pour le développement de mesures SAGE. Mise en place et appui à l'opérationnalisation des CLE ; mise en œuvre des mesures GIRE par les CLE.
- **Champ C, EU et boues de vidange** : Élaboration des schémas directeurs d'assainissement ; pilotages sur la réutilisation de boues fécales. Sensibilisation des ménages au tri des déchets. Renforcement des capacités.
- **Champ D, SAP** : Extension du réseau de mesure des eaux de surface du Système d'Alerte Précoce (SAP).

Projet	• Appui à la gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte du changement climatique au Bénin
Committant	• Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Objectif	• La Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique est améliorée
Partenaire politique	• Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)
Groupe cible	• La population des sous-bassins de la Pendjari, du Mékrou, du Mono, de l'Ouémé et des communes du Grand Nokoué
Durée	• 01/2022 - 12/2025
Coût	• 16.650.000 EUR

Nos objectifs en 2025

- ▶ Appui à la mise en place des conditions légales pour la création de l'ANBBH.
- ▶ Deux mécanismes de financement pour la GIRE est piloté par le MEEM.
- ▶ 12 Comités Locaux de l'Eau sont opérationnels
- ▶ 8 différentes mesures de GIRE résilientes au climat, dont 2 liées à la résolution des conflits, sont mises en œuvre par des CLEs et des autorités respectives dans des bassins versants au profit de 50% des femmes.
- ▶ 50 nouveaux capteurs de mesure télémétrique ont été ajoutés au système d'alerte précoce (SAP) pour la protection contre les inondations dans les bassins versants de la Pendjari, du Mékrou, du Mono et de l'Ouémé.
- ▶ 2 villes secondaires de plus de 50 000 habitants chacune disposent d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour la période 2024 - 2045.



Nos impacts

La GIRE dans le contexte du changement climatique est améliorée au Bénin



La mise en œuvre de la GIRE au Bénin est renforcée

- ▶ 14 Comités Locaux de l'Eau fonctionnels

Le cadre politique GIRE intègre le genre et est résilient aux changements climatiques

- ▶ 7 arrêtés pour la gestion des eaux usées élaborés avec le MCVT
- ▶ 2 sous-bassins disposent d'un Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux

Visibilité et partage des connaissances

- ▶ 30 participants.es aux conférences internationales à savoir la COP 27 en Egypte et le Forum Mondial de l'eau au Sénégal
- ▶ 6 journées internationales célébrées : JME, JIF, JNA JMT, JIFI et JNHA

Le traitement des eaux usées est amélioré au Bénin

- ▶ 2 offres de formation en assainissement identifiées
- ▶ 3 projets pilotes sur le traitement des boues fécales : la biométhanisation, engrais et les Toilettes à Compost

La résilience au changement climatique est renforcée

- ▶ 12 mesures GIRE implémentées : apiculture, pisciculture, maraichage, francs-bords, pisciculture en cage flottante, restauration canaux, reboisement, mesures paix et sécurité, smart valley)

Considération explicite du genre

- ▶ 17902 personnes sensibilisées sur la GIRE par le Water Bus
- ▶ 9 outils de sensibilisation disponibles

Le Système d'Alerte Précoce est renforcé

- ▶ 1 Base de données intégrées est modernisée
- ▶ 50 capteurs télémétriques installés
- ▶ SAP Communautaire installé dans le Mono

Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Sous-Bassin du Mono



Activités de pêche sur le fleuve Mono

I. Contexte

Le sous-bassin du fleuve Mono couvre 3.000 km² au Bénin. Sur le plan climatique, le bassin bénéficie d'un climat subéquatorial ou guinéen avec deux saisons pluvieuses. La géologie du bassin est composée de trois unités morpho-structurales : le bassin sédimentaire, les unités internes des Dahoméyides et la chaîne de l'Atakora. Le bassin est confronté à plusieurs défis : Les problèmes comprennent l'érosion côtière, la pollution des ressources en eau et les effets du changement climatique. Il existe également des défis économiques tels que la faible mobilisation des ressources en eau pour les activités économiques et les problèmes liés aux conflits fonciers. C'est dans ce cadre que le projet AGIR-Eau implémente des activités GIRE dans les communes de Lokossa, Dogbo, Houeyogbé, Toviklin, Alplahoué, Lalo, Djakotomey, Athiémé et Grand-Popo.

II. Les objectifs des activités

Objectif Général : Contribuer à la résilience éco-systémique des unités hydrographiques dans le sous-bassin du Mono
Objectifs Spécifiques :

- ▶ Installation et accompagnement technique des Comités Locaux de l'Eau (CLE),
- ▶ Renforcement de la résilience de la population contre les inondations à travers le Système d'Alerte Précoce technique et communautaire.

III. Les acteurs concernés

- ▶ **Mise en œuvre**
ABM, ONG AMN pour les mesures GIRE, ONG CREDEL pour le SAP-C
- ▶ **Suivi des mesures pilotes GIRE**
DDEEM, DDCVT, ATDA, Préfecture
- ▶ **Expertise GIRE et CLE**
AGIR-Eau/GIZ, Dorsch-Cosinus



Comité Local de l'Eau



Vue aérienne sur le fleuve Mono



Vue aérienne fleuve Mono et Atlantique

IV. Les bénéficiaires

Les populations des localités riveraines des unités hydrographiques dans le bassin du Mono ; Les autorités communales du Mono/Couffo.

V. Activités de mise en œuvre

- ▶ Soutien à la mise en place l'observatoire du bassin du Mono et le renforcement des capacités du personnel de l'ABM et les organes de bassin.
- ▶ Mise en place du Système d'Alerte Précoce Communautaire (SAP-C) : Ce système vise à lutter contre les inondations dans les communes de Mono et Couffo, en particulier à Lokossa, Grand Popo, Athiémé et Lalo.
- ▶ Suivi de la ressource en eau par l'installation des capteurs hydrométriques et piézométriques avec un système téléométrique connecté à la base de données nationale.
- ▶ Mise en place et renforcement des Comités Locaux de l'Eau (CLE) : Sept CLE ont été mis en place dans les unités hydrologiques des communes de Lokossa, Dogbo, Houeyogbé, Toviklin et Akplahoué.
- ▶ Développement de mesures de GIRE résilientes au climat : le reboisement, la pisciculture, pisciculture en cage flottante, qui bénéficient particulièrement aux femmes et aux jeunes.
- ▶ Renforcement des capacités des acteurs locaux et des organisations de la société civile : La formation couvre des sujets tels que le changement climatique, les questions de genre, les meilleures pratiques en matière de GIRE et le lien entre l'eau, le changement climatique et la gestion des conflits.

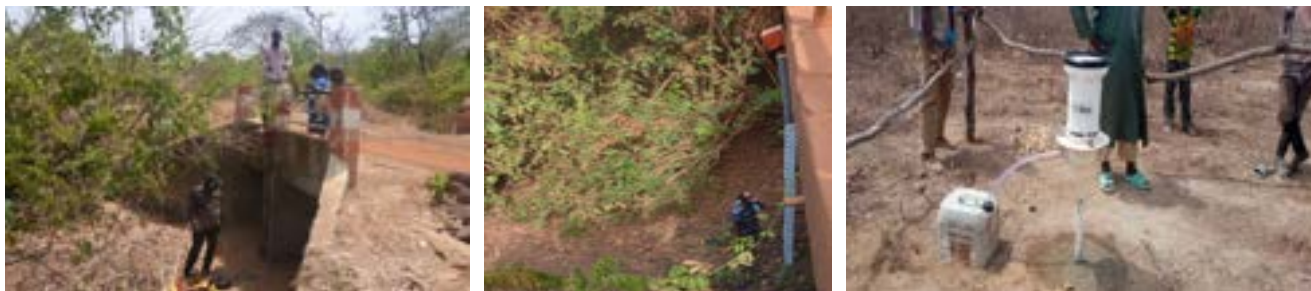
VI. Les résultats clés

- ▶ 7 CLE installés et fonctionnels ;
- ▶ Renforcement des capacités des CLE sur les thématiques GIRE-Genre-Changement climatique, montage de projets ;
- ▶ 26 hectares de berges reboisés ;
- ▶ SAP-C de prévention et de gestion des inondations installés dans 77 localités de 4 communes (Grand-Popo, Athiémé, Lokossa et Lalo) ;
- ▶ 6 stations piézométriques et 9 stations hydrométriques réhabilitées ;
- ▶ 8 cages flottantes de pisciculture installée sur les lacs Dhati-Wozo et Doukon ;
- ▶ Plus de 50074 personnes (usagers de l'eau) sensibilisées sur la GIRE.

VII. Perspectives

- ▶ Elargir le SAP-C dans le département du Couffo dans d'autres communes ;
- ▶ Densification des réseaux de surveillance et prévision des inondations avec nouvelles stations hydrométriques ;
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre des mesures GIRE avec les CLE et CSB (pisciculture en cage flottante, reboisement, maraichage) ;
- ▶ Renforcement des capacités des acteurs communaux et les organes de bassin sur leur rôles et responsabilités ainsi que les mécanismes de financement ;
- ▶ Identifier et mettre en œuvre des solutions basées sur la nature pour la protection des écosystèmes.

Synergie entre des projets GLZ intervenant dans le Nord



Installations des équipements de mesures de la quantité d'eau

I. Nexus Eau et Forêt

AGIR-Eau et Forests4Future (F4F) appuient en synergie la protection et la restauration forestière des berges et des ressources en eau dans le but de sauvegarder à long terme la qualité et quantité des ressources en eau.

Cette synergie tourne autour des activités suivantes :

- Actualisation des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Mékrou et Pendjari avec l'intégration des aspects de Restauration des Paysages Forestiers (RPF).
- Mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) : Concertation et veille au niveau local pour appuyer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) y inclut la Restauration des Paysages Forestiers.
- Le renforcement des capacités des CLE sur la GIRE, leur

rôles et responsabilités, les changements climatiques, le genre, la gestion des conflits, la vie associative, la veille citoyenne, etc.

- Les campagnes de sensibilisations autour des thèmes la protection des ressources naturelles (Eau, Sol et Forêt), la restauration des berges, les changements climatiques, la désertification, etc.
- Délimitation des francs bords (qui sont des domaines publics de l'eau tel que prévu par la loi N° 44/ 2010 portant Gestion de l'eau en République du Bénin) avec des balises en vue de favoriser la restauration des berges et ses forêts galeries via des plantations, enrichissement et la régénération naturelles.
- Evaluation de l'impact de la RPF sur l'eau en quantité et en qualité à travers une étude.



Quelques photos des séances de sensibilisation



Photos de la délimitation des francs bords

II. Gestion intégrée des ressources en eau pour la paix

AGIR-Eau et ZFD sensibilisent et renforcent les groupes cibles Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la gestion des conflits.

Cette synergie se manifeste par la conception des modules de formation et l'animation des séances de sensibilisation et de renforcement des capacités via des points suivants : manifestation du conflits, Causes profondes de la fracture sociale, défis pour la paix, rôles et responsabilités des membres des CLE pour maintenir la paix autour des ressources partagées, approches de solutions pour promouvoir la paix , analyse des conflits autour des unités hydrographiques des CLE.



Quelques photos des séances renforcement des capacités et de partages d'expériences

III. L'employabilité des jeunes pour un avenir décent

Avec le soutien technique et financier de 4 projets de la coopération allemande (RBT-WAP, ProFoP, ZFD, AGIR-Eau), l'ONG Havre de Paix en partenariat avec l'ONG POTAL MEN a organisé des journées portes ouvertes axée sur l'employabilité des jeunes pour les aider à se tracer la voie vers un avenir décent.

- Panels de discussion sur les thèmes : « Compétences des jeunes au service de la paix et du développement » et « Entrepreneurat et création d'emplois pour les jeunes et par les jeunes ». Divers experts panelistes ont partagé

avec les jeunes des informations sur les tendances actuelles du marché de l'emploi et les secteurs en croissance au Bénin et la pluralité des acteurs qui travaillent aujourd'hui sur l'accompagnement des jeunes pour se tracer la voie d'un avenir décent.

- Animation des stands sur plusieurs secteurs d'activités tels que l'artisanat, la santé humaine, le numérique, les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, l'Agriculture et la santé animal. Des stands de sensibilisation et d'orientation ont été animés par différents experts et ont permis de sensibiliser les jeunes sur les opportunités et alternatives existantes pour construire leurs projets professionnels.



Photo de famille des journées portes ouvertes

success stories

Sensibilisation des acteurs de la Tête du Bassin Versant de la Mékrou sur le code pastoral et l'occupation anarchique des berges AGIR-Eau - F4F

3000 personnes s'engagent dans la protection de la tête de la Mékrou

Comment la sensibilisation du Water Bus fait la différence

Contexte des activités de sensibilisation AGIR-Eau et F4F

Les projets AGIR-Eau et Forests 4 Future (F4F) de la coopération technique allemande au développement, la GIZ, au Bénin travaillent en étroite collaboration dans la région du sous-bassin de la Mékrou au nord du Bénin. Afin de renforcer la protection des ressources naturelles, les projets organisent la sensibilisation des acteurs et actrices à travers le Water Bus. Le Water Bus est un véhicule de terrain équipé en matériels d'animation tels que une boîte à image, des films, un projecteur et un groupe électrogène pour la sensibilisation des populations autour des principes de la protection des ressources en eau et l'enjeu de sa gestion durable en quantité et en qualité.

L'équipe du Water bus est composée d'un animateur GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) et d'un conducteur électromécanicien pour couvrir les sous-bassins de la Pendjari et de la Mékrou, du Mono et de l'Ouémé.

Pourquoi faire la sensibilisation à Kouandé ?

La tête de la Mékrou, zone d'intervention de ces deux projets située à Kouandé, entre les arrondissements de Birni et d'Orou-Kayo subit d'énormes pressions anthropiques avec pour conséquence la dégradation des paysages et des ressources en eau.

Quelles sont les activités qui provoquent cette dégradation ?

- ▶ L'agriculture au niveau des berges crée l'ensablement des cours d'eau après les pluies ;
- ▶ La déforestation provoque la raréfaction des pluies ;

- ▶ Les feux de brousse ravagent de grands espaces cultivables ;
 - ▶ Les prélèvements de sable au niveau des rives dégradent complètement le sol ;
 - ▶ Le pâturage rend le sol meuble et facilite l'ensablement ;
 - ▶ Les défécations à l'air libre et dans les rivières polluent l'eau et crée des maladies aux populations.
- Vu ces défis, les projets F4F et AGIR-Eau ont organisé une séance de sensibilisation avec le Water Bus pour accompagner les populations de cet écosystème à le restaurer et à l'adoption des bonnes pratiques GIRE pour lui redonner une nouvelle vie.

Objectifs de la sensibilisation au marché de Yakabissi

- ▶ Amener les participants à connaître et à appliquer les bonnes pratiques GIRE (utilisation rationnelle de l'eau, agriculture loin des ressources en eau et sans pesticide, éviter les coupes de bois incontrôlé, planter beaucoup d'arbre, etc.) autour de la tête de la Mékrou.
- ▶ Eviter l'occupation anarchique des berges (installation des populations directement au niveau des berges pour mener diverses activités humaines tels que l'agriculture, le prélèvement de sable pour les constructions etc.) ce qui dégrade progressivement les ressources naturelles.
- ▶ Amener les acteurs et actrices intervenant dans le secteur pastoral à s'engager et informer leurs pairs sur les textes en vigueur dans le domaine pastoral afin de promouvoir une paix durable dans leurs différentes localités.

Approche de sensibilisation Water Bus

Avant le déroulement de la sensibilisation, l'équipe du Water Bus informe et discute avec le chef d'arrondissement et le chef de village afin de respecter la prise de contact avec les notables et les groupes organisés du village. Dans cette phase préparatoire, la sensibilisation est présentée à ce groupe. Dans le cas de la sensibilisation à Kouandé, l'équipe a informé le chef d'arrondissement de Birni et chef de village Yakabissi ainsi que les groupes organisés pour les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les transformateurs, les exploitants de bois, les maraîchers et les pêcheurs. Ensemble, le lieu, la date et l'heure de la sensibilisation étaient définis. Les différentes familles d'acteurs se sont retrouvées pour la sensibilisation de AGIR-Eau et F4F : les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les transformateurs, les exploitants de bois, les maraîchers, les pêcheurs, les chefs villages, les pouvoirs traditionnels, l'inspection forestière, l'ATDA et la mairie étaient présents. Après une petite introduction, l'équipe a présenté les différentes lois pertinentes pour Yakabissi afin d'assurer une bonne compréhension des usagers de leurs droits et devoirs dans le code pastoral et foncier. Les articles concernés ont permis d'informer la libération des couloirs de passages et des pistes d'accès à l'eau; l'interdiction de la pollution des ressources en eau; l'interdiction du pâturage par les enfants de moins de 14 ans pour les autochtones et moins de 18 ans pour les étrangers. L'équipe a mis l'accent sur l'article qui demande que les francs bords des cours d'eau, des lacs, des lagunes ou d'autres étendues d'eau continentales soient des terrains compris dans une bande située de part et d'autre des berges et dont la largeur est de 25 mètres sauf dans le cas où sa délimitation se heurterait à des obstacles ou à des difficultés résultant de la configuration des lieux.



M Koffi Thé, cultivateur à Yakabissi



Accueil des autorités et des membres du Comité du Sous bassin de la Mékrou (CSB) pour la présentation du Water Bus

Un des bénéficiaires des activités en sensibilisation à Yakabissi est M Koffi Thé. Il est cultivateur de profession et assume le rôle de conseiller local dans sa communauté. Avant l'arrivée de AGIR-Eau et F4F, M Koffi avait l'habitude de couper les arbres au bord des cours d'eau et faisait des feux de brousse. Après les premières interventions des projets, il n'était pas encore convaincu et il continuait avec ces activités. Avec plus de campagnes de sensibilisation et aussi aux vues des réussites de ses pairs au village, lui-même a commencé à changer ses habitudes. Qu'est-ce qui a changé ? Grâce au reboisement et à la protection des berges, la fertilité du sol s'est améliorée et la quantité de l'eau disponible a augmenté. Aujourd'hui il fait la promotion des mesures GIRE dans son village, surtout avec les jeunes : il voit moins de mauvaises herbes dans leurs champs et une meilleure production agricole ; l'eau est disponible en quantité maintenant.

« Les arbres nous protègent donc il faut planter les arbres et les entretenir. La coupe des arbres au bord des cours d'eau doit être interdite. Aujourd'hui, notre rivière est protégée et les arbres ne sont plus coupés dans mon village. Si on voit quelqu'un coupant un arbre, on avertit les autorités. Je pense que les interventions de AGIR-Eau sont très bonnes parce que ça améliore assez de choses dans mon village comme les feux de brousse au bord des rivières. Pour le projet F4F, je souhaite que les actions aillent au-delà pour restaurer le paysage et le sol dégradé »



Sensibilisation des cibles autour de la ressource en eau

Résolution

Lors de la sensibilisation, plusieurs pistes de solutions étaient trouvées pour résoudre les défis autour de la tête de la Mékrou à savoir :

Défis	Piste de solution/ sensibilisation
L'agriculture au niveau des berges crée l'ensablement des cours d'eau après les pluies	• Demande d'appui pour délimiter les berges de 25 mètres de part et d'autre avec les balises, mener des démarches pour que la Mairie prenne un arrêté pour sécuriser la zone délimitée, reboiser la zone délimitée, faire la veille par le Comité Local de l'Eau de Yakabissi.
La déforestation provoque que les pluies sont devenues rares	• Faire les pépinières et restaurer le paysage nu par le reboisement. Après avoir coupé un arbre il faut en replanté un autre. Dénoncer les exploitants de bois qui coupent les arbres sans autorisation.
Les feux de brousse ravagent tous	• Mener des démarches auprès de la Mairie pour vulgariser les textes de réglementation de la chasse à travers la radio communautaire.
Les prélèvements de sable au niveau des rives dégradent complètement le sol	• Le Chef Village convoque une réunion pour interdire le prélèvement de sable au niveau des rives sous peine d'amende.
Le pâturage rend le sol meule et facilite l'ensablement	• Demande d'appui pour la fabrication d'un abreuvoir pour les animaux.
Les défécations à l'air libre dans les rivières polluent l'eau et crée des maladies aux populations	• Le Chef Village convoque une réunion de sensibilisation de tout le village en interdisant les défécations à l'air libre et la lessive dans les rivières sous peine de sanction et d'amende.

Impact : facteurs de réussite de la sensibilisation

Après l'évaluation, les différents participants étaient satisfaits et souhaitaient que les sensibilisations soient régulières dans les villages afin d'accélérer le changement de comportement. Nous pouvons en retenir qu'il y a certains chefs village qui ont pris des résolutions sur place qui ont été mis en application. Il s'agit notamment de l'interdiction aux femmes de faire la lessive directement dans le barrage de Pessourou. Tous les acteurs étaient également d'accord que la délimitation des bords est importante pour la tête de la Mékrou. Ainsi, les projets pourront mettre en œuvre ensemble avec le CLE présent dans la zone cette mesure pertinente de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Développement du Complexe Maraîcher et Piscicole de la Coopérative Potalmendi avec l'Appui du CLE de Yakabissi (Kpessourou, Mékrou)

50 femmes s'engagent dans la création de valeur de la Tête du Bassin Versant de la Mékrou (TBVM)

Comment le financement des coopératives fait la différence au sein des CLE

Contexte des activités du projet AGIR-Eau

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Bénin, les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont des organes qui favorisent la gestion concertée et multisectorielle des ressources en eau. À Kpessourou, dans la commune de Kouandé, la coopérative Potalmendi, active dans le maraîchage au bord du barrage de Kpessourou, travaille ensemble avec le CLE de la tête du bassin versant de la Mékrou, afin de préserver le barrage. Ensemble avec GERME ONG et le CLE Potalmendi s'est relocalisé vers un site plus adapté. Ici, avec l'appui de AGIR-Eau, un complexe maraîcher et piscicole est mis en place. Ce projet vise à soutenir la coopérative Potalmendi, qui regroupe 55 maraîchers, dont 51 femmes, dans la production de légumes-feuilles, de piment et de tomates.

Problème initial

Le site de production maraîchère de la coopérative Potalmendi, située dans le lit de la rivière Wonkagou, un affluent de la rivière Mékrou, contribue directement à l'ensablement et à la pollution du barrage de Kpessourou.

En plus, les activités maraîchères sont également affectées par les inondations dès les premières pluies, ce qui arrête la production. Cette situation met en péril à la fois la soutenabilité environnementale du barrage et la viabilité économique des activités maraîchères.

Le manque d'infrastructures et d'outils adaptés pour intensifier la production rend également la coopérative incapable de répondre à la demande du marché de Kouandé en produits maraîchers.

Comment résoudre les problèmes d'ensablement, de pollution et d'inondation du site de production de la coopérative Potalmendi à Kpessourou ?

Comment le projet proposé par le CLE et GERME ONG pourra-t-il améliorer la rentabilité et la durabilité des activités de la coopérative Potalmendi ?

Approches de solutions

Afin de répondre aux besoins identifiés et d'assurer la réussite du projet, plusieurs approches de solutions ont été envisagées. Entre autres :

- **Amélioration de la protection de la ressource en eau** : Relocaliser et aménager et mettre en exploitation un autre site maraîcher avec deux bacs hors sol pour la pisciculture.
- **Formations techniques sur le maraîchage et la pisciculture** : Renforcer les capacités opérationnelles des membres de la coopérative en matière de maraîchage et de pisciculture.
- **Approche de Suivi et d'Évaluation des Actions** : Mettre en place un espace de dialogue multi-acteurs et un dispositif d'accompagnement financier au CLE.



Photo 1: Planches de maraîchage Kpessourou

Photo 2: Barrage de Kpessourou

Photo 3: Forage solaire

Mise en œuvre du maraîchage

L'accompagnement des membres de la coopérative pour la maîtrise et l'utilisation des bonnes pratiques de production maraîchère et piscicole constitue un pilier important de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agira essentiellement :

- ▶ D'organiser des formations sur les thèmes pertinents de production maraîchère et piscicole (itinéraires techniques, gestion des exploitations agricoles, gestion coopérative, techniques de mise en marché);
- ▶ De promouvoir des techniques de Gestion Durable des Terres (GDT) dans l'exploitation du site;
- ▶ Et d'encourager les bénéficiaires à utiliser les techniques de mulching (paillage) et des fertilisants organiques ou biologiques comme le biochar, ainsi que les légumineuses en vue d'une gestion optimale de l'eau et des nutriments du sol.

Aménagements et équipements sur le site

- ▶ Un plan d'aménagement du site conçu, en tenant compte de l'orientation des casiers, de l'accès à l'eau et aux infrastructures;
- ▶ 55 casiers maraîchers individuels avec 55 mini bassins de 0,5m³ pour stocker l'eau sont construits pour chaque membre et les allées de circulation sont délimitées;
- ▶ Un forage doté d'un système solaire est installé;
- ▶ 04 papayers au sommet de chaque casier maraîcher individuel sont plantés;
- ▶ 02 bacs hors sols piscicoles sont mis en place et empoissonnés par les alevins de *Clarias gariepinus*;
- ▶ Matériels et intrants agricoles pour le premier cycle de production (semences, produits phytosanitaires, alevins, aliment pour poissons), des kits de travail (houe, binette, gants, masques, etc.) sont fournis;
- ▶ 200 plants de *Gmelina* distribués pour le reboisement du périmètre du site;
- ▶ Un espace de fabrication de compost mis à disposition sur le site.

Facteurs de succès

- ▶ Diversification des pratiques culturales : introduction des techniques améliorées de production maraîchère et piscicole, renforçant la résilience des membres de la coopérative Potalmendi, améliorant leurs revenus et conditions de vie ;
- ▶ Un suivi régulier sera assuré par le conseil agricole pour garantir la bonne gestion de l'exploitation ;
- ▶ Un dispositif de communication et de sensibilisation pour garantir la pérennité des actions et encourager les membres à contribuer à la gestion du CLE et à la mise en place d'un fonds pour les futures campagnes ;
- ▶ La gestion communautaire assure la durabilité technique, environnementale, sociale et financière du site grâce à
- ▶ l'approche d'implication du CLE, de la mairie, des coopératives et des ONG.

Résultats

- ▶ La libération du lit de la rivière contribuera à la réduction de la pollution du barrage de Kpessourou ;
- ▶ La diversification des cultures aidera également à atténuer les impacts des changements climatiques ;
- ▶ Les membres de la coopérative maîtrisent les techniques de production maraîchère et piscicole ;
- ▶ Le site est aménagé ;
- ▶ Le site aménagé est mis en exploitation ;
- ▶ Un dispositif de communication et de sensibilisation est mis en place pour la fonctionnalité du CLE et pour la pérennisation des acquis de l'action ;
- ▶ L'ajout de la production de poisson permettra de diversifier les sources de revenus et d'améliorer l'accès aux protéines animales dans la commune de Kouandé ;
- ▶ Les revenus générés soutiendront les activités des CLE.



Témoignage

Depuis 2022, j'ai découvert le projet AGIR-Eau grâce à la radio FM Kouandé et aux superviseurs qui ont sensibilisé la commune au reboisement. En 2024, nous avons observé beaucoup de changements dans notre jardin. Grâce au projet, nous avons reçu des plants, des semences, une clôture, et des nouvelles techniques de travail. Nous avons appris à faire les lits de production, les planches bien droites, et à respecter l'espace entre les semences. Nous avons également reçu du matériel pour le maraîchage et une formation sur le biochar et la gestion des terres. Nous cultivons maintenant des légumes comme le Gboma, le Gombo, le crinclin, les tomates, les carottes, la salade et les oignons.

Les activités du projet ont été très intéressantes et nous avons tiré beaucoup de bénéfices. Cela a changé notre foyer ; nous utilisons nos rendements à la maison,

et les récoltes sont continuées. Nos maris acceptent ce que nous faisons et nous pouvons acheter nos condiments pour préparer nos repas. Aujourd'hui, nous mangeons de manière plus diversifiée grâce au maraîchage.

Cependant, il reste des défis à relever. Nous devons améliorer notre gestion de l'environnement, fertiliser la terre, améliorer nos plantes et suivre plus de formations. Grâce au reboisement, nous avons plus de pluie, ce qui permet d'avoir une terre humide.

Nous encourageons d'autres femmes à suivre notre exemple. Beaucoup de personnes voient nos bons résultats et veulent intégrer la coopérative. Nous étions 55, maintenant nous sommes 70. Nous expliquons comment nous avons réussi et beaucoup de gens visitent notre nouveau site. Nous remercions le projet AGIR-Eau et demandons santé et sagesse pour qu'ils continuent de nous soutenir.

Toilettes À Compost TAC : Une innovation palliative aux difficultés d'assainissement

Assainissons notre monde pour un avenir sain et pur



Installation d'une TAC et sciure après utilisation



Collecte des seaux pleins et fabrication du compost

Quel est le défi que l'innovation TAC vient résoudre?

L'accès à l'assainissement reste un défi pour la population béninoise. Ce manque d'accès a pour conséquence la défécation à l'air libre qui enchaîne plusieurs risques pour la population surtout des risques liés à la santé. Maladies comme diarrhée, les infections parasitaires ou choléra restent fréquentes sans solution d'assainissement décent. Cette situation est surtout délicate pour les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants qui sont obligés de déféquer dans l'espace public la nuit ce qui les expose comme victime à la violence.

AGIR-Eau appuie l'Institut de Coopération International

(ICI), pour la construction de 125 TAC afin d'améliorer l'hygiène des ménages et de mettre fin à la défécation à l'air libre.

L'installation d'une TAC est rapide et peu coûteuse. L'objectif est de doter des familles qui n'ont pas d'assainissement dans leur maison avec de toilettes sèches. De cette manière, les membres de la famille peuvent faire leurs besoins en discrétion et en sécurité. En outre la défécation à l'air libre et la pollution de l'eau sont réduites ; d'ailleurs la ressource sol est restaurée grâce au compost fait à base des TAC.



« Le projet est à saluer et amène une solution à la défécation à l'air libre qui devenait un grand défi pour la commune. Le projet arrive à satisfaire les besoins de la population et en plus le compost enrichit les sols des maraîchers. Nous sommes très heureux que Djougou profite de ce projet. »

Mairie de Djougou

300 TAC dans la ville de Djougou, au nord du Bénin

Comment l'innovation TAC fait la différence ?

La ville de Djougou a été choisie comme zone pilote pour cette innovation. Le choix des quartiers bénéficiaires se fait ensemble avec la Mairie, la zone sanitaire, AGIR-Eau et ICI ; il s'agit surtout des quartiers ayant enregistré de forts taux de malades lors de l'épidémie de choléra et qui n'ont ni d'accès à la gestion des eaux usées ni de possibilité de construire des latrines familiales. Chaque

ménage a deux seaux pour leur TAC, un membre de la famille qui est responsable pour l'entretien. ICI se charge de ramasser les seaux remplis des ménages et de les ramener au site de compostage. Après une période de maturation de 6 à 8 mois, des échantillons sont prélevés pour des analyses au laboratoire et le compost est prêt pour la commercialisation.

Bénéfices

Population

plus d'assainissement, plus d'environnement sain, plus de sécurité

Agriculteurs

régénération des sols dégradés

A close-up photograph of a person's hand pointing towards a wall. The wall is covered in a reddish-brown, textured material, possibly a traditional building material or a specific type of plaster. There are some dark, irregular patches on the wall. In the foreground, there is a wooden frame containing a red rectangular object, possibly a book or a tablet, resting on a blue and white checkered surface. The overall scene suggests a demonstration or explanation of a system installed on the wall.

Impact positif :

“ Je suis très content du projet parce que le ménage s'épanouit de plus de santé et de sécurité. Les enfants ont vite compris l'utilisation du système. La TAC nous facilite beaucoup la vie quotidienne, nous sommes plus à l'aise à la maison. Les voisins aussi profitent de notre TAC et réclament la leur. Les avantages des TAC sont sans limites. »

Bénéficiaires

3.1.

Acquis du projet

Acquis du projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Approche de mise en œuvre

Objectif du document

Il s'agit de capitaliser les acquis majeurs du projet AGIR-Eau (2022–2025) afin de documenter les progrès réalisés en matière de gouvernance, de connaissance, de protection et d'assainissement des ressources en eau au Bénin. Il met en exergue les mesures résilientes adoptées dans le cadre du projet pour faire face aux défis environnementaux dans un contexte de changement climatique et de pressions croissantes sur les ressources hydriques.

Résumé stratégique

Le projet AGIR-Eau, mis en œuvre par la GIZ Bénin avec la Direction Générale de l'Eau (DG Eau) comme partenaire politique, a permis de franchir une étape significative dans la gouvernance et la gestion des ressources hydriques. Sur le plan institutionnel, il a soutenu l'élaboration de textes réglementaires, le PANGIRE III, deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et l'opérationnalisation de 9 Comités Locaux de l'Eau et 4 Comités de Sous-bassins. En matière de connaissance, il a renforcé le réseau hydrométrique et piézométrique (35 stations installées), produit les annales hydrologiques et piézométriques (2008–2022) et modernisé la Base de Données Intégrée. Le projet a également contribué à la protection des têtes de sources, au développement de mesures résilientes de GIRE et à la mise en place de Systèmes d'Alerte Précoce communautaires couvrant plus de 50 villages. Enfin, dans le domaine de l'assainissement, il a accompagné la professionnalisation des vidangeurs, expérimenté des solutions de valorisation des boues et élaboré des Plans Directeurs d'Assainissement pour des villes secondaires.

Méthodologie d'élaboration

L'élaboration du rapport des acquis du projet AGIR-Eau s'appuie sur une démarche de capitalisation qualitative et participative, couvrant la période 2022–2025 et mobilisant des données collectées dans les quatre bassins versants du Bénin (Pendjari, Mékrou, Ouémé et Mono), ainsi que dans les villes ciblées pour la gestion des eaux usées. Il intègre des études techniques spécialisées, telles que la cartographie des unités hydrologiques, les annales hydrologiques et piézométriques, ainsi que des études de faisabilité pour l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Bassins Hydrographiques (ANBBH). La méthodologie repose également sur des ateliers de restitution et de validation, organisés avec la participation de la DG Eau, des communes, des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et des comités de bassin, afin de garantir une appropriation institutionnelle et locale des résultats.

Aspects clés du document

Le rapport de capitalisation du projet AGIR-Eau met en évidence des avancées structurantes dans quatre domaines majeurs : la gouvernance, la connaissance, la protection et l'assainissement des ressources en eau au Bénin. Il ouvre également des perspectives stratégiques pour assurer la durabilité et l'institutionnalisation des acquis.

En matière de gouvernance de l'eau, l'appui institutionnel du projet a permis la rédaction et l'adoption de texte réglementaires essentiels, notamment sur la création et le fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau (CLE), la police de l'eau et la protection des zones sensibles. Ces efforts se sont accompagnés de l'élaboration du PANGIRE Phase III et de deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la Mékrou et la Pendjari,

constituant un cadre stratégique de planification à moyen et long terme. Sur le terrain, 14 CLE et 4 comités de sous-bassin ont été installés et accompagnés, tandis qu'une étude de faisabilité a posé les bases de l'Agence Nationale des Bassins Hydrographiques (ANBBH). Le projet a également facilité l'intégration de la GIRE dans les documents de planification communale, renforçant l'appropriation locale des enjeux liés à la ressource en eau.

En matière de connaissance des ressources, AGIR-Eau a amélioré la disponibilité et la fiabilité des données en densifiant le réseau d'observation avec 35 nouvelles stations (20 hydrométriques et 15 piézométriques) équipées de systèmes de télétransmission. La Base de Données Intégrée a été modernisée et déployée sur le datacenter national, devenant une référence pour la centralisation des informations hydriques. L'élaboration des annales hydrologiques et piézométriques 2008–2022 constitue la première base de données combinée et structurée sur l'état quantitatif des ressources en eau. En complément, la cartographie et la délimitation des unités hydrologiques dans la Mékrou et la Pendjari ont permis de mieux cibler les zones prioritaires pour la planification et la gestion durable.

Face aux défis du changement climatique et des pressions anthropiques, le projet a mis en œuvre plusieurs mesures de protection des ressources. Il s'agit notamment du reboisement, de la pisciculture en cage flottante, de l'apiculture et de pratiques agricoles durables comme le Smart Valley. La protection des têtes de sources dans la Mékrou et la Pendjari a été renforcée par des périmètres de sécurité et des actions de stabilisation des berges. Le déploiement de Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) communautaires a permis d'équiper plusieurs villages de

balises et de comités de veille, améliorant la résilience des populations face aux inondations. Enfin, les campagnes de sensibilisation de masse, notamment grâce au Water Bus, ont touché plus de 17 000 personnes, contribuant à un changement de comportement durable.

En matière de gestion des eaux usées, AGIR-Eau a investi dans l'ensemble de la chaîne, de la collecte au traitement, en passant par le transport et la valorisation. La construction de la Station de Traitement des Boues de Vidange (STBV) de Djougou constitue un jalon majeur, complété par la modernisation de la STBV d'Abomey-Calavi. Le projet a également expérimenté des solutions innovantes, telles que la biométhanisation dans le Mono, les toilettes à compost à Djougou et la réutilisation agricole des boues traitées. Enfin, deux Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) ont été élaborés pour Lokossa et Djougou, tandis que ceux du Grand Nokoué et de Parakou ont été évalués, offrant aux communes des outils de planification adaptés et durables.

Conclusion et perspectives

Le projet AGIR-Eau constitue une avancée significative vers une gestion durable des ressources en eau au Bénin. Les perspectives incluent : l'élaboration d'un modèle financier durable pour le SAP, le développement d'un système webGIS pour la gestion des ressources en eau, et l'automatisation de la modélisation des alertes pour un suivi plus réactif. L'équipe d'AGIR-Eau propose également la conception de nouveaux modules de formation pour les vidangeurs afin de renforcer la professionnalisation du secteur, ainsi que la redynamisation de la Cellule Interinstitutionnelle de Pré-Alerte, gage d'une meilleure coordination des acteurs et d'une institutionnalisation durable du système.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_acquis-du-projet-et-approche-de-mise-en-oeuvre/

3.2.

Acquis du Champ A

Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) - Document d'opérationnalisation de la phase 3 du PANGIRE 2023-2025

Objectif du document

Le document d'opérationnalisation vise à décliner les orientations stratégiques de la phase 3 du PANGIRE (2023–2025) en actions concrètes, planifiées et budgétisées. Il a pour ambition de structurer la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle nationale et locale, en s'appuyant sur un cadre de gouvernance renforcé, notamment à travers l'installation d'un comité de pilotage chargé de conduire les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires.

Résumé stratégique

Le PANGIRE constitue un instrument stratégique de planification pour une gestion durable et intégrée des ressources en eau au Bénin. Après deux phases précédentes, la troisième phase ambitionne de rendre effectif le dispositif GIRE sur le terrain. Elle repose sur cinq objectifs spécifiques touchant à la gouvernance, la connaissance, la mobilisation des ressources, la coopération et le renforcement des capacités. Le financement nécessaire pour la concrétisation de ce plan est estimé à plus de 17 milliards de FCFA. Cette phase introduit une gouvernance améliorée, une approche axée sur les résultats, une meilleure prise en compte du genre et du Nexus Eau-Sécurité alimentaire-Énergie.

Méthodologie d'élaboration

L'élaboration du document d'opérationnalisation de la phase 3 du PANGIRE s'est appuyée sur une approche qualitative, participative et consultative. Le processus a notamment été jalonné par des ateliers de concertation organisés entre 2019 et 2022 à Cotonou, Grand-Popo et Bohicon, mobilisant un large éventail d'acteurs autour de l'évaluation de la phase 2 et de la co-construction des actions de la phase 3. Il a été enrichi par une évaluation approfondie réalisée par un cabinet spécialisé,

garantissant une planification alignée sur les enjeux nationaux et internationaux de la GIRE.

Aspects clés du document

La phase 3 du PANGIRE s'appuie sur les enseignements tirés des phases précédentes, marquées par un manque de coordination, une faible application des textes juridiques, une absence de redevabilité et une implication limitée des acteurs locaux. On relève également les lacunes dans la mise en œuvre du cadre juridique, notamment la loi n°2010-44 sur la gestion de l'eau et l'absence d'une loi spécifique sur l'usage de l'eau en agriculture. Le diagnostic met aussi en évidence un cadre institutionnel peu fonctionnel, aggravé par un déficit de ressources humaines qualifiées, ce qui renforce la nécessité de consolider les capacités techniques et organisationnelles des institutions chargées de la GIRE.

Pour y répondre, le document d'opérationnalisation du PANGIRE prévoit plusieurs réformes majeures, dont la création de l'Agence Nationale des Barrages et Bassins Hydrographiques (ANBBH), le renforcement du cadre légal et l'opérationnalisation du Fonds National de l'Eau (FNEau). Il intègre également des dimensions transversales innovantes, telles que l'approche genre transformationnel et le Nexus Eau-Énergie-Sécurité alimentaire, dans un contexte de changements climatiques croissants. À ce titre, il prévoit notamment une participation accrue des femmes dans tous les organes de la GIRE, concrétisant ainsi cette approche.

Doté d'un budget prévisionnel de 17,3 milliards de FCFA sur trois ans, le PANGIRE 3 se décline en 15 actions prioritaires. Il mobilise un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que des partenaires techniques et financiers tels que la GIZ, la coopération néerlandaise et la Banque mondiale. L'enjeu est de mettre en place une gouvernance de l'eau plus efficace, fondée sur la planification, la

responsabilisation et le suivi-évaluation des résultats.

La stratégie de mise en œuvre repose sur l'activation et la coordination des comités de bassins, la redynamisation des organes clés tels que le Comité de Pilotage, le Conseil National de l'Eau (CNE) et la Commission Interministérielle de l'Eau, ainsi que sur l'internalisation des outils de gestion à tous les niveaux. Une attention particulière est accordée à la capitalisation des expériences locales et à l'intégration des dynamiques communautaires dans les mécanismes décisionnels.

Objectifs		Stratégie de financement
Général	Finaliser la réforme du cadre de gestion pour que la GIRE soit une réalité sur le terrain à travers ses organes s'appuyant sur l'arsenal juridique et les outils de gestion	• Budget national • Fonds national de l'eau • Aide extérieure à différentes échelles
SP1	Améliorer le cadre institutionnel, juridique et la coopération internationale	
SP2	Développer la GIRE au niveau central et dans les bassins hydrographiques	
SP3	Développer la connaissance et le suivi des ressources en eau, des usages et des risques liés à l'eau	
SP4	Assurer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau dans une approche GIRE	
SP5	Développer les compétences pour la gestion durable des ressources en eau	
Budget Estimatif (FCFA)		17 334 800 000

Conclusion et perspectives

Le document d'opérationnalisation de la PANGIRE anticipe l'après-2025 avec l'idée d'évoluer vers un Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, afin de pérenniser les acquis et d'institutionnaliser la GIRE dans une logique de développement durable à long terme.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/media/leque/agir-eau_pangire3-pdf/

Guide de mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Objectif du document

Ce guide vise à fournir un cadre opérationnel et pratique pour la mise en place et le fonctionnement durable des Comités Locaux de l'Eau (CLE), en conformité avec les textes législatifs du Bénin. Il ambitionne de faciliter l'appropriation des rôles et responsabilités des acteurs locaux dans la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle locale.

Résumé stratégique

Le guide structure de manière claire les étapes nécessaires à la mise en place et à l'opérationnalisation des CLE, en s'appuyant sur les principes de la GIRE. Il consolide les expériences pilotes menées au Bénin, au Burkina Faso et au Mali pour proposer une approche harmonisée. Il met l'accent sur la mobilisation sociale, la représentativité des acteurs, et l'implication effective des femmes et des jeunes. Il fournit des outils pratiques pour l'élaboration du Plan Local de l'Eau, le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources. Il propose un modèle adaptable aux contextes locaux pour garantir l'ancrage institutionnel et la reconnaissance légale des CLE.

Méthodologie d'élaboration

L'élaboration du guide a débuté par une capitalisation des expériences et documents existants relatifs à la mise en place de structures locales de gestion de l'eau au Bénin et dans la sous-région. Cette phase a été complétée par des échanges approfondis avec des personnes ressources issues de diverses institutions étatiques et non étatiques, pour recueillir des données qualitatives sur les enjeux, la gouvernance et le financement des CLE. Une revue-synthèse a ensuite permis d'identifier des options stratégiques, sur la base desquelles un projet de guide a été rédigé, amendé par une Task Force, puis consolidé. Enfin, un atelier multipartite a validé le document dans une logique de consensus et d'appropriation nationale.

Aspects clés du document

Le **cadre légal** qui sous-tend la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) est la loi n°2010-44 du 21 octobre 2010 relative à la gestion de l'eau en République du Bénin, ainsi que sur ses décrets d'application. Elle institue les CLE comme des structures décentralisées de gestion participative de l'eau, reconnues dans le dispositif de gouvernance de la GIRE.

Le guide en précise les fondements, tout en les traduisant en modalités opérationnelles adaptées au niveau local.

La mise en place d'un CLE suit une démarche rigoureuse, structurée en quatre étapes clés à savoir : le déclenchement de l'initiative, la caractérisation de l'unité de gestion (espace de compétence), la mobilisation des parties prenantes, puis la création formelle de l'organe. Ce processus, qui s'étale sur une période d'environ 6 mois, vise à garantir une gouvernance concertée, inclusive et alignée avec les réalités du territoire concerné.

Les modalités d'organisation d'un CLE reposent sur deux entités complémentaires : une Assemblée Générale, espace de représentation des acteurs de l'eau, et un Bureau, chargé de l'exécution des décisions. La composition reflète la diversité des parties prenantes : services publics, collectivités territoriales, usagers et société civile. Une attention particulière est accordée à l'équilibre genre, avec un minimum de 30 % de femmes dans l'ensemble du comité, et 20 % au sein du Bureau.

Pour soutenir leur bon fonctionnement, plusieurs **outils stratégiques** sont mis à disposition : un plan de communication pour renforcer l'ancrage institutionnel, un plan de renforcement des capacités pour professionnaliser les membres, un plan local de gestion de l'eau (PLE) pour orienter les actions, et un plan de mobilisation financière pour garantir leur viabilité.

Enfin, le guide fixe des **paramètres techniques** essentiels : l'unité hydrologique idéale couvre une superficie maximale de 1000 km² ou une longueur de cours d'eau inférieure à 50 km. Chaque CLE doit compter entre 15 et 20 membres, dont les deux tiers sont issus des groupes d'usagers. Les expériences pilotes des unités de Djètoè et de la tête de Mékrou (Yakabissi) illustrent concrètement l'application de ces principes et offrent des références directement exploitables.

Conclusion et perspectives

Le guide conclut que la pérennité des CLE repose sur une mobilisation sociale soutenue, un renforcement continu des capacités des acteurs, et surtout une aptitude stratégique à mobiliser des ressources financières. Il s'agit d'un document évolutif, conçu pour s'enrichir au fil des expériences de terrain et des innovations contextuelles. Les recommandations clés incluent l'intégration des plans d'actions CLE dans les instruments de planification locale tels que les Plans de Développement Communal (PDC), la promotion de mécanismes de financement innovants, ainsi qu'une implication accrue des femmes et des jeunes dans la gouvernance de l'eau.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_guide-de-mise-en-place-de-cle-pdf/

Etude sur les mécanismes de financement durable pour l'Autorité du Bassin du Mono (ABM)

Objectif du document

L'étude vise à identifier et proposer des mécanismes de financement durables permettant de garantir la viabilité institutionnelle, technique et financière de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) à court, moyen et long terme. Elle analyse les meilleures pratiques d'autres Agences de Bassin Transfrontalier et explore des stratégies de financement adaptées au contexte régional et aux enjeux de gouvernance intégrée.

Résumé exécutif

Créée en 2014, l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) se trouve à un stade clé de son développement institutionnel, nécessitant la mise en place de mécanismes de financement pérennes pour garantir sa viabilité technique et financière. L'étude a évalué plusieurs options de financement, notamment les contributions étatiques, les taxes régionales, les mécanismes utilisateur-payeur et les partenariats public-privé, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques d'autres agences de bassin transfrontalier. Le scénario de financement basé sur le principe « utilisateur-payeur », particulièrement adapté au contexte du Mono, a été identifié comme le plus prometteur à moyen et long terme, notamment via les contributions d'acteurs économiques majeurs comme la Communauté Électrique du Bénin (CEB) et les sociétés minières/industrielles. Parallèlement, l'étude recommande une structure organisationnelle légère et flexible, avec des recrutements progressifs et une mutualisation des fonctions, permettant de réduire les coûts de fonctionnement jusqu'à 43 %. Ce cadre vise à renforcer durablement la gouvernance de l'ABM, tout en assurant une autonomie financière progressive au service d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau du bassin.

Méthodologie

L'étude a été conduite entre 2016 et 2017 au Bénin et au Togo, dans le bassin transfrontalier du Mono. Elle s'appuie sur une approche comparative mobilisant l'expérience d'autres agences de bassin africaines, afin d'identifier des mécanismes de financement adaptés au contexte institutionnel et hydrologique de l'ABM. La démarche a combiné revue documentaire, entretiens stratégiques avec les parties prenantes et analyse prospective des besoins de financement à l'échelle régionale. Cette approche rigoureuse a permis d'aligner les propositions sur les réalités du terrain tout en capitalisant sur les bonnes pratiques régionales pour guider la structuration financière de l'ABM.

Résultats principaux

L'étude a mis en évidence les défis liés à la viabilité financière de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), dans un contexte institutionnel encore jeune et confronté à des contraintes budgétaires récurrentes. Elle souligne l'inadéquation d'un modèle organisationnel lourd pour un bassin de taille modeste (24 300 km²) et recommande, en conséquence, une structure allégée et progressive, avec un recours stratégique à des détachements de personnel et à des groupes de travail techniques plutôt qu'à des recrutements permanents.

Au total, **onze mécanismes de financement ont été identifiés et évalués**, parmi lesquels : les contributions des États membres, les taxes régionales dédiées, les frais de gestion et d'administration, les approches utilisateur-payeur et pollueur-payeur, les contributions des bailleurs, ainsi que les partenariats public-privé. L'analyse multicritère a permis de dégager le financement basé sur **le principe « utilisateur-payeur »** comme l'option la plus durable à moyen et long terme. Ce mécanisme s'appuie sur la contribution directe d'acteurs économiques majeurs du bassin, tels que la Communauté Électrique du Bénin (CEB) ou les entreprises minières, fortement consommatrices d'eau.

En parallèle, **l'étude propose trois scénarios organisationnels** permettant d'optimiser la structure et de réduire les charges de fonctionnement de 25 à 43 %, selon le niveau de mutualisation et de simplification adopté. Le scénario privilégié est celui d'une ABM agile, techniquement crédible, mais financièrement maîtrisée, alignée sur les bonnes pratiques observées dans d'autres bassins transfrontaliers. Cette démarche s'inscrit également dans une dynamique régionale portée par les engagements des États membres et les orientations de la CEDEAO en matière de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières, renforçant ainsi la légitimité et la cohérence des mécanismes proposés pour l'ABM.

Enfin, l'analyse comparative menée avec d'autres Agences de Bassin Transfrontalier (ABT) d'Afrique de l'Ouest met en garde contre les dérives d'un développement institutionnel trop rapide ou inadapté au contexte. Ces enseignements nourrissent des recommandations concrètes et graduelles en matière de gouvernance, de priorisation des fonctions à financer et de stratégies de mobilisation des ressources.

Conclusion des auteurs

Pour assurer sa viabilité à long terme, l'ABM doit adopter un modèle organisationnel souple, évolutif et adapté aux spécificités du bassin. Les auteurs recommandent de privilégier le mécanisme « utilisateur-payeur », jugé le plus prometteur pour générer des ressources propres de manière durable. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une stratégie progressive, combinant partenariats public-privé et coordination entre États membres. En s'inspirant des bonnes pratiques régionales, l'ABM pourra affirmer son rôle de plateforme de gouvernance partagée et durable des ressources en eau.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
<https://rbpmje.org/media/etude-sur-les-mecanismes-de-financement-pour-l-abm/>

Développement du portail des e-services du MEEM et pour la dématérialisation de deux services publics de la Direction Générale de l'Eau

Objectif du document

Le document vise à spécifier les aspects fonctionnels et techniques du projet de développement du portail des e-services du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), en particulier la dématérialisation de deux services publics relevant de la Direction Générale de l'Eau.

Résumé stratégique

Dans le cadre de la transformation numérique du Bénin, le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM) a développé un portail de e-services pour moderniser la gestion publique de l'eau. Deux services essentiels ont été dématérialisés : la demande d'autorisation d'exploitation des ressources en eau et le paiement des redevances. Le système offre une interface en ligne sécurisée, accessible aux usagers et intégrant des outils de traitement et de suivi pour les agents. L'interopérabilité avec les plateformes nationales, notamment X-Road.BJ, garantit une intégration cohérente dans l'écosystème numérique national. Ce dispositif renforce la transparence, améliore l'efficacité administrative et soutient une gestion durable des ressources en eau.

Méthodologie d'élaboration

Le document relatif au portail des e-services du MEEM a été élaboré suivant une approche participative, rigoureuse et conforme aux standards définis par le gouvernement du Bénin, notamment les règles d'ergonomie et le kit de développement de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN). L'approche est articulée autour de trois étapes clés :

- ▶ L'analyse des besoins fonctionnels, axée sur la simplification, l'accélération et la sécurisation des démarches administratives au profit des citoyens, des entreprises et de l'administration, tout en garantissant une gestion plus efficace et transparente des ressources en eau.
- ▶ La modélisation des processus à dématérialiser, à partir d'un diagnostic des procédures physiques en vigueur au sein du MEEM, reconstituées sous forme schématique et fonctionnelle. Cette étape a permis d'identifier les étapes critiques, les acteurs, les documents requis et les points de décision en vue de leur transposition optimale en flux numériques.
- ▶ La conception de prototypes d'interfaces, développés sous forme de maquettes conformes aux normes de l'ASIN, avec une navigation intuitive, responsive et sécurisée. Ces interfaces intègrent les fonctionnalités spécifiques attendues pour chaque profil utilisateur, qu'il s'agisse des usagers ou des agents du MEEM.

Aspects clés du document

Le projet de développement des e-services du MEEM constitue un levier stratégique de modernisation administrative et de gouvernance numérique dans le secteur de l'eau. Il cible deux services essentiels, désormais digitalisés, visant à améliorer la performance institutionnelle, la transparence et l'accessibilité des services publics.

Le premier service porte sur la **dématérialisation des demandes d'autorisation d'exploitation des ressources en eau**. Il permet aux usagers de soumettre leurs dossiers en ligne, d'y annexer les justificatifs requis, de suivre en temps réel le traitement de leur requête et de recevoir la décision finale de manière dématérialisée. Ce dispositif optimise les délais de traitement, sécurise les échanges administratifs et renforce la traçabilité des procédures, tout en réduisant les coûts liés à la gestion physique des dossiers. Le second service concerne la **digitalisation du paiement des redevances d'exploitation**. Grâce à un système de calcul automatisé basé sur les volumes prélevés, les usages déclarés et le profil de l'activité, il permet une estimation précise du montant dû. Cette fonctionnalité améliore l'efficacité du recouvrement, sécurise les transactions et soutient la mobilisation des ressources financières de l'État, tout en facilitant les démarches des opérateurs économiques.

Ces deux e-services sont intégrés dans un **portail web unifié**, conçu selon les standards de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN). Ce portail, sécurisé, responsive et interopérable avec des plateformes nationales telles que X-Road.BJ, garantit une expérience utilisateur fluide et une compatibilité technique avec l'écosystème numérique gouvernemental. Il constitue ainsi une infrastructure centrale pour la gestion intelligente des services liés à l'eau.

En complément, **un environnement de gestion back-office** a été mis en place pour les agents du MEEM. Doté d'un tableau de bord dynamique, d'un module d'archivage électronique et d'outils de suivi des indicateurs de performance, il permet un pilotage rigoureux et en temps réel des flux administratifs. Ce système renforce la réactivité des équipes, améliore la qualité du service rendu et soutient une prise de décision fondée sur les données.

Conclusion et perspectives

La mise en place des e-services du MEEM constitue une avancée majeure vers une administration plus moderne, accessible et transparente dans la gestion des ressources en eau. Les auteurs recommandent de consolider cette dynamique par un accompagnement technique, le renforcement des capacités des agents, et une sensibilisation accrue des usagers. À terme, l'extension progressive du portail à d'autres services publics pourrait renforcer durablement la performance administrative et l'inclusion numérique.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/medias/medias/agir-eau_developpement-de-deux-e-service-pour-la-dg-eau/

3.3.

Acquis du Champ B

Capitalisation des mesures de Gestion Intégrée des Ressources en Eau mises en place par le programme AGIR-Eau

Objectif du document

L'étude vise à documenter et valoriser les mesures de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) mises en œuvre dans le cadre du programme AGIR-Eau, afin de tirer les leçons des expériences de terrain et de formuler des recommandations pour les phases futures. Elle analyse les interventions menées auprès des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et des communautés bénéficiaires, en évaluant leur pertinence, leurs résultats et leur potentiel de durabilité dans un contexte de changement climatique.

Résumé exécutif

Le programme AGIR-Eau, porté par la GIZ, a contribué à opérationnaliser la GIRE au niveau local en accompagnant la mise en place et le renforcement des Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans plusieurs départements du Bénin. L'étude de capitalisation recense les mesures mises en œuvre, ainsi que les appuis techniques et financiers qui les ont soutenues. La démarche a combiné analyse documentaire, visites de terrain et entretiens avec les acteurs, permettant d'identifier les succès, comme l'amélioration de la gouvernance locale de l'eau et la création de revenus complémentaires, mais aussi les défis : difficultés d'adhésion communautaire, problèmes fonciers, entretien des infrastructures et démotivation de certains membres des CLE. Les résultats montrent que ces mesures renforcent la résilience des communautés face au changement climatique, tout en améliorant la gestion locale de l'eau. Quant aux enseignements tirés, ils orientent vers un renforcement de la sensibilisation, une

meilleure planification technique (choix des essences, calendrier de mise en œuvre), la diversification des financements des CLE et un appui technique prolongé pour certaines activités spécialisées. Ce cadre vise à consolider les acquis du programme et à améliorer la résilience des communautés face aux pressions environnementales et climatiques.

Méthodologie

L'étude a été conduite en juin 2025 dans les départements de l'Ouémé, du Mono, du Couffo, de l'Atacora, de la Donga et du Borgou. Elle s'appuie sur une approche participative combinant :

- **Le cadrage de la mission** : une séance de cadrage avec les équipes centrales et de terrain du programme AGIR-Eau pour préciser les attentes et partager la documentation disponible ;
- **La collecte documentaire** : une revue documentaire des rapports, procès-verbaux, documents de projet et bilans d'exécution des mesures GIRE ;
- **Les visites de terrain** : des visites de terrain en trois phases (Ouémé, Mono/Couffo, puis Atacora/Donga/Borgou) entre le 2 et le 27 juin 2025, associant observation directe des infrastructures et entretiens avec les membres de CLE et partenaires locaux ;
- **Les débriefings** : des débriefings avec les équipes d'AGIR-Eau pour partager les observations et premières analyses et valider les constats ;
- **La rédaction** : la rédaction du rapport final et des annexes (factsheets et success stories) synthétisant les réalisations, succès, leçons apprises et recommandations.

Résultats principaux

Le programme AGIR-Eau a joué un rôle déterminant dans l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local à travers des mesures GIRE qui ont permis de :

- ▶ Renforcer **les capacités institutionnelles et techniques des CLE** et des structures de gouvernance locale de l'eau, grâce à des formations sur la gestion des ressources, la vie associative, la prévention des conflits, la pollution de l'eau, l'agriculture écologique et la reddition de comptes ;
- ▶ Améliorer **la protection et la restauration des ressources en eau** et des écosystèmes associés ;
- ▶ Diversifier **les sources de revenus des communautés** (ex. apiculture, pisciculture, maraîchage) ;
- ▶ Réduire les **conflits liés à l'accès à l'eau** grâce à des infrastructures partagées (lavoirs, abreuvoirs),
- ▶ D'apporter **un soutien technique et financier aux CLE**, incluant l'accompagnement par le consortium Dorsch-Impact/Cosinus et des financements pour les formations, les mesures GIRE et les événements thématiques (Journée Mondiale de l'Eau, Journée de la Terre, etc.).

L'étude fait également ressortir la mise en œuvre de mesures GIRE diversifiées répondant à des objectifs de protection des ressources, d'amélioration des revenus et de cohésion sociale. Huit types de mesures ont été identifiés à savoir :

- ▶ **Apiculture**, pour réduire la pression sur les forêts et générer des revenus.
- ▶ **Pisciculture**, en cage flottante ou en bassin pour restaurer les écosystèmes aquatiques et diversifier l'alimentation.
- ▶ **Reboisement**, pour lutter contre l'ensablement et

l'érosion des berges.

- ▶ **Délimitation des francs-bords**, pour protéger les zones sensibles des activités polluantes.
- ▶ **Aménagement de canaux**, favorisant les services écosystémiques et les échanges commerciaux.
- ▶ **Lavoirs et abreuvoirs**, comme mesures d'appui à la paix et à la cohésion sociale.
- ▶ **Maraîchage**, pour réduire la dégradation des berges et améliorer la nutrition.
- ▶ **Smart Valley**, pour une riziculture durable et adaptée au changement climatique.

Malgré ces succès, des limites persistent : vandalisme, insuffisance de financements autonomes, difficultés d'entretien des équipements, faible adhésion de certains acteurs et problèmes techniques spécifiques (ex. mortalité des alevins, limites de pompe solaire).

Conclusion et perspectives

La capitalisation met en évidence l'importance d'impliquer pleinement les communautés dans la conception et la mise en œuvre des mesures GIRE pour garantir leur durabilité. Les mesures menées ont contribué à la régénération des ressources, à la réduction des conflits liés à l'eau, et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques, etc. Les auteurs recommandent notamment pour assurer la durabilité des acquis : un renforcement de la sensibilisation et de l'implication des communautés ; l'intégration d'arbres fruitiers dans les campagnes de reboisement ; la mise en place de financements alternatifs à travers des activités génératrices de revenus pour le fonctionnement des CLE ; un appui technique prolongé pour les activités spécialisées comme la pisciculture ; une meilleure planification saisonnière pour optimiser la survie des plants et la productivité des cultures. Ces recommandations visent à renforcer la résilience des CLE et à consolider la GIRE locale comme levier de développement et de paix sociale.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/media/rapport-consultant_capitalisation-des-mesures-gire_vf/

Diffusion des orientations GIRE au profit des communes. *Guide du Participant Communal sur la GIRE*

Objectif du guide

Ce guide vise à doter les acteurs communaux d'un outil pratique et structurant pour faciliter l'intégration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la planification locale. Il synthétise les principes, les approches et les outils opérationnels essentiels permettant aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle dans la gestion durable et concertée des ressources en eau.

Résumé stratégique

Le guide communal sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) constitue un outil d'accompagnement stratégique pour les collectivités territoriales souhaitant inscrire durablement la gestion de l'eau dans leurs politiques locales. Il présente les fondements de la GIRE, ses principes directeurs, ainsi que les étapes et conditions clés de sa mise en œuvre à l'échelle locale. S'appuyant sur le cadre juridique béninois et les expériences de terrain, il propose des démarches concrètes d'intégration de la GIRE dans les documents de planification communale (PDC, PTA, PLG). Le guide clarifie également les rôles et responsabilités des acteurs communaux, des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et autres parties prenantes, en soulignant les exigences de transparence, redevabilité et participation. En cela, il constitue un levier stratégique pour renforcer la gouvernance locale de l'eau et répondre aux défis croissants liés au changement climatique et à la pression sur la ressource.

Méthodologie d'élaboration

Le guide a été élaboré avec l'appui du programme AGIR-Eau/GIZ, sur la base d'expériences terrain, d'analyses institutionnelles et de consultations avec les acteurs communaux. Une approche participative a permis de consolider les contenus autour des principes et des pratiques pertinentes pour le contexte local béninois.

Aspects clés du guide

Le guide repose d'abord sur un **socle juridique clair**, principalement constitué de la Politique Nationale de l'Eau (2009) et de la loi n°2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin. Ce cadre est complété par des textes d'application précisant les compétences des collectivités territoriales, ainsi que par la loi n°2021-14 sur la décentralisation, qui renforce l'autonomie des communes dans

la planification du développement local. Il s'appuie également sur **les textes régissant les outils de gestion intégrée de l'eau** tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Ensuite, le guide vulgarise **les principes de la GIRE et ses trois grandes finalités** à savoir l'équité sociale, l'efficacité économique, et la durabilité environnementale. Il met l'accent sur l'abandon des approches sectorielles au profit d'une gouvernance par bassin versant, favorisant la coordination entre acteurs et la prise en compte des besoins locaux. De plus, il définit les rôles des principaux acteurs de la gouvernance locale de l'eau : élus locaux, services techniques déconcentrés, usagers de l'eau, société civile et Comités Locaux de l'Eau. Il souligne l'importance d'une répartition claire des responsabilités et d'un fonctionnement concerté des instances de pilotage pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions.

Par ailleurs, le guide présente les **principaux outils permettant d'opérationnaliser la GIRE** à l'échelle communale, notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et les Plans Locaux de Gestion (PLG). Il fournit des indications concrètes sur leur articulation avec les documents de planification communale (PDC, PTA, PAI, etc.).

A cet effet, **une démarche en quatre étapes** est proposée: (1) phase d'initiation et de mobilisation des acteurs, (2) planification et diagnostic partagé, (3) mise en œuvre d'actions intégrées, et (4) suivi-évaluation et capitalisation. Cette approche progressive permet aux communes d'inscrire la GIRE dans une logique de développement local durable, cohérente avec leurs compétences et leurs ressources.

Enfin, le guide insiste sur **l'importance de l'engagement de toutes les parties prenantes** à travers des mécanismes de concertation, la transparence dans la gestion de l'eau, et le respect des principes de redevabilité. Il promeut des pratiques favorisant la gouvernance inclusive, en particulier l'implication des femmes, des jeunes et des usagers dans les processus décisionnels liés à la ressource en eau.

Conclusion et perspectives

Le guide communal se présente comme un outil évolutif au service des collectivités. Sa mise en œuvre repose sur l'implication active des acteurs locaux et l'intégration des actions GIRE dans les politiques publiques locales. Les perspectives incluent le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources innovantes et une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion des ressources en eau.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/media/leque/agir-eau_diffusion-des-orientations-gire-au-profit-des-communes/

Mission de cartographie des Unités Hydrographiques dans le bassin de la Mékrou au Bénin

Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est de produire une cartographie détaillée et participative des Unités Hydrologiques (UH) du sous-bassin de la Mékrou au Bénin. Elle vise à caractériser ces unités en fonction des pressions humaines, des effets du changement climatique et des conflits d'usage, afin de faciliter la planification et la mise en place des organes tels que les Comités de Sous-bassin (CSB), et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Résumé exécutif

L'étude sur la cartographie et la caractérisation des Unités Hydrologiques (UH) du sous-bassin de la Mékrou, menée dans le cadre du projet AGIR-Eau, dresse un diagnostic précis des enjeux liés à la gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. S'appuyant sur une revue documentaire, une collecte participative de données de terrain et des analyses cartographiques via QGIS/QSWAT, elle a permis d'identifier 47 UH, dont 31 ont fait l'objet d'une caractérisation approfondie. Les résultats révèlent la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution, les conflits agropastoraux et une forte vulnérabilité face aux aléas climatiques. L'étude recommande des actions ciblées de GIRE, la mise en place de Comités Locaux de l'Eau, le renforcement de la gouvernance locale et la consolidation de la base de données nationale. Ces mesures constituent un cadre stratégique pour préserver les ressources en eau, réduire les pressions et accroître la résilience des communautés du bassin.

Méthodologie

La mission a été menée suivant une méthodologie de type qualitative et participative, dans le sous-bassin de la Mékrou, situé dans le nord du Bénin, couvrant les communes de Banikoara, Karimama, Kérou, Kouandé et Péhunco. Elle a mobilisé une équipe pluridisciplinaire constituée d'experts hydrologue, SIG/cartographe, socio-anthropologue et a duré environ un mois. L'échantillon pour la collecte de données était composé d'acteurs clés des services déconcentrés de l'État, des élus locaux, des Comités Locaux de l'Eau (CLE), des ONG, ainsi que de nombreux usagers de l'eau (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, femmes, jeunes), sans critère d'âge spécifique mais représentatif des dynamiques locales. Les données ont été collectées à l'aide de guides d'entretien semi-structurés, d'observations directes sur le terrain, de fiches de collecte cartographique, d'outils de géoréférencement (GPS Garmin

62s) et d'un appareil photo numérique. L'ensemble a été complété par une revue documentaire et analysé à l'aide d'outils SIG, notamment QGIS/QSWAT.

Résultats principaux

L'étude a permis d'identifier **47 Unités Hydrologiques (UH)** dans le sous-bassin de la Mékrou, dont **31 ont été caractérisées en profondeur**. Parmi celles-ci, 21 sont exploitées par les populations et 10 se situent en zones protégées. L'analyse spatiale et démographique montre que trois unités (UH24, UH25 et UH28) présentent une densité de population supérieure à 230 habitants/km², traduisant une forte pression anthropique et un risque accru de conflits d'usage de l'eau à des fins domestiques, agricoles et pastorales.

Les observations de terrain révèlent plusieurs facteurs majeurs de dégradation : déforestation des berges, pollution domestique et agricole (notamment liée aux engrais et pesticides), destruction des périmètres de protection des retenues d'eau, exploitation minière artisanale et carbonisation du bois dans certaines zones. Ces pressions sont exacerbées par des conflits intercommunautaires et agropastoraux, particulièrement dans les zones à forte occupation foncière ou à usages multiples.

Sur la base d'indicateurs physiques, sociaux et environnementaux, les UH ont été hiérarchisées selon leur niveau de dégradation et d'exposition aux conflits. Cinq unités prioritaires pour des interventions de GIRE ont été identifiées : UH16, UH28, UH4, UH24 et UH26. Parallèlement, l'étude met en évidence des pratiques positives à encourager, telles que le reboisement des têtes de bassins, la promotion de l'agriculture durable, l'apiculture et la délimitation d'aires de pâturage.

Enfin, les conditions locales favorables à la mise en place de Comités Locaux de l'Eau (CLE) ont été recensées. L'étude recommande d'intégrer les données produites dans la Base de Données Intégrée du secteur eau au Bénin, afin de soutenir la planification durable et le suivi pérenne à l'échelle du bassin.

Conclusion des auteurs

La cartographie et la caractérisation des Unités Hydrologiques du sous-bassin de la Mékrou offrent une base essentielle pour renforcer la gestion intégrée et participative des ressources en eau. Les pressions anthropiques, les conflits d'usage et les effets du changement climatique exigent des actions urgentes et ciblées, notamment la mise en place de Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans les zones prioritaires. Les auteurs recommandent de promouvoir les bonnes pratiques locales, d'améliorer la gouvernance territoriale de l'eau et de mobiliser des financements innovants pour soutenir la résilience des communautés.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_cartographie-des-uh-de-la-mekrou/

Délimitation, cartographie et caractérisation de la tête du sous bassin versant de la Pendjari

Objectif de l'étude

Cette étude a pour objectif de délimiter, cartographier et caractériser la Tête du Sous-Bassin Versant (TSBV) de la rivière Pendjari, afin de renforcer la gestion durable et intégrée des ressources en eau. Elle vise à produire une cartographie de haute précision, analyser les pressions anthropiques et formuler des recommandations opérationnelles pour la préservation et le suivi écologique de la zone.

Résumé exécutif

L'étude sur la délimitation, la cartographie et la caractérisation de la tête du sous-bassin versant de la Pendjari fournit un diagnostic clair des enjeux environnementaux et de gestion de l'eau, en s'appuyant sur l'analyse SIG, la cartographie multi-temporelle (2015-2022) et des relevés de terrain. Couvrant 846 km² sur les communes de Natitingou, Toukountouna et Tanguiéta, ce bassin, d'ordre supérieur à 3 selon Strahler, se distingue par un réseau hydrographique dense, un relief accidenté et une forte dynamique d'érosion. Les résultats mettent en évidence une dégradation accélérée due à l'expansion agricole, à la déforestation et aux effets du changement climatique. L'étude préconise la matérialisation physique des limites, la mise en place d'un suivi écologique, le renforcement de la gouvernance locale et la promotion de pratiques agroécologiques adaptées. Ces conclusions constituent une base scientifique solide pour orienter les actions de préservation et de gestion durable des ressources en eau de la zone.

Méthodologie

L'étude, conduite dans la région de l'Atacora (Natitingou, Toukountouna et Tanguiéta), s'est appuyée sur une approche géomatique et hydrologique intégrant analyses SIG, classification d'images satellites et enquêtes socio-économiques. La collecte des données a mobilisé des bases topographiques de l'IGN Bénin, le MNT SRTM, des images Sentinel-2, ainsi que des relevés GPS réalisés avec un pas moyen de 100 mètres pour la matérialisation des limites. Les enquêtes de terrain ont été menées auprès des populations riveraines, des autorités communales et des services techniques à l'aide de guides d'entretien structurés. Les outils utilisés incluent QGIS, ArcGIS, LocusMap/GIS et la plateforme Kobo Toolbox pour le traitement et la gestion des données. L'ensemble des informations a été croisé et analysé pour produire une cartographie précise, identifier les zones critiques et formuler des recommandations pertinentes pour la gestion durable de la TSBV.

Résultats principaux

La tête du sous-bassin versant (TSBV) de la rivière Pendjari, d'une superficie de 846 km², est située dans la région montagneuse de l'Atacora et s'étend sur trois communes : Natitingou, Toukountouna et Tanguiéta. Ce territoire, au relief marqué avec des altitudes allant de 340 à 646 mètres et des pentes pouvant atteindre 25 %, présente un indice de Gravelius de 1,48 et un réseau hydrographique de 476,6 km. Classé d'ordre supérieur à 3 selon Strahler, il témoigne d'un développement hydrologique avancé, avec un réseau bien structuré et une densité de drainage de 0,56 km/km².

Les analyses révèlent une **forte dynamique d'érosion**, alimentée par la combinaison de facteurs naturels (topographie accidentée, alternance de grès et d'argilites) et de pressions anthropiques. Parmi ces dernières figurent la déforestation, l'agriculture extensive sur pentes, la dégradation des berges et la perte progressive du couvert végétal. L'évolution de l'occupation des sols entre 2015 et 2022 montre un recul significatif des forêts au profit des terres agricoles, accompagné d'une fragmentation accrue des zones humides et des galeries forestières, mettant en péril la biodiversité locale.

Sur le plan socio-économique, les enquêtes indiquent une **forte dépendance des communautés locales** vis-à-vis de l'eau et des ressources naturelles de la TSBV, mais aussi une faible intégration des enjeux de conservation dans les pratiques locales. Les pressions exercées incluent le captage direct de l'eau, le brûlis et les cultures sur versant, accentuant les risques de dégradation.

La cartographie produite a permis de **délimiter avec précision le bassin et d'identifier les zones critiques** nécessitant des interventions prioritaires, notamment en matière de lutte contre l'érosion, de désenclavement et de gestion des conflits d'usage. Enfin, l'étude a permis de **géoréférencer des points stratégiques à matérialiser physiquement** afin de protéger l'intégrité écologique de la TSBV. Des zones clés de services écosystémiques (infiltration des eaux, stabilisation des sols, régulation des crues) ont été inventoriées, fournissant une base solide pour la mise en place d'un suivi environnemental à long terme et orienter les actions de préservation.

Conclusion des auteurs

Pour garantir la préservation et la gestion durable de la Tête du Sous-Bassin Versant de la Pendjari, la matérialisation physique des limites apparaît comme un enjeu stratégique majeur. Les auteurs préconisent la mise en place d'un système simplifié de suivi écologique, combiné à un renforcement de la gouvernance locale à travers une approche multi-acteurs. Ils identifient la promotion de pratiques agroécologiques adaptées comme une réponse durable aux pressions anthropiques. Selon eux, l'intégration des données issues de l'étude dans les outils de planification locaux permettra d'ancrer ces actions dans les politiques publiques. L'ensemble de ces mesures constitue une base opérationnelle



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agr-eau_cartographie-de-la-pendjari/

Réalisation des études de faisabilité technique et économique de la valorisation du forage artésien de Hêtin-Sota dans la commune de Dangbo

Objectif de l'étude

Cette étude vise à évaluer le potentiel de valorisation du forage artésien de Hêtin-Sota dans une perspective de développement local durable. Elle ambitionne de proposer des options d'aménagement techniquement viables, économiquement rentables et socialement inclusives, afin de transformer cette ressource naturelle sous-utilisée en levier structurant pour le territoire.

Résumé exécutif

Mis en service en 1956, le forage artésien de Hêtin-Sota présente un fort potentiel en eau hyperthermale, encore peu valorisé à ce jour. Dans cette perspective, l'étude propose trois scénarios d'aménagement combinant production d'eau minérale, activités thermales, équipements communautaires et dispositifs d'assainissement. Ces options sont analysées à travers des critères techniques, environnementaux et socio-économiques. Bien que la qualité de l'eau soit globalement conforme aux normes, des vérifications complémentaires restent nécessaires. Enfin, une gouvernance partagée, articulant gestion communautaire et partenariat public-privé, est recommandée afin de garantir la viabilité et la durabilité des investissements.

Méthodologie

L'étude a été conduite d'avril à juillet 2023 à Hêtin-Sota, dans la commune de Dangbo. Elle repose sur une approche mixte, intégrant les dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales, afin d'appréhender de manière holistique les enjeux liés à la valorisation du forage. La démarche méthodologique s'est appuyée sur des enquêtes de terrain, des analyses topographiques et hydrologiques, ainsi que sur l'utilisation de matrices d'impact (LEOPOLD, FECTEAU). Par ailleurs, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès de 199 acteurs clés, incluant des représentants des communautés locales, des institutions et des usagers, pour garantir une vision partagée et contextualisée des options d'aménagement.

Résultats principaux

L'étude a révélé que la qualité de l'eau du forage est globalement conforme aux normes de potabilité, tout en mettant en évidence la nécessité d'un suivi régulier afin d'en garantir la durabilité. Des paramètres spécifiques, tels que les fluorures, nitrates et chlorures, nécessitent un contrôle renforcé pour confirmer cette conformité dans le temps. Le forage présente un potentiel d'exploitation multifonctionnel, susceptible d'accueillir à la fois des usages touristiques (fontaine jaillissante, bains thermaux) et industriels (production d'eau minérale), appuyés par des infrastructures sociocommunautaires adaptées contribuant à l'amélioration des conditions de vie locales.

Trois variantes d'aménagement ont été définies, combinant de manière différenciée les composantes industrielles, touristiques et communautaires :

- **Variante 1** : Concentration de l'ensemble des infrastructures à Hêtin-Sota, incluant une unité de production d'eau minérale, un centre thermal, une fontaine jaillissante, des bornes-fontaines pour l'usage domestique, des équipements sociocommunautaires et des douches. Bien que cette variante réponde pleinement aux attentes des populations locales, elle implique des travaux d'envergure pour la protection contre les inondations et l'accessibilité en saison de crue, avec des coûts d'investissement et d'exploitation élevés.
- **Variante 2** : Répartition fonctionnelle des infrastructures, avec les composantes industrielles implantées dans le village voisin de Malomè et les infrastructures touristiques et communautaires maintenues à Hêtin-Sota. Cette configuration permet d'optimiser l'espace disponible, de réduire les coûts liés à l'implantation industrielle et d'éviter les zones inondables. Toutefois, elle suppose un dialogue approfondi avec la population locale pour accepter le déplacement partiel de certaines activités.
- **Variante 3** : Option plus sobre, excluant le centre thermal et recentrée sur les usages locaux et touristiques. Elle comprend une unité de production d'eau minérale, des bornes-fontaines, des douches communautaires et une fontaine jaillissante, tout en limitant les besoins en investissement. Cette variante, bien que plus économique, offre des retombées touristiques plus modestes.

L'impact socio-économique attendu, quelle que soit la variante retenue, inclut la création d'emplois locaux, le renforcement des infrastructures de base et une amélioration significative des conditions de vie des communautés bénéficiaires.

Conclusion et perspectives

Le forage de Hêtin-Sota constitue un atout stratégique pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et le développement de la commune de Dangbo. Sa valorisation doit s'inscrire dans une démarche inclusive, progressive et durable, fondée sur une gouvernance partagée entre les collectivités, les acteurs privés et les usagers. Les auteurs recommandent une gestion communautaire des infrastructures sociocommunautaires et une délégation, selon l'approche du partenariat public-privé (PPP), pour les volets industriel et touristique. Cette approche permettra de faire de cette source naturelle un véritable levier de croissance territoriale.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/medias/que/agir-eau_etude-sur-la-valorisation-du-forage-artisien-de-hetin-sota/

3.4.

Acquis du Champ C

Enquête de base sur la gestion des eaux usées / boues de vidange

Objectif de la recherche

Cette étude vise à réaliser un diagnostic approfondi des connaissances et des pratiques des populations en matière de gestion des eaux usées (EU) et des boues de vidange (BV) dans six communes cibles (Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Lokossa et Djougou), afin d'orienter les choix stratégiques pour la conception d'une campagne de sensibilisation, fondée sur des données probantes.

Résumé exécutif

Menée dans les communes du Grand Nokoué (Abomey-Calavi, Cotonou, Porto-Novo, Sèmè-Podji), Djougou et Lokossa, cette étude a évalué les pratiques en matière de gestion des eaux usées, des boues de vidange et d'hygiène dans plusieurs ménages et institutions. Elle révèle que les ménages disposent majoritairement de latrines (88,9 %), mais les établissements scolaires présentent de fortes lacunes. La bonne gestion des eaux usées reste un défi, malgré une forte adhésion des populations à des solutions plus structurées. La vidange des fosses est assurée majoritairement par des prestataires professionnels, mais reste marginale dans les écoles et les centres de santé, tandis que la valorisation des boues est encore peu développée. L'accès à l'eau potable est globalement satisfaisant, sauf à Djougou et Lokossa, où un appui technique et financier est indispensable.

Méthodologie

L'étude s'est déroulée d'avril à août 2023, avec une phase de collecte de données intensive menée du 24 avril au 1er mai dans les communes du Grand Nokoué (Abomey-Calavi, Cotonou, Porto-Novo, Sèmè-Podji), ainsi qu'à Djougou et Lokossa. Fondée sur une approche mixte, elle a combiné une enquête quantitative à l'aide de questionnaires numériques et une enquête qualitative reposant sur des entretiens semi-directifs. L'échantillon couvrait 784 ménages répartis dans 56 quartiers, ainsi que 60 écoles primaires, 18 collèges, 6 universités, 18 centres de santé et 30 hôtels. La collecte de données a été réalisée via la plateforme Ko-boToolbox pour les ménages, et à l'aide de guides d'entretien adaptés pour les autres groupes cibles, permettant une analyse fine et contextualisée des pratiques et besoins en matière d'assainissement.

Résultats principaux

L'étude a révélé, entre autres, les pratiques des populations dans plusieurs domaines clés de l'assainissement : accès aux infrastructures sanitaires de base, gestion des eaux usées et des boues de vidange, traitement des déchets solides, hygiène menstruelle et approvisionnement en eau potable. Elle a mis

en lumière des progrès notables, tout en identifiant des défis persistants, nécessitant des réponses ciblées.

Concernant les **infrastructures sanitaires**, près de 89 % des ménages disposent de dispositifs de confinement des excréta, traduisant une avancée significative. Toutefois, seuls 37 % de ces ouvrages assurent une gestion sécurisée, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la qualité et la durabilité des équipements pour un impact sanitaire durable.

En revanche, **la gestion des eaux usées** reste majoritairement un défi, avec des rejets fréquents dans l'environnement. Cette situation, amplifiée par un besoin de sensibilisation aux risques, appelle à un renforcement des solutions d'évacuation, en particulier dans les zones densément peuplées.

S'agissant de **la vidange des fosses**, l'étude relève un recours massif aux prestataires professionnels (96,3 %) pour des fosses vidangeables, indiquant une tendance encourageante à la formalisation du secteur. Néanmoins, les pratiques manuelles persistent dans les zones difficiles d'accès, exposant les habitants à des risques sanitaires.

La gestion des déchets solides révèle de fortes disparités territoriales. Les communes du Grand Nokoué bénéficient de taux de couverture en pré-collecte supérieurs à 90 %, tandis que les communes secondaires rencontrent des difficultés à structurer leurs systèmes, accentuant les inégalités et la vulnérabilité environnementale.

Enfin, les enjeux liés à la bonne gestion de **l'hygiène menstruelle** restent préoccupants. Le manque d'infrastructures adaptées et la persistance de tabous culturels limitent les bonnes pratiques, notamment en milieu scolaire. De même, la gestion faite des déchets menstruels reste préoccupante pour la bonne gestion des boues de vidange.

Conclusion des auteurs

Les résultats de l'étude mettent en évidence un double paradoxe : malgré des progrès significatifs notés en matière d'infrastructures d'assainissement, les pratiques demeurent largement douteuses. Les auteurs soulignent que l'accès aux infrastructures, bien qu'indispensable, ne garantit pas à lui seul un assainissement géré en toute sécurité sans un appui renforcé en matière de gouvernance locale, de sensibilisation communautaire et de professionnalisation des services. Ils insistent sur la nécessité d'adopter une approche intégrée, multisectorielle et inclusive pour répondre de manière cohérente aux enjeux liés à la gestion des eaux usées et des boues de vidange. Ils recommandent d'accélérer les Plans Directeurs d'Assainissement à Djougou et Lokossa, de les mettre en œuvre dans le Grand Nokoué, de formaliser les vidangeurs informels, et de renforcer l'éducation au changement de comportement par des campagnes ciblées et régulières.



Identification des besoins en formation et élaboration du référentiel métier/emploi dans la filière de gestion des boues de vidange y compris le plan de formation continue des opérateurs de vidange

Objectif de l'étude

Ces études ont pour objectif d'identifier les besoins en ressources humaines et de concevoir les référentiels métier/emploi pour les principaux acteurs de la filière de gestion des boues de vidange, couvrant les maillons de la collecte, du transport et du traitement.

Résumé exécutif

Dans un contexte de structuration progressive de la filière de gestion des boues de vidange au Bénin, l'étude d'identification des besoins a permis d'identifier les besoins en ressources humaines, de proposer une architecture métier claire et de concevoir un cadre de formation aligné sur les exigences opérationnelles du sous-secteur. Trois métiers prioritaires ont été identifiés et méritent d'être renforcés : technicien spécialisé en exploitation des stations de traitement des boues de vidange (STBV), opérateur d'assainissement des STBV et opérateur de vidange. Cette étude d'identification des besoins a proposé une formation certifiante pour les exploitants des STBV et une formation continue pour les opérateurs de vidange. Sur cette base, deux curricula et un plan de formation ont été élaborés selon l'approche par compétences, intégrant une structuration rigoureuse des tâches, des modules, des outils pédagogiques et des modalités d'évaluation. La démarche a abouti d'une part à l'élaboration par le cabinet WATURA, des curricula de formation certifiante pour les techniciens spécialisés en exploitation des STBV et des opérateurs d'assainissement en STBV, et d'autre part à l'élaboration par le Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME), d'un plan de formation continue destiné aux opérateurs de vidange. Ces curricula et plan de formation conçus pour répondre aux déficits de compétences observés sur le terrain seront mis en œuvre avec l'appui pédagogique et logistique du CFME en collaboration avec la Société Générale de Gestion et de la Salubrité (SGDS) du Bénin.

Méthodologie

Le développement des formations dans le secteur des boues de vidange est structuré autour de quatre étapes clés, à savoir : (1) une étude des besoins en ressources humaines, basée sur une approche mixte (quantitative et qualitative), (2) l'élaboration des référentiels métier/emploi pour les techniciens d'exploitation, les opérateurs d'assainissement et les opérateurs de vidange selon l'approche par compétences, validée avec les parties prenantes, (3) la définition du référentiel de formation et des plateformes pédagogiques, et (4) la construction des curricula incluant les modules, la planification et la formation des formateurs.

Résultats principaux

L'étude a permis de dresser un état des lieux approfondi des compétences disponibles et requises dans la filière de gestion des

boues de vidange au Bénin, couvrant les maillons de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation. Les métiers prioritaires retenus sont : (i) technicien supérieur spécialisé en exploitation des STBV, (ii) technicien de maintenance des STBV, remplacé à la suite par le métier d'opérateur d'assainissement compte tenu du faible volume de tâche à effectuer sur la STBV, et (iii) opérateur de vidange. Pour chacun de ces métiers, des référentiels métier/emploi ont été élaborés, précisant les profils requis, les tâches clés, les compétences associées et les perspectives d'évolution professionnelle.

Sur cette base, deux **curricula de formation certifiante** ont été développés selon l'approche par compétences : l'un pour les techniciens d'exploitation et l'autre pour les opérateurs d'assainissement. Chaque curriculum comprend une fiche de poste complète, un ensemble structuré de modules de formation (15 pour les techniciens, 12 pour les opérateurs), un logigramme pédagogique définissant l'ordre de succession des apprentissages, ainsi que des modalités d'évaluation théoriques et pratiques. Les formations privilégient une forte composante pratique (jusqu'à 62 %), intégrant des travaux dirigés, des visites de terrain et un stage d'immersion professionnelle. Pour la mise en œuvre du dispositif, le CFME a été désigné comme opérateur clé avec des modalités pédagogiques flexibles : formation en présentiel pour des groupes de 15 participants ou plus, et formation ouverte à distance (FOAD) pour des effectifs réduits, assurant ainsi une accessibilité renforcée et une adaptation aux contraintes du terrain.

Pour les opérateurs de vidange, un **plan de formation continue** a été conçu pour les vidangeurs en activité, considérés comme un maillon important mais vulnérable de la filière. Il est structuré autour de cinq modules essentiels (hygiène et sécurité au travail, caractérisation des boues, conditions de vidange, transport et dépotage, et réglementation). Ce plan assorti d'une estimation budgétaire, d'une planification opérationnelle et de modalités d'encadrement précises, prévoit une formation théorique et pratique de 30 heures par cohorte de 25 participants. Compte tenu des besoins actuels, il est prévu pour la mise en œuvre de ce plan, la formation de 100 vidangeurs agréés répartis en 4 cohortes.

Conclusion et perspectives

Pour assurer une exploitation durable et professionnelle des infrastructures de traitement des boues de vidange au Bénin, la mise en place de formations qualifiantes et certifiantes apparaît comme un levier stratégique incontournable. Les auteurs recommandent de structurer le développement des compétences autour de référentiels clairs, adaptés aux réalités du terrain et alignés avec les évolutions institutionnelles en cours. Le Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) est positionné comme acteur central de mise en œuvre de cette dynamique en collaboration avec la SGDS, avec un dispositif de formation modulable combinant théorie et pratique.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_gestion-des-eaux-uses_identification-des-besoins-en-formation-et-emploi/

Etude du Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées de Lokossa et des communes environnantes

Objectif de la recherche

L'étude vise à doter les six communes du département du Mono d'un document de planification technique et financière durable pour la bonne gestion des eaux usées domestiques et assimilées. Elle propose des solutions adaptées aux spécificités locales pour améliorer la collecte, le traitement et le rejet dans le milieu naturel.

Résumé exécutif

L'étude du Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées du Mono propose des solutions techniques adaptées et durables pour répondre aux défis sanitaires et environnementaux des six communes du département. Elle recommande une combinaison de dispositifs de collecte, de transport et de traitement, dimensionnés à l'horizon 2043 selon les projections démographiques et les contraintes locales. Un modèle de gestion professionnelle, fondé sur la délégation à des opérateurs spécialisés est préconisé pour garantir la pérennité des infrastructures. L'Etat à travers la SGDS en collaboration avec la mairie, assurera le contrôle de l'exploitation sur la base du cahier des charges établies au fermier. L'analyse économique confirme la viabilité du plan à travers un phasage des investissements et des scénarios tarifaires réalistes. Ce cadre d'intervention constitue un levier stratégique pour améliorer l'assainissement des eaux usées, protéger les ressources en eau et contribuer à l'atteinte des ODD au niveau local.

Méthodologie

L'étude a été réalisée sur une durée de 15 mois, couvrant la période allant de juin 2023 à novembre 2024, dans les six communes du département du Mono (Comé, Lokossa, Athiémé, Bopa, Grand-Popo et Houégbo), suivant une approche inclusive et participative. Les différentes étapes sont globalement : l'étude diagnostique ; l'établissement des données de base, des critères de conception, de dimensionnement et de coûts ; l'étude des scénarii et analyse comparative et enfin le rapport du PDA.

Le processus s'est basé sur des collectes de données de terrain, des échanges et concertations structurées puis des visites d'infrastructures, permettant ainsi de réaliser des analyses techniques, institutionnelles et socio-économiques, afin de proposer des orientations adaptées au contexte du milieu et au besoin spécifiques des populations en matière d'assainissement. Cette démarche a permis d'élaborer un outil de planification réaliste, adapté aux réalités locales et orienté vers des solutions opérationnelles, durables et adaptées aux besoins des territoires.

Résultats principaux

L'étude révèle un **déficit sévère en matière d'assainissement dans les six communes du département du Mono**. En effet, 43 % des ménages ne disposent d'aucune installation sanitaire, tandis que la moitié d'entre eux (51,81 %), utilise encore des latrines traditionnelles, non adaptées à la vidange. Les installations améliorées, tels que les

latrines à fosses ventilées (28,5 %) ou les toilettes à chasse manuelle (15,47 %), restent très marginales, et l'assainissement collectif demeure inexistant sur l'ensemble du territoire du département.

Seuls 7 % des ménages procèdent à la vidange, et la majorité des infrastructures socio-communautaires (écoles, marchés, gares, etc.) sont inadaptées. Aussi, les établissements sanitaires et les unités industrielles présents sur le territoire du département du Mono présentent des déficits sur un traitement sommaire des eaux usées et des rejets non contrôlés dans l'environnement.

A cet effet, **l'étude propose plusieurs variantes de solutions techniques différenciées selon les contextes urbains et périurbains**. Ces solutions intègrent des dispositifs d'assainissement autonome (fosses septiques améliorées, latrines à fosses ventilées), et stations de traitement des eaux usées et des boues de vidange), dimensionnés sur la base de projections démographiques à l'horizon 2043 et prenant en compte les contraintes physiques locales et les normes de rejet en vigueur. Ainsi, pour desservir les six communes du département, deux STBV à lit de séchage non planté ont été proposées par le PDA, respectivement dans les communes de Lokossa et de Comé. La STBV de Lokossa d'une capacité de 80 m³ sera composée de deux modules traitement de 40 m³ chacun, tandis que celle de la commune de Comé d'une capacité 120 m³ sera composée de trois modules de capacité de 40 m³ par module. Pour l'approvisionnement des STBV, des actions ont été proposées pour renforcer en équipement le maillon transport des boues. Un modèle de gestion durable est recommandé, reposant sur la délégation de service public à des opérateurs privés spécialisés. Ce modèle est complété par des mesures de renforcement des capacités, de sensibilisation communautaire et d'appui institutionnel pour garantir l'efficacité et la pérennité du système.

L'analyse économique menée dans le cadre de **l'étude confirme la faisabilité financière des investissements, avec un phasage par tranches prioritaires et une ventilation détaillée des coûts d'investissement et d'exploitation**. Plusieurs hypothèses de tarification du service de vidange ont été proposées afin d'assurer l'équilibre économique tout en garantissant l'accessibilité du service pour les populations. Par ailleurs, un cadre de mise en œuvre a été proposé par le consultant définissant le rôle de chaque acteur pour une bonne opérationnalisation du PDA. En définitive, l'étude propose un plan d'intervention structuré, cohérent et durable, en réponse à la problématique des eaux usées dans le département, et contribuant ainsi directement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 6.

Conclusion des auteurs

La mise en œuvre efficace du Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées des communes du département du Mono repose sur l'adaptation des solutions aux spécificités locales, une gestion professionnelle et durable des services, ainsi que l'implication active des acteurs territoriaux. Pour garantir la pérennité des infrastructures et une amélioration significative de l'assainissement des eaux usées dans le département, les auteurs préconisent un accompagnement stratégique incluant la formation des intervenants, une sensibilisation accrue des populations et un financement progressif et structuré.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agr-eau_pde-mono/

Evaluation de la mise en œuvre des Plans Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées (PDA-EU) de la conurbation de Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo et de la ville de Parakou.

Objectif de l'étude

L'étude vise à évaluer le niveau d'exécution des PDA-EU dans les communes de Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo et Parakou sur la période 2015 à 2024. Elle analyse, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions mises en œuvre, ainsi que la capacité du cadre institutionnel et opérationnel à soutenir une transformation progressive et structurée du secteur de l'assainissement urbain à l'horizon 2035.

Résumé exécutif

Face aux défis liés à l'urbanisation rapide et à la pression exercée sur les services d'assainissement, cette évaluation analyse l'état d'avancement des Plans Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées (PDA-EU) dans deux zones urbaines stratégiques du Bénin : la conurbation de Cotonou (comprenant Abomey-Calavi, Sèmè-Podji et Porto-Novo) et la ville de Parakou. Bien que ces plans constituent des instruments essentiels pour une gestion rationnelle des eaux usées, leur mise en œuvre demeure partielle, avec des niveaux de réalisation estimés à 37 % pour la conurbation de Cotonou et 41 % pour Parakou. Les infrastructures majeures, notamment les stations de traitement des boues, sont techniquement conformes, mais leur fonctionnement est freiné par des lacunes en matière d'entretien et d'exploitation. Les principaux facteurs de blocage relèvent d'un cadre institutionnel peu adapté, de l'absence de dispositifs de suivi structurés et d'une mobilisation insuffisante des autorités locales. L'étude recommande la révision des PDA-EU, le renforcement des capacités institutionnelles et financières, ainsi qu'une meilleure appropriation par les acteurs territoriaux afin de garantir l'atteinte des objectifs à l'horizon 2035.

Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation s'est articulée autour de six étapes complémentaires : cadrage initial, revue documentaire, collecte de données de terrain, analyse critique, rédaction du rapport et validation finale. Elle a combiné des entretiens semi-structurés avec les acteurs étatiques (DGDU, SGDS SA, ANSSP, SONEB, ANAEPMR), les communes concernées, des opérateurs privés (DELVIC SANITATION, AVIPRO) et des partenaires techniques (GIZ – AGIR Eau, MuniWash), ainsi que des visites ciblées d'infrastructures. L'approche a permis une évaluation croisée des performances techniques, institutionnelles et financières des PDA-EU selon les critères de pertinence, efficacité, efficience et durabilité. L'ensemble du processus a été conduit selon une logique de triangulation des sources, assurant la fiabilité des constats et la crédibilité des recommandations formulées.

Résultats principaux

L'évaluation révèle une mise en œuvre partielle des PDA-EU, avec des taux d'exécution estimés à 37 % pour la conurbation de Cotonou et 41 % pour la ville de Parakou, traduisant un écart significatif entre les ambitions planifiées et les réalisations effectives. Si certaines infrastructures majeures, notamment les stations de traitement des boues de vidange (STBV), ont été construites et mises en service, leur faible taux d'utilisation limite leur impact, principalement en raison d'un déficit d'équipements domestiques de confinement et d'un accompagnement insuffisant des ménages.

L'un des constats majeurs de l'étude réside dans l'inadéquation du cadre institutionnel initial, qui a fortement freiné la mise en œuvre des plans. L'attribution floue des responsabilités, notamment entre la SONEB, les ministères concernés et les communes, a engendré un pilotage fragmenté. Ce dysfonctionnement s'est aggravé par l'absence de mécanismes de coordination à tous les niveaux : ni comités de suivi, ni plateformes de concertation opérationnelles n'ont été activés, compromettant le suivi, l'évaluation et l'ajustement en cours d'exécution.

En conséquence, les collectivités locales ont peu joué leur rôle de maîtrise d'ouvrage, à l'exception de la ville de Parakou, qui s'est davantage impliquée grâce à l'appui du programme OmiDelta. Ce manque d'appropriation locale a affaibli la redevabilité et la durabilité des actions menées, notamment sur les volets sociaux, réglementaires et comportementaux.

Sur le plan financier, si les investissements infrastructurels ont été partiellement réalisés, les ressources allouées à l'accompagnement institutionnel, à la communication, à la promotion de l'assainissement autonome et au suivi-évaluation sont demeurées largement insuffisantes. Ce déséquilibre structurel constitue un frein à l'efficacité globale des PDA-EU.

Face à ces constats, l'étude recommande en priorité la révision des PDA-EU à mi-parcours, afin de les réaligner sur les réalités actuelles du secteur, les nouvelles réformes et les capacités locales. Elle insiste également sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de gouvernance opérationnels (comités de pilotage multi-niveaux), de renforcer l'appropriation communale à travers l'accompagnement technique, et d'assurer un financement plus équilibré entre infrastructures et actions de mobilisation sociale, en vue d'une exécution plus efficace et durable à l'horizon 2035.

Conclusion des auteurs

Bien que les PDA-EU soient pertinents et cohérents avec les politiques nationales, leur mise en œuvre demeure entravée par des faiblesses institutionnelles, un déficit de coordination et l'absence de pilotage stratégique. Les auteurs recommandent une actualisation des plans, la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux, le renforcement du rôle des communes, ainsi qu'un suivi-évaluation structuré et une promotion accrue de l'assainissement autonome, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de développement du secteur.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/media/teque/agir-eau_evaluation-des-pda-conurbation-de-cotonou-et-de-parakou/

Développement de la plateforme d'e-service pour la dématérialisation des services publics de gestion des boues de vidange au Bénin

Objectif du document

Il s'agit de concevoir et déployer une plateforme numérique responsive avec une interface adaptée à tous types d'appareils permettant la dématérialisation des services publics liés à la gestion des boues de vidange, en améliorant la traçabilité, l'accessibilité, l'efficacité du service ainsi que l'implication des parties prenantes. L'hypothèse de départ était qu'une solution numérique intégrée renforcerait la transparence, la réactivité et la coordination des acteurs du secteur.

Résumé stratégique

Le développement de la plateforme d'e-service pour la dématérialisation des services publics de gestion des boues de vidange constitue une étape importante dans la transformation numérique du secteur de l'assainissement au Bénin. Accessible sur mobile et web, la plateforme centralise la demande, la gestion et le suivi des prestations, grâce à des modules intégrés pour les paiements électroniques sécurisés, la gestion des plaintes, l'administration des contrats et le suivi en temps réel. Conçue dans une démarche participative, elle a mobilisé la SGDS, la GIZ et les opérateurs de terrain afin de garantir son appropriation et sa pérennité. Les utilisateurs, préalablement formés, bénéficient d'un support technique de qualité pendant deux ans, assurant la continuité et l'optimisation des pratiques. Ce projet illustre le rôle stratégique du numérique pour renforcer la gouvernance, améliorer l'efficacité opérationnelle et accroître la satisfaction des usagers.

Méthodologie d'élaboration

La mission de développement de la plateforme d'e-service a été conduite selon une approche participative et itérative, fondée sur les principes de la méthode Agile. Elle s'est structurée autour de trois étapes principales :

- ▶ **Analyse des besoins fonctionnels, réalisée à travers une séance de cadrage** impliquant la SGDS, IFE LAB et la GIZ, ainsi que des rencontres spécifiques avec les acteurs opérationnels, notamment l'AVIPRO et le responsable de la SGDS. Ces échanges ont permis de clarifier les attentes, de comprendre les processus actuels de gestion des vidanges, et de recueillir les besoins des utilisateurs finaux.
- ▶ **Modélisation des processus et conception de la maquette fonctionnelle**, à partir des informations collectées sur le terrain (notamment lors de la visite du site de dépotage de Sèmè-Kpodji). Une première maquette de l'interface utilisateur et un backlog produit ont été élaborés pour représenter visuellement les fonctionnalités clés de la solution et organiser les priorités de développement.
- ▶ **Développement progressif et validation des fonctionnalités**, menés à partir de la maquette validée et du backlog structuré sous forme d'EPICs. Des tests fonctionnels ont été réalisés dans un environnement dédié. Une version mobile responsive a été développée, et des sessions de formation ont été organisées pour les utilisateurs (SGDS, vidangeurs, stations). Un support technique est également mis en place pour deux ans.

Aspects clés du document

Le projet de développement de la plateforme d'e-services de la SGDS s'inscrit dans une dynamique nationale de transformation numérique des services publics d'assainissement, avec pour ambition de moderniser durablement la gestion des boues de vidange au Bénin. Cette initiative vise à améliorer l'accessibilité, la transparence et la traçabilité des prestations à travers une interface numérique unifiée, tout en renforçant la coordination entre les acteurs du secteur.

Le premier axe d'intervention a porté sur la dématérialisation des demandes de service de vidange. Grâce à la plateforme en ligne, les usagers peuvent désormais soumettre leurs requêtes via le portail national des services publics, recevoir un code de suivi, effectuer leurs paiements par monnaie électronique et suivre en temps réel l'état d'avancement de leur demande. Ce dispositif fluidifie les processus, sécurise les transactions, réduit les délais et renforce l'efficacité opérationnelle des équipes de terrain.

Le second axe concerne la gestion des prestations et des réclamations. La plateforme permet aux vidangeurs d'enregistrer directement leurs interventions sur contrat, sans demande préalable, et intègre un module de traitement des plaintes reposant sur un système de tickets. Ce mécanisme assure un suivi structuré et transparent des réclamations, contribuant à améliorer la qualité de service et à renforcer la confiance des usagers.

En complément, la plateforme propose une interface d'administration back-office destinée aux agents de la SGDS. Celle-ci intègre des outils de génération de rapports, de gestion des utilisateurs, de suivi des statistiques, ainsi que des modules de confirmation de dépotage et de gestion documentaire. Ces fonctionnalités renforcent la capacité de pilotage stratégique, facilitent l'analyse des performances et soutiennent la gouvernance sectorielle.

Enfin, un programme de formation et de transfert de compétences a été mené au profit des acteurs clés (SGDS, vidangeurs, administrateurs de stations de traitement), complété par la mise en place d'un support technique opérationnel pour une durée de deux ans. Cet accompagnement garantit l'appropriation progressive de l'outil, son optimisation fonctionnelle et sa pérennité dans le temps.

Conclusion des auteurs

La digitalisation des services de gestion des boues de vidange permet une plus grande efficacité dans le traitement des demandes, la réduction des délais, l'amélioration de la transparence, et la satisfaction des usagers. Les auteurs recommandent une adoption progressive à l'échelle nationale, un accompagnement technique continu, ainsi qu'une mise à jour régulière des fonctionnalités en réponse aux retours terrain.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/media/theses/agir-eau_realisation_de_la_plateforme_de_e-services_boues_de_vidange_sgds/

Catalogue d'options technologiques d'assainissement autonome au Bénin



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_catalogue_assainissement-autonome/

3.5.

Acquis du Champ D

Programme de gestion et de maintenance du réseau hydrométrique au Bénin

Objectif du document

Le document vise à concevoir un programme structuré de maintenance préventive et corrective du réseau hydrométrique du Bénin afin d'en assurer la durabilité, d'améliorer la fiabilité des données hydrologiques et de renforcer les capacités nationales de gestion face aux risques liés au changement climatique.

Résumé stratégique

Face à un taux de fonctionnalité préoccupant du réseau hydrométrique, avec seulement 40 % des stations opérationnelles et une télétransmission effective inférieure à 30 %, le programme propose une stratégie articulée autour d'une maintenance préventive annuelle, d'interventions correctives ciblées et de l'intégration d'outils numériques avancés. Le diagnostic réalisé met en lumière des équipements vétustes, des interruptions de collecte, une mauvaise gestion des stocks et une coordination insuffisante. Le plan introduit une organisation logistique par zones, un budget prévisionnel détaillé et l'usage d'applications interopérables (BDI, HydroTrack, OTT LinkComm) pour améliorer la réactivité et la traçabilité. Sa mise en œuvre progressive renforcera la performance du réseau, la qualité des données hydrologiques et la capacité nationale d'anticipation des risques liés à l'eau.

Méthodologie d'élaboration

Le programme de gestion et de maintenance du réseau hydrométrique a été élaboré selon une approche méthodologique rigoureuse, structurée et participative. Celle-ci s'articule autour de cinq (5) étapes clés :

- ▶ **Diagnostic technique** : Un état des lieux approfondi a permis d'évaluer la fonctionnalité des stations et d'identifier les principaux dysfonctionnements.
- ▶ **Planification à double volet** : Le plan de maintenance combine des interventions préventives annuelles et des actions correctives réactives en cas d'urgence.
- ▶ **Organisation opérationnelle** : Les interventions sont réparties par zones géographiques avec une allocation claire des ressources humaines, logistiques et financières.
- ▶ **Intégration numérique** : Des outils spécialisés tels que HydroTrack, OTT LinkComm et la BDI ont été déployés pour renforcer le suivi, la configuration des équipements et la centralisation des données.
- ▶ **Concertation institutionnelle** : Le document a été co-construit avec la DGEAU, en cohérence avec les cadres stratégiques nationaux et les standards internationaux en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

Aspects clés du document

Le programme de maintenance du réseau hydrométrique du Bénin présente une réponse structurée et stratégique aux limites opérationnelles du système national de suivi hydrologique. Il s'appuie sur un **diagnostic technique approfondi, couvrant les 76 stations hydrométriques actives réparties sur les principaux bassins du pays** et qui a révélé que seulement 40 % d'entre elles sont pleinement fonctionnelles, avec une télétransmission effective inférieure à 30 %. Cette situation, aggravée par l'obsolescence des équipements, l'absence d'entretien préventif et les lacunes en matière de coordination institutionnelle, a motivé la conception d'un plan de maintenance ambitieux, ciblé et adapté aux réalités du terrain. Le programme se distingue par une **planification opérationnelle claire**, fondée sur une double approche : **une maintenance préventive annuelle** programmée selon un itinéraire optimisé, et **une maintenance corrective réactive** déclenchée en cas d'anomalie ou de panne critique. L'organisation est territorialisée en trois zones (Nord, Centre, Sud), avec des équipes multidisciplinaires dédiées, une allocation précise des ressources (véhicules, outils, pièces de rechange) et un budget prévisionnel structuré. Cette approche garantit à la fois l'efficacité des interventions et la couverture progressive de l'ensemble du réseau.

Un des atouts majeurs du programme réside dans **l'intégration d'outils numériques avancés**, permettant un suivi en temps réel et une gestion proactive des équipements. L'application mobile HydroTrack facilite la collecte et la remontée des données de terrain, tandis que les logiciels OTT LinkComm et OTT Toolbox assurent la configuration, le diagnostic à distance et la génération d'alertes automatisées. La Base de Données Intégrée (BDI) centralise l'ensemble des informations pour une traçabilité complète des interventions, une analyse fine des performances et une interopérabilité directe avec le Système d'Alerte Précoce (SAP).

Le programme prévoit également une **stratégie de mise en œuvre progressive**, en commençant par un sous-ensemble de stations prioritaires afin de tester, ajuster et renforcer les capacités techniques des équipes de la DGEAU. Cette montée en charge est appuyée par des sessions de formation ciblées, le renforcement des compétences en gestion numérique et l'appropriation des outils déployés. Cette démarche garantit la pérennité du dispositif et son alignement sur les engagements nationaux en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Enfin, le dispositif repose sur **un système d'indicateurs de performance mesurables**, assurant le suivi de la couverture des interventions, la fiabilité post-maintenance, les délais

de réaction et l'efficacité budgétaire. Ces indicateurs sont automatiquement alimentés par les outils numériques et permettent une évaluation continue de l'impact du programme.

Conclusion et perspectives

Le programme de gestion et de maintenance du réseau hydrométrique du Bénin constitue une avancée majeure vers une gouvernance hydrologique. Il initie une dynamique institutionnelle durable en renforçant la coordination, les compétences locales et l'ancrage progressif des pratiques de maintenance dans les structures publiques. Il ouvre des perspectives d'extension à d'autres systèmes d'observation et de financement pour renforcer la résilience hydrique et la capacité d'anticipation du Bénin face aux défis climatiques.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/mediatheque/agir-eau_cad_rt11_sap_maintenance/

Étude de densification des réseaux d'observations (stations piézométriques et hydrométriques) de la Direction Générale de Eau au Bénin

Objectif de la recherche

Cette étude vise à dresser l'état des lieux des réseaux d'observation hydrométriques et piézométriques existants au Bénin et faire des propositions de réhabilitation et de création pour un bon maillage ou une optimisation de ces deux réseaux d'observation.

Résumé exécutif

Dans un contexte de vulnérabilité accrue liée aux changements climatiques, cette étude vient à point nommé pour renforcer la gestion des ressources en eau au Bénin par la densification des réseaux d'observation hydrométriques et piézométriques. Elle révèle que seulement 69,39 % des stations hydrométriques et 67,76 % des piézomètres sont opérationnels (en octobre 2023), et souligne l'absence totale de dispositifs de télétransmission dans le réseau piézométrique. L'étude suggère une mission de réhabilitation pour restaurer la pleine fonctionnalité des infrastructures existantes et les équipées de dispositif de télétransmission. Par ailleurs, sur base des critères tel que : les normes de l'OMM, l'accessibilité aux sites, l'importance du cours d'eau, les risques d'inondation et la couverture GSM adéquate du site une proposition de 12 nouvelles stations piézométriques et 7 stations hydrométriques ont été proposée. Enfin, l'étude propose une plateforme web interactive HydroPiezoMapBénin comme un levier stratégique pour améliorer la planification, la transparence et la gouvernance des données hydrologiques et ainsi faciliter la prise de décisions éclairées dans le suivi du réseau d'observation.

Méthodologie

L'étude, conduite d'avril à juillet 2023 sur l'ensemble du territoire béninois, s'est appuyée sur une approche de diagnostic mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Une phase de terrain de 15 jours a permis d'évaluer la fonctionnalité de 71 stations hydrométriques et de 161 piézomètres répartis dans les principaux bassins du pays. La collecte des données s'est faite à l'aide de fiches de diagnostic standardisées, d'entretiens semi-directifs avec les acteurs concernés, et d'outils technologiques tels que le GPS et l'analyse spatiale sous SIG. Un traitement multicritère a été réalisé via ArcGIS afin de croiser les critères hydrologiques, géologiques et d'accessibilité, garantissant ainsi la robustesse des recommandations formulées.

Résultats principaux

L'étude a permis de réaliser un diagnostic structurant du réseau national d'observation des ressources en eau, en identifiant les niveaux actuels de performance, les vulnérabilités majeures et les axes d'amélioration stratégique.

S'agissant du réseau **hydrométrique**, 71 stations ont été recensées sur le territoire national, dont 58 sont exclusivement sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) et 6 stations sont cogérées par l'IRD et la DG-Eau. Parmi elles, 49 disposent d'un équipement de mesure, mais seules 34 sont actuellement pleinement fonctionnelles, ce qui représente un taux de performance de 69,39 %. Cette situation révèle des besoins urgents en matière de maintenance, de renouvellement des équipements, et surtout, de modernisation des dispositifs de collecte et de transmission des données.

En ce qui concerne le **réseau piézométrique**, 113 stations sont placées sous la responsabilité de la DG-Eau. 68 d'entre elles sont équipées et seulement 46 sont fonctionnelles, soit un taux de performance de 67,76 %. Un point critique ressort de ce constat : aucune station piézométrique ne dispose à ce jour de dispositif de télétransmission. Cette lacune constitue un frein majeur à la mise en œuvre d'un suivi automatisé, régulier et efficace de la dynamique des nappes souterraines.

Malgré ces dysfonctionnements, l'étude révèle un **potentiel technologique encourageant**. En effet, la couverture GSM (2G et 3G) du territoire est globalement satisfaisante, notamment dans les zones où sont implantées les stations hydrométriques. Ce contexte technologique favorable ouvre des perspectives concrètes pour la mise en place progressive des dispositifs de télétransmission des données, que ce soit sur les nouvelles stations à implanter ou dans le cadre des programmes de réhabilitation.

Parallèlement à ce diagnostic technique, une **cartographie des risques hydrologiques** a été élaborée. Elle identifie des zones particulièrement vulnérables aux inondations dans chacun des cinq grands bassins hydrographiques du pays : le Niger, l'Ouémé, le Mono-Couffo, la Volta et le Sud-Bénin. Ces zones à risque élevé doivent faire l'objet de mesures prioritaires, tant en termes de surveillance renforcée que de dispositifs d'alerte précoce, afin de mieux protéger les populations et les infrastructures.

Dans cette dynamique, l'étude formule des **recommandations claires pour la densification stratégique du réseau**. En tenant compte des normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), des

critères de vulnérabilité et d'accessibilité, il est proposé d'installer 7 nouvelles stations hydrométriques et 12 stations piézométriques prioritaires. Ces nouvelles implantations visent à améliorer la représentativité spatiale du réseau et à renforcer sa capacité à anticiper et à gérer les événements hydrologiques extrêmes.

Enfin, dans une optique de modernisation et de transparence, l'étude a permis le développement d'un outil numérique innovant : la **plateforme web HydroPiezoMapBénin**. Cette application interactive constitue un levier majeur de transformation. Elle permet non seulement la visualisation en temps réel de l'état des stations, mais aussi l'intégration dynamique des bases de données hydrologiques et piézométriques, la planification territoriale des interventions, ainsi qu'un partage élargi des informations entre les institutions. À ce titre, elle participe activement au renforcement de la gouvernance du secteur de l'eau.

Conclusion des auteurs

Les réseaux d'observation en place présentent des performances limitées, appelant à un renforcement structuré et prioritaire afin de soutenir une gestion plus efficace, résiliente et anticipative des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. Les auteurs recommandent une approche progressive en deux étapes complémentaires : la première consiste à réhabiliter et fiabiliser les infrastructures existantes, et la seconde à étendre le réseau de manière ciblée, en priorisant les zones à forte vulnérabilité hydrologique et bénéficiant d'un potentiel technologique adapté, notamment en matière de connectivité et de télétransmission.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
https://rbpmje.org/medialtheque/agir-eau_etude-sur-la-densification-des-reseaux-dobservation/

Elaboration des annales hydrologiques et piézométriques de 2008-2022

Objectif de l'étude

L'étude vise à produire une base de données fiable et actualisée sur les ressources en eau du Bénin, tant souterraines que de surface, sur la période 2008-2022, en vue de renforcer le suivi quantitatif et d'appuyer la mise en œuvre de la GIRE dans un contexte de changement climatique.

Résumé exécutif

L'élaboration des annales hydrologiques et piézométriques constitue la première base de données combinée et structurée sur l'état quantitatif des ressources en eau du Bénin. Fondée sur les observations de 63 stations hydrométriques et 40 piézomètres répartis dans les principaux bassins versants (Mono-Couffo, Ouémé, Niger, Volta), elle met en lumière une forte variabilité spatio-temporelle des débits et des niveaux de nappes, influencée par les effets du changement climatique et les pressions anthropiques. L'étude identifie plusieurs contraintes majeures, dont la vétusté des équipements, l'absence d'un système automatisé de gestion des données et la fragmentation des initiatives de suivi. Elle recommande en réponse le renforcement du réseau d'observation, la modernisation des dispositifs de mesure, et une meilleure coordination institutionnelle autour de la DGEau. Ces éléments posent les bases d'une gouvernance de l'eau plus intégrée, fondée sur des données fiables et exploitables.

Méthodologie

L'étude repose sur une analyse quantitative des données hydrologiques et piézométriques collectées sur l'ensemble du territoire béninois entre 2008 et 2022. Elle mobilise un échantillon de 63 stations hydrométriques et 40 stations piézométriques. Les données, collectées par les réseaux de la DGEau, ont été traitées à l'aide des logiciels HYDRAS3, HYDRACCESS et Excel, sur la base de pas journaliers pour les cours d'eau et pentadaires pour les niveaux de nappe. Cette approche a permis une lecture intégrée des dynamiques de surface et souterraines, essentielle pour éclairer la planification hydrique et renforcer les dispositifs de suivi dans le cadre de la GIRE.

Résultats principaux

L'analyse des annales hydrologiques et piézométriques a mis en évidence une forte variabilité interannuelle des débits fluviaux, caractérisée par des déficits ou des excès saisonniers variables selon les bassins. Cette dynamique reflète l'influence croissante des changements climatiques sur le régime hydrologique national, avec des impacts

différenciés selon les zones hydrographiques.

Parallèlement, les ressources en eau souterraines présentent des tendances contrastées. Si certaines nappes montrent une stabilité relative, d'autres, en particulier celles situées dans des zones à forte densité humaine, connaissent une baisse tendancielle ou une recharge limitée, révélant une pression accrue sur les aquifères.

En outre, l'étude a relevé plusieurs interruptions dans les séries temporelles, principalement dues à des pannes d'équipements, à l'inaccessibilité de certains sites ou à des lacunes dans la maintenance du réseau. Ces discontinuités limitent la capacité à établir des analyses continues et comparables dans le temps. À cela s'ajoute l'absence de logiciel dédié à la gestion des données piézométriques, ce qui complique l'analyse fine des dynamiques souterraines et restreint la capacité à produire des indicateurs fiables pour la planification.

Enfin, bien que des efforts aient été réalisés en matière de codification, d'archivage et de centralisation des données, ces démarches demeurent encore partielles et gagneraient à être systématisées dans le cadre d'un système national unifié et pérenne de gestion de l'information hydrologique et piézométrique.

Au regard de ces constats, l'étude formule plusieurs recommandations prioritaires pour améliorer la performance et la durabilité du système national de suivi des ressources en eau. Elle préconise en premier lieu le renforcement et l'extension du réseau d'observation, ainsi que la modernisation des équipements de collecte, en privilégiant des technologies fiables et adaptées au contexte local. Par ailleurs, l'adoption d'un logiciel spécifique au traitement des données piézométriques est jugée essentielle pour améliorer la précision des analyses et faciliter leur exploitation. L'étude insiste également sur la nécessité de mettre en place un système de gestion numérique centralisé et sécurisé, garantissant l'accessibilité, la traçabilité et la pérennité des données. Enfin, elle appelle à une meilleure coordination institutionnelle autour de la DGEau afin d'éviter la fragmentation des initiatives, et à l'élaboration d'une stratégie de suivi concertée, alignée sur les principes de la GIRE et les objectifs de développement durable.

Conclusion des auteurs

L'étude constitue une avancée majeure dans la consolidation des données hydrologiques et piézométriques au Bénin, offrant une base fiable pour le suivi quantitatif des ressources en eau. Les auteurs recommandent la mise en place d'un logiciel dédié, l'optimisation des équipements de mesure et une coordination renforcée autour de la DGEau. À terme, ces actions permettront de bâtir un système intégré de gestion de l'information, essentiel pour la planification hydrique, la résilience climatique et la gouvernance durable de l'eau.



Retrouvez l'intégralité du document en scannant le code QR.
<https://rbpmje.org/media/annales-agir-eau-annales-hydrologique-2008-2022/>

61 | AGIR-Eau



3.6. Impact sur le genre

Les différentes actions genre soutenues par le projet AGIR-Eau

Au cours de cette phase de sa mise en œuvre, le projet AGIR-Eau s'est beaucoup investi dans la prise en compte du genre. Les différentes actions menées se regroupent en trois catégories à savoir :

- ▶ Les renforcements des capacités : cet aspect prend en compte les formations des acteurs ; les sensibilisations des écoliers.ères à travers l'appui aux partenaires (RBFPEA/RBPMJE), les sensibilisations GIRE au niveau des villages, les participations aux activités internationales. En guise d'exemple, nous pouvons citer, la mise en œuvre de la subvention au PNE sur la capacitation des acteurs sur les ATG et le leadership ; l'organisation des sessions de formation de tous les partenaires du projet sur le genre et les ATG ; les sessions d'échange et de co-construction lors des journées internationales de la femme (JIF) ; la participation des jeunes, et notamment des jeunes femmes aux forums mondial de l'eau et aux COP etc.
- ▶ L'intégration des aspects genre dans les documents stratégiques : ceci se mesure à travers la formulation des indicateurs de prise en compte de cet aspect dans des documents comme le PANGIRE, le guide de mise en place des CLE, les documents d'études techniques etc.

- ▶ L'accompagnement des bénéficiaires : les aspects de genre se notent aussi à travers les bénéficiaires directs comme : la mise en place des mesures GIRE sensibles au genre (maraichage, pisciculture, apiculture...); la réalisation d'un complexe lavoir-maraichage-abreuvoir au profit des hommes et des femmes ; la mise en place des TAC au profit de ménages pauvres, des personnes adultes ou en situation d'handicap et surtout des ménages dirigés par les femmes.

Impacts sur les bénéficiaires

L'intégration de ces différentes actions genre ont plusieurs impacts positifs sur les bénéficiaires : entre autres on peut citer :

- ▶ Le changement de la perception sur le rôle et l'importance de chaque couche.
- ▶ L'inclusion des femmes et l'amélioration de leur niveau de vie.
- ▶ L'assurance, la pérennité et le développement des activités des femmes.
- ▶ L'amélioration des revenus des femmes à travers le renforcement de leurs productions et la promotion de nouvelles activités.
- ▶ Le renforcement des capacités opérationnelles des femmes et des jeunes.
- ▶ L'assurance de la sécurité alimentaire des populations
- ▶ L'autonomisation des femmes et des jeunes.

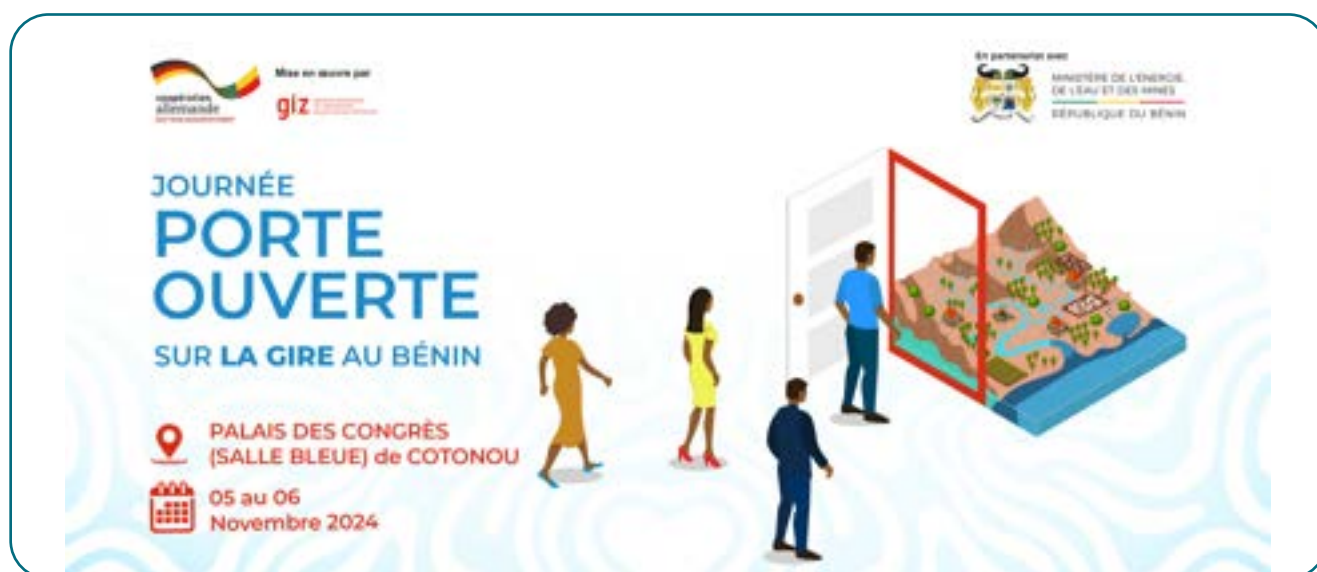


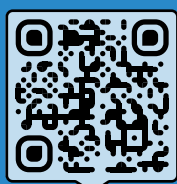
Sensibilisation genre par les points focaux genre de AGIR-Eau et le RB/PMJE

3.7. Produits / Livrables / Evènements

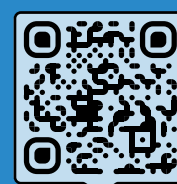
JPO - Les Premières Journées Portes Ouvertes sur la GIRE au Bénin

Dans le cadre de l'organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO) tenues en novembre 2024, et ayant pour objectif de mettre en lumière les actions GIRE menées par les acteurs du secteur depuis plus de vingt ans, **ÎLE SACRÉE** a conçu l'affiche officielle de l'événement, déclinée en flyers et supports visuels. L'agence a également réalisé une vidéo de présentation de la Direction Générale de l'Eau (DG Eau), du projet AGIR-Eau et des actions qui y sont mises en œuvre.





https://www.youtube.com/watch?v=DSB_2nT4KO8



<https://www.youtube.com/watch?v=BF0BMmZQvpE>

JME - 33ème édition de la Journée Mondiale de l'Eau

Chaque année le projet AGIR-Eau organise ensemble avec la DG-Eau la célébration de la journée mondiale de l'Eau avec tous les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Des panels entre expert.e.s et des présentations en lien avec le thème de l'année sensibilisent le public et renforcent le réseautage entre acteurs



SOWAS - Strengthening of Water Security and Sanitation

En septembre 2025 AGIR-Eau avait l'honneur d'organiser la conférences SOWAS au Bénin. Le SOWAS est le réseau sectoriel de tous les projets eau de la giz. Une belle occasion d'échange et d'apprentissage des divers acteurs internationaux.

CONFERENCE REGIONALE SOWAS 2025

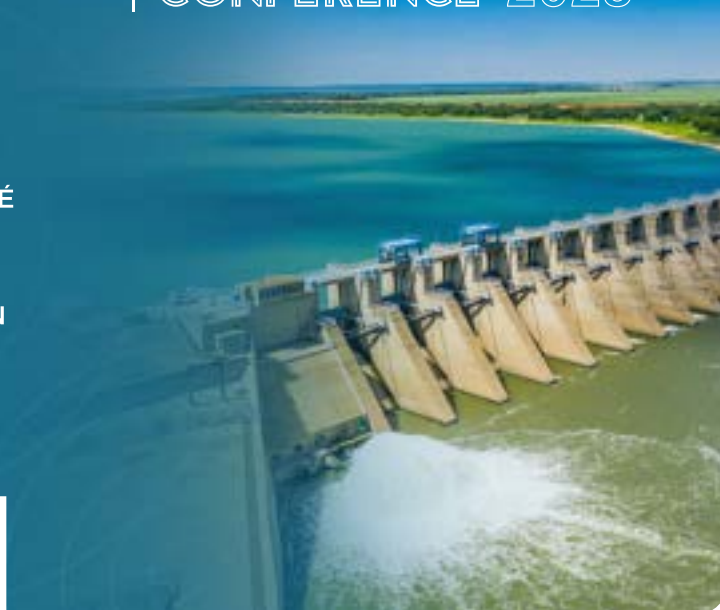
SOWAS REGIONAL CONFERENCE 2025

THEME

NAVIGUER DANS LE CHANGEMENT :
L'AVENIR DE LA COLLABORATION ET
DE LA COOPÉRATION POUR LA SÉCURITÉ
DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

NAVIGATING CHANGE: THE FUTURE
OF COLLABORATION AND COOPERATION
FOR WATER SECURITY AND SANITATION

COTONOU **16 - 18** SEP 2025



JMT - 12ème édition de la Journée Mondiale des Toilettes

AGIR-Eau soutient chaque année l'organisation de la Journée Mondiale des Toilettes afin de sensibiliser la population à l'importance de la gestion durable des ressources en eau et des systèmes sanitaires. Cette journée vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'assainissement et à encourager l'adoption de toilettes écologiques, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la réduction des maladies liées à l'eau. En collaboration avec divers partenaires, AGIR-Eau met en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation pour améliorer les conditions sanitaires et renforcer la résilience des communautés face aux défis du changement climatique.

JOURNÉES MONDIALES des TOILETTES 2024

Les toilettes, espace de paix

19 Novembre 2024 | Cotonou

Les toilettes, espace de paix
JMT 2024

SENSIBILISATION DES JEUNES FILLES SUR LA SANTÉ ET L'HYGIÈNE MENSTRUELLE

Thème

*Comprendre et prendre
soin de sa santé menstruelle*



JNHA - 39ème édition de la Journée Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement – 15 Avril

A travers la JNHA AGIR-Eau sensibilise le public sur la GIRE et la bonne gestion des eaux usées. Ces activités permettent de mettre en lumière les défis liés à l'accès à l'eau propre et à l'assainissement, essentiels pour prévenir les maladies, améliorer la qualité de vie des communautés, et protéger l'environnement.





GRÂCE AUX CONCERTATIONS RÉGULIÈRES ORGANISÉES PAR LE CLE, LES USAGERS DE LA RESSOURCE PRENNENT ENSEMBLE, DE BONNES DÉCISIONS POUR LA GESTION ÉQUITABLE ET EFFICACE DE LA RESSOURCE EAU.



Les mauvaises pratiques de gestion des Ressources en Eau doivent être vues comme des bombes à retardement de destruction de la vie



Mauvaises pratiques de gestion des ressources en eau → Détérioration de la qualité de l'eau, source de maladies et de mort.



Bonnes pratiques de gestion des ressources en eau → Préservation de la vie → Développement durable

**L'EAU C'EST LA VIE.
PRENONS SOINS DES RESSOURCES EN EAU**

Le CIRE implique le besoin de considérer ensemble les différents usages de l'eau, en vue de garantir une gestion équitable et efficace de l'eau. La marque de relations interactionnelles entraîne une gestion et une mise en valeur non coordonnées des ressources en eau, ayant pour résultat des conflits, du gaspillage et des systèmes non durables.



Campagne sensibilisation

Produits de La Voix des Consommateurs

Les **vidanges à bonne date** évitent les problèmes de santé.



Vidange : **signalez vos insatisfactions !**
Vous permettez aux autorités d'agir ...



Des **toilettes bien entretenues**, c'est : **santé, sécurité** et **confort assurés**.



Finie la défécation à l'air libre. J'ai **choisi**
moins de risques, moins de contamination.



Travaillons à la réalisation de **toilettes aux normes, accessibles à tous**.



Faisons construire nos **ouvrages d'assainissement** par des **professionnels du métier**.





Faisons construire nos **ouvrages d'assainissement** par des **professionnels du métier**.



Vous rejetez les déchets solides dans les poubelles : Oui ou Non ?

Le **rejet des déchets solides** dans les latrines, empêche une **bonne vidange**, vous crée des **conflits inutiles** avec les **vidangeurs** et des **dépenses imprévues**.



Vous encourez des **risques d'amendes** et de **privation de liberté** en **rejetant les eaux usées** et les **boues de vidange** dans la nature.



Réclamons des **camions de vidange** aux **normes**, **équipés d'une Jauge** de contenance et d'une vanne en bon état de fonctionnement, afin de nous assurer de **payer le juste prix** pour un **service de qualité**.



Photos des activités de sensibilisation avec le Water bus

sensibilisation avec le WATER Bus au Lycee Technique Agricole de Natitingou



BOÎTE À IMAGE EAU USÉES



mise en œuvre par



Technische Zusammenarbeit
für nachhaltige
Entwicklungen seit 1972

AGIR - Eau

Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
dans le contexte du changement climatique



En partenariat avec

MINISTÈRE
DE L'EAU ET DES MINES
REPUBLIQUE DU BENIN

BOITE A IMAGES DE SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES EAUX USEES ET BOUES DE VIDANGE.



CTB 2

19

BOÎTE À IMAGE GIRE



Mise en œuvre par

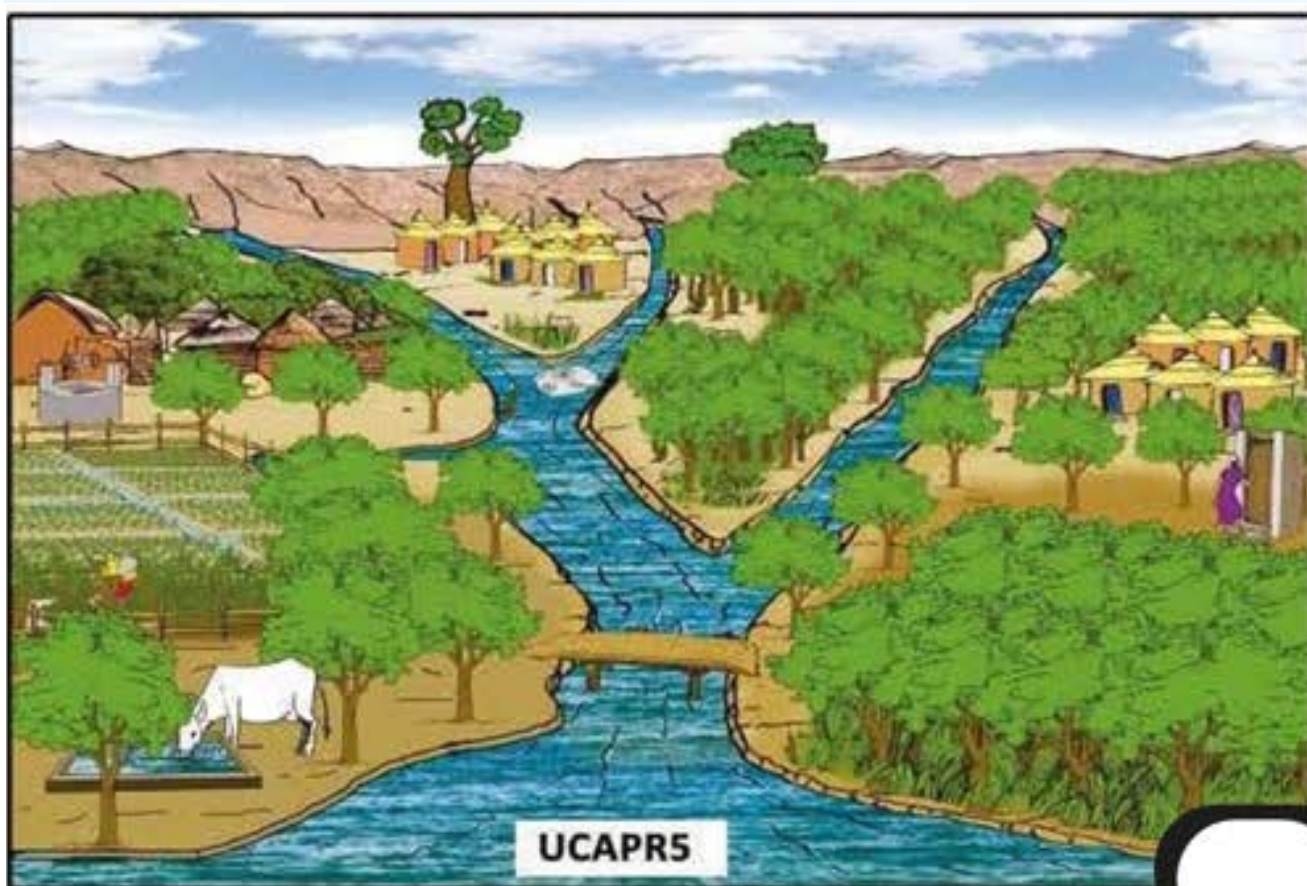
giz

AGIR-Eau
Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
dans le contexte du changement climatique



En partenariat avec
MINISTÈRE
DE L'EAU ET DES MINES
REPUBLIQUE DU BENIN

BOÎTE A IMAGES DE SENSIBILISATION SUR LA GIRE INTEGRANT LES MESURES RESILIENTES / D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LE GENRE ET LA GESTION DES CONFLITS



BOÎTE À IMAGE SAP-C

Boîte à Images SAPC

La gestion des inondations : Causes, Conséquences et mesures de prévention au sein des communautés



AGIR-Eau

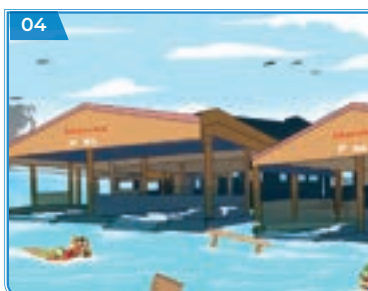
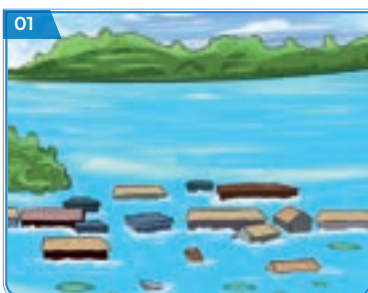
Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du changement climatique au Bénin



+229 01 21 31 78 75
+229 01 21 31 13 35
08 B.P. 1132 Tri Postal,
Cotonou, Bénin

05

Conséquences dues aux dégâts causés par les inondations. Conséquences sur les infrastructures sociales communautaires.



1. Des cases sont submergées d'eau.
2. Les écoles envahies par l'eau sont désertées.
3. Les places de marchés inondées, le marché se fait désormais sur l'eau dans des pirogues.
4. Les hangars du marché sont désertés à cause de l'eau qui a envahi les places.

Impact sur les bénéficiaires

4.1. Présentation des CLE

Partons à la découverte des Comités Locaux de l'Eau installés avec l'appui du projet AGIR-Eau.

Comité Local de l'Eau de Bouérou



Une réunion du CLE de Bouérou à la mairie de Pehunco



Visite de terrain à Bouérou

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Bouérou est issu d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les chasseurs, (iii) les éleveurs, (iv) les exploitants de bois, (v) les maraichers, (vi) les pêcheurs, (vii) les pouvoirs traditionnels, (viii) les riziculteurs et (ix) les transformatrices.

Le Comité Local de l'Eau de Bouérou a été créé le 25 mai 2023 avec la présence des autorités de la commune de Pehunco. Ce comité est composé de vingt-deux membres (sept femmes) avec un bureau de sept personnes dont deux femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale élective menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cette unité hydrologique a permis de déterminer la zone géographique de ; Bouérou, Bèkèt, Sinaourou gah, Gbéba, Fambérékou.

L'arrêté de reconnaissance légale du CLE par la Mairie

de Pehunco est signé le 21 août 2023 en tant qu'organe consultatif apolitique, constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation de la rivière Bouérou.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Bouérou a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de gérer les conflits liés à l'exploitation de l'écosystème de la rivière Bouérou, (pour assurer une cohésion sociale) etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Bouérou a mené des actions de sensibilisation et de plaidoirie.

Le CLE de Bouérou est appuyé par le projet AGIR- Eau :
Au plan technique : il s'agit de l'appui – conseil du personnel de l'antenne nord du projet et de l'accompagnement d'un assistant communal mis en place par le Consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact - COSINUS qui couvre les zones de Kérou et Pehunco;



OCCUPATION DU SOL DU L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE 1 DE MEKROU EN 2023

Le CLE de Bouérou a reçu l'appui financier du projet AGIREau pour l'installation d'un site intégré de lavoirs, d'abreuvoirs et de maraîchage dans la localité Bankararou. Au plan fonctionnement, il s'agit de la tenue régulière des concertations du groupe, la tenue de plusieurs séances de renforcement des capacités notamment sur plusieurs thématiques tels que: le rôle des membres du bureau, la gestion des conflits, la sensibilisation par à la pollution de la ressource, par rapport aux effets néfastes de la coupe du bois sur le territoire de l'unité hydrologique.

Le Comité Local de l'Eau de Bouérou est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

L'appui financier du projet s'étant également aux activités pour un maraîchage écologique et durable dans le Micro-Bassin de Bouérou par la coopérative ANKPIAN MON, et pour le renforcement de la paix et de la cohésion sociale "PrADAM". Il s'est agit de renforcer les capacités organisationnelles et productives des membres de la coopérative en matière de maraîchage, (ii) d'aménager et de mettre en exploitation un site maraîcher, équipé d'un forage avec des bassins, de deux abreuvoirs pour les éleveurs et d'une aire de lessive pour les femmes, (iii) de créer un espace de dialogue inclusif, autour de la préservation de la paix et de la sécurité et la mise en place d'un dispositif de gestion financière. La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire avec comme signataires le Président et la Trésorière. Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages des 40 femmes et 10 hommes du groupement ANKPIAN AMON, les éleveurs de Bouérou et les membres du Comité.



SABI YAROU Gnanki
Bénéficiaire

Dans les années antérieures, nous menons nos activités de maraîchage dans les champs, et elles étaient très pénibles pour nous à cause de la corvée d'eau. Maintenant, nous travaillons dans le jardin, et nous avons assez de légumes qui nous permet de diversifier nos aliments; la corvée d'eau étant moins pénible et motivante pour nous. Les revenus du maraîchage, nous permettent de venir en aide à nos maris pour la scolarisation de nos enfants. Du fait que nous sommes tous ensemble à travailler dans le jardin, et au vu de la production, une cohésion est née entre nous grâce à la mise en pratique des formations reçues, et nous sentons également plus de paix dans nos ménages.



Comité Local de l'Eau de Doukonta



Sensibilisation des membres des CLE de Doukonta

Description du CLE

Suite au processus de regroupement des familles d'acteurs que sont : (i) les agriculteurs, (ii) les mareyeurs, (iii) les éleveurs, (iv) les exploitants de graviers, (v) les maraichers, (vi) les pêcheurs, et (vii) les pisciculteurs Le Comité Local de l'Eau de Doukonta, le Comité Local de l'Eau de Doukonta a été créé le 17 août 2023 en présence des autorités de la commune de Lokossa. Ce comité est composé de vingt-deux membres (sept femmes) avec un bureau de sept personnes dont deux femmes élus par leurs pairs au cours de l'assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile ont également pris part à cette assemblée. La caractérisation de l'espace de compétence de cet unité hydrologique a permis de déterminer la zone géographique de : Doukonta, Fongba, Agnivèdji, Guénoukon, Azizonsa. Un arrêté de reconnaissance légale par la Mairie de Lokossa en tant qu'un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation de la rivière Doukonta est en cours de signature.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Doukonta a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de gérer les conflits liés à l'exploitation de l'écosystème de la rivière Doukonta, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Doukonta a mené des actions de sensibilisation de la population et des usagers en général pour la gestion durable de la ressource eau et des plaidoiries envers la mairie de Lokossa pour sa reconnaissance.

Grâce à l'appui du projet AGIR-Eau ledit comité est accompagné :

- ▶ Au plan technique par le personnel du projet composé d'un assistant communal couvrant les zones du bassin du Mono et d'un agent du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact - Cosinus ;
- ▶ Au plan financier, il s'agit du financement du projet de promotion de la pisciculture en cages flottantes au profit des CLE des lacs Dhati-Wozo et Doukonta dans le bassin du Mono.



Sensibilisation des membres des CLE de Doukonta

L'accompagnement technique, consiste au suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, l'organisation et la tenue de plusieurs formations de renforcement des capacités et le suivi au quotidien du bureau d'étude Dorsch Impact-Cosinus.

Le Comité Local de l'Eau de Doukonta est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Sur le plan financier, les membres du bureau du CLE ont été formé pour assurer la gestion financière des revenus issus de l'exploitation des produits piscicoles des cages flottantes, et de la contribution financière au fonctionnement des membres dudit CLE; ils disposent également d'un cahier de gestion financière mis à disposition par le projet AGIR-Eau. Les bénéficiaires



Pesez des poissons pour la vente publique

directs du projet sont les acteurs de la filière piscicole que sont les pêcheurs, les femmes mareyeuses et les femmes commerçantes opérant au niveau du lac Doukon.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire fonctionnant avec une double signature. Les signataires du compte sont : le Président et la Trésorière.

ALAIKO Marcelline Bénéficiaire



De part nos sensibilisations, nous avons remarqué une diminution des mauvaises pratiques notamment en ce qui concerne la pollution du lacs. Dans ce cadre, après plusieurs séances de sensibilisations nous avons alerté la mairie sur le déversement des boues de vidange dans le lac, accompagné l'équipe de l'ATDA pour la répression contre l'utilisation des engins prohibés sur le lac.

En conséquence, il y a moins de pollution du lac, peu de jacinthes d'eau sur le lac et nous remarquons plus de disponibilité de la ressource halieutique, plus précisément des poissons. Nos revenus ont augmenté du fait des actions du projet (reboisement, développement de la pisciculture et l'accompagnement des assistants communaux)



Comité Local de l'Eau de Tchoutchoubou



Barrage de Tchoutchoubou



Champs rizicoles proche du barrage de Tchoutchoubou

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Tchoutchoubou est né d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les exploitants de bois et de sable, (iii) les éleveurs, (iv) les transformateurs, (v) les maraichers, (vi) les pêcheurs, et (vii) les pouvoirs traditionnels.

Le Comité Local de l'Eau de Tchoutchoubou a été créé le 20 février 2020 avec la présence des autorités de la commune de Tanguiéta. Ce comité est composé de trente-trois membres (six femmes) avec un bureau de sept personnes dont trois femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale élective menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que les services déconcentrés de l'état et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cet unité hydrologique à permis de déterminer la zone géographique de ; Tanguiéta centre, Bouré, Napor, Forka, Goro-bani et Djindjiré-Béri.

Un arrêté de reconnaissance légale de la Mairie de Tanguiéta est signé au niveau communal le 22 avril 2020 pour la mise en place du Comité Local de Tchoutchoubou

en tant qu'un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation de la rivière Tchoutchoubou.

Interventions du CLE

Comité Local de l'eau de Tchoutchoubou a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la bonne gestion et la durabilité des ressources en eau et écosystèmes associés de la rivière Tchoutchoubou, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Tchoutchoubou a mené des actions de sensibilisation, de protection des berges et de plaidoirie.

L'appui du projet AGIR-Eau audit comité se compose de :

- Au plan technique: on note l'accompagnement du personnel de projet notamment de l'antenne nord ainsi que celui du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact-Cosinus (mise à disposition d'assistant communal couvrant les zones de Natitingou et Tanguiéta) ;
- Au plan financier, nous retenons le financement des campagnes de sensibilisations.

Sur le plan technique, le CLE de Tchoutchoubou dispose ; (i) des capacités pour l'élaboration de plan d'action, (ii) des capacités pour l'élaboration du plan local de gestion du CLE du micro-bassin de Tchoutchoubou, (iii) des capacités de facilitation d'échanges avec les autorités locales ainsi que de plaidoyer, (iv) des capacités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan local de gestion.

Le bureau du CLE se réunit 4 fois au cours de l'année .

Sur le plan financier, les ressources financières du CLE de Tchoutchoubou proviennent des recettes des produits des pêches et de la collecte des cotisations auprès des membres du CLE.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire, ouvert à PEBCO dont les signataires sont : le Président et la Trésorière.



Comité Local de l'Eau de Dangbo-Aguégoués



Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Dangbo-Aguégoués résulte d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les éleveurs, (iv) les commerçants, (v) les maraichers, et (vi) les piroguiers dont l'accompagnement a été assuré par Joint For Water sur financement de AGIR Eau dans la perspective d'une meilleure gestion de la ressource en eau face aux effets du changement climatique.

Le Comité Local de l'Eau de Dangbo-Aguégoués a été créé le 01 avril 2024 avec la présence des autorités des communes de Dangbo et des Aguégoués. Ce comité est composé de vingt-trois membres (trois femmes) avec un bureau de sept personnes dont deux femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cet unité hydrologique a permis de déterminer la zone de Goussa-Dékanmey, Hondji-Bembè dans la commune des Aguégoués et la zone de Mondotokpa-Kodonou, Hétin sota-Mitrô, Damê-Dèkin dans la commune de Dangbo.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Dangbo-Aguégoués a pour rôle d'assurer la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de s'occuper de la restauration des services écosystémiques qui se dégradent à la suite de chaque période de crue du fleuve Ouémé, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Dangbo-Aguégoués a réalisé le curage et l'entretien de 5 canaux dans les deux communes.

L'appui du projet AGIR-Eau se manifeste :

- ▶ Au plan technique par l'accompagnement de l'équipe de Join For Water et d'un assistant communal couvrant la zone du bassin de l'Ouémé ;
- ▶ Au plan financier, AGIR- Eau a mis à disposition des plants pour la protection des berges et financé le débouchage des canaux en HIMO.

Sur le plan technique, le projet a permis de ; (i) réaliser une cartographie détaillée des zones de gestion des canaux et identifier les services écosystémiques dans les zones d'intervention, (ii) établir des règles de gestion participatives pour la gouvernance locale des canaux,



(iii) créer un fonds d'entretien durable alimenté par les revenus issus majoritairement de cotisations sociales et l'exploitation de plantations ligneuses à croissance rapide, (iv) améliorer la coordination des acteurs locaux et renforcer leurs capacités pour la gestion autonome des canaux.

Sur le plan financier, le projet a accompagné la réalisation de travaux de curage et d'entretien de 14.7 Km de linéaire de canaux et de drains agricoles par les communautés (travaux en Haute Intensité de Main d'œuvre ou HIMO) et la restauration de la navigabilité de 7.3 km canaux (compris dans les 14.7 km curés) qui étaient bouchés par des sédiments et ou par la végétation aquatique permettant ainsi la libre circulation des personnes et des biens (agricoles, pêche) contribuant à l'économie locale des communautés.

Les bénéficiaires directs du projet sont les membres des familles d'acteurs ainsi que leurs ménages qui bénéficient désormais d'une amélioration de la circulation de l'eau grâce aux travaux entrepris et d'une augmentation de la production agricole locale par l'amélioration du drainage agricole.



AYONOU Félix
Bénéficiaire

Avant la mise en place de la mesure, nous ne faisons qu'une seule récolte, et il faut attendre janvier avant de cultiver. Maintenant, avec la mise en place de la mesure nous faisons deux (02) récoltes, en plus la deuxième est une récolte de contre saison ce qui a beaucoup amélioré nos revenus. Nos récoltes ne sont plus inondées, limitant ainsi, les dégâts causés par l'inondation.

Le drain donne à manger à tout le village et d'ailleurs à tout l'arrondissement dirai-je.

Le transport des produits halieutiques, des produits agricoles et l'achat du fagot de bois pour la construction de l'habitat sur l'eau sont facilités; le commerce entre la population de terre ferme et celle vivant sur l'eau est florissant.

Comité Local de l'Eau de Djifri



Champs rizicoles proche du barrage de Tchoutchoubou



Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau du lac Djifri est issu d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que : (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les pisciculteurs, (iv) les maraichers, (v) les transformateurs de manioc, (vi) les pouvoirs traditionnels et (vii) les éleveurs.

Le Comité Local de l'Eau du lac Djifri a été créé le 22 décembre 2023 avec la présence des autorités de la commune de Aplahoué. Ce comité est composé de quinze membres (deux femmes) avec un bureau de cinq personnes dont une femme élue par leurs pairs pendant une assemblée générale élective menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'Inspection Forestière, la DDAEP Couffo et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cette unité hydrologique a permis de déterminer la zone de Kpodji, Djikpamey, Tchiglihoué dans la commune de Aplahoué. Le lac Djifri est une ressource en eau frontalière avec la République du Togo rendant la gestion de cet espace intégrée pour les deux communautés ayant les mêmes familles d'acteurs.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'Eau du lac Djifri a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la gestion équitable de l'eau entre tous les usagers, etc. Depuis sa création, le CLE du lac Djifri a mené des actions de sensibilisation et de protection des berges. Avec l'appui du projet AGIR-Eau ledit comité est accompagné :

- ▶ Au plan technique par du personnel de projet composé d'un assistant communal couvrant les zones du bassin du Mono et d'un agent du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact- Cosinus ;
- ▶ Au plan financier, AGIR-Eau a financé la réalisation du projet de gestion durable des ressources en eau

dans le site du RAMSAR 1017.

En ce qui concerne l'aspect technique, il s'agit du suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, la tenue de plusieurs formations de renforcement des capacités.

Le Comité Local de l'Eau de Djifri est doté de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Sur le plan financier, le projet AGIR-Eau a financé les séances de sensibilisations autour de l'importance de la protection du lac Djifri (conformément aux textes de lois sur la gestion de l'eau, de la faune et des forêts). Le Lac Djifri est une ressource transfrontalière partagée par le Bénin et la République Togo et regorge d'importantes ressources fauniques. Le projet AGIR-Eau a également financé des actions de développement du maraîchage et a mis à disposition du CLE des équipements nécessaires (semences certifiées, plastiques de conditionnement, motopompes, engrais organiques, tuyaux d'arrosage).

En vue d'améliorer le fonctionnement du CLE de Djifri, son intégration et le partage d'expériences, le projet AGIR-Eau a organisé une visite d'échange du CLE du lac Djifri avec les Comités locaux au Nord.

La gestion financière des fonds issus du maraîchage et d'autres activités génératrices de revenus du CLE est faite à travers un compte bancaire dont les signataires sont le Président et la Trésorière.



Matériel acquis pour le CLE de Djifri

Comité Local de l'Eau de Térou



Vue aérienne sur le barrage de Djougou

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Térou fait suite au processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les éleveurs, (iv) les transformatrices, (v) les maraichers, et (vi) les chefferies traditionnelles.

Le Comité Local de l'Eau de de Térou a été créé le 03 avril 2024 en présence des autorités de la commune de Djougou. Ce comité est composé de dix-neuf membres dont six femmes. Le bureau quant à lui est composé de sept personnes dont deux femmes élues par leurs pairs au cours de l'assemblée générale élective menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA, la SONEB et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe les zones de Sassirou, Sapaha, Soubroukou, Gninkou kpara, Selrou, Kamongou, Founnga, Barei et Selra dans la commune de Djougou.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Térou a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de s'occuper

de la restauration durable de l'écosystème de la rivière Térou, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Térou a mené des actions de reboisement, de protection des berges de la rivière Térou et de sensibilisation.

L'appui du projet AGIR-Eau au dit comité se présente comme suit :

- Au plan technique, nous notons l'accompagnement du personnel de projet composé de l'équipe de CREDEC ONG et d'un assistant communal couvrant la zone de Djougou ;
- Au plan financier, AGIR-Eau a financé, le projet de restauration durable de l'écosystème de la rivière Térou et du barrage de la ville de Djougou.

Sur le plan technique, les membres du bureau du comité assurent le suivi de la tenue régulière des concertations du groupe. Les membres du bureau ont participé à plusieurs formations de renforcement des capacités. Le comité se réunit une (1) fois tous les six (6) mois.

Le Comité Local de l'Eau de Térou est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Sur le plan financier, AGIR-Eau a financé le projet de restauration durable de l'écosystème de la rivière Térou et du barrage de Djougou est mis en œuvre. Il s'est agi de (i) mettre en place un CLE de cet écosystème pour favoriser la veille, (ii) informer et sensibiliser les populations riveraines sur les comportements éco citoyens à adopter pour la protection de la ressource, (iii) délimiter



Equipements sur le site du barrage de Djougou

la zone d'ancrage du CLE par les balises et installer des plaques d'interdiction autour du barrage. Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages des membres des familles d'acteurs et les consommateurs d'eau potables traitées de la ville de Djougou. En plus du financement de AGIR-Eau, les membres du comité font également une cotisation de mille (1000) f par membre tous les 6 mois, ainsi que des travaux collectifs pour assurer les frais liés à leur fonctionnement. Le projet AGIR-Eau a également financé la

construction de forage et d'abreuvoir afin d'appuyer efficacement les membres du CLE pour la redirection des cheptels de bœufs vers une source d'eau autre que celle de la rivière Térou dans le but de freiner la pollution du barrage et de garantir la paix et la sécurité autour de cette ressource en eau.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire dont les signataires sont le Président et la Trésorière.

BASSAO Rabiou Bénéficiaire



Grâce aux activités du projet AGIR-Eau, nous avons noté un renforcement de la cohésion entre les membres du comité local de l'eau de la Térou. La collaboration avec les autorités communales, la DDEEM, l'inspection forestière et la SONEB est aussi renforcée.

Nous n'avons pas pu apprécier l'impact du reboisement car les plants sont encore petits. Toutefois, nous recevons les encouragements des gens et des autorités sur le travail que nous réalisons sur le site et nous espérons que nos efforts porteront des fruits en ce concerne la conservation de la rivière Térou et nous permettront de palier à la pénurie d'eau fréquemment connue dans la ville de Djougou.

Comité Local de l'Eau des Aguégus



Séance de réflexion des membres du CLE Aguégus



Cartographie participative des canaux et drains

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau des Aguégus est né à la suite d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les maraichers, (ii) les pêcheurs, (iii) les éleveurs, (iv) les mareyeuses, (v) les exploitantes de Thalia, (vi) les producteurs de jonc, (vii) les producteurs de plants et (viii) les riziculteurs.

Le Comité Local de l'Eau des Aguégus a été créé le 01 avril 2024 avec la présence des autorités de la commune des Aguégus. Ce comité est composé de vingt membres (quatre femmes) avec un bureau de sept personnes dont deux femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe la zone marécageuse des Aguégus et prend en compte le marché de Djassin à Porto-Novo.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau des Aguégus a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de s'occuper de la restauration durable des services écosystémiques qui se dégradent à la suite de chaque période de crue du fleuve Ouémé, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau des Aguégus a mené des actions de gestion des pêcheries et d'entretien des canaux.

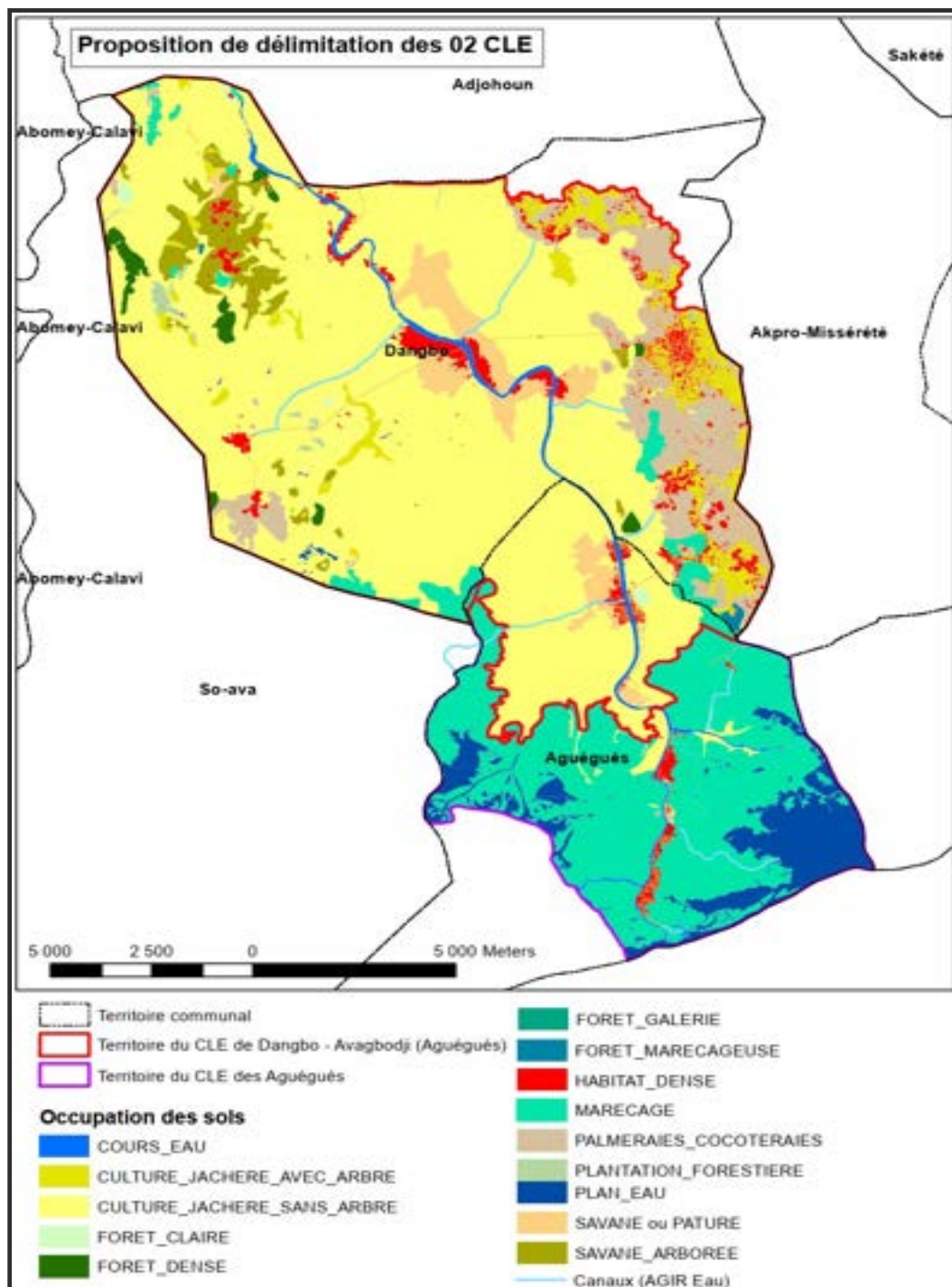
L'appui du projet AGIR-Eau audit comité comporte :

- ▶ Au plan technique, l'accompagnement de l'équipe de Join For Water et d'un assistant communal couvrant la zone du bassin de l'Ouémé ;
- ▶ Au plan financier, AGIR- Eau a mis à disposition des plants pour la protection des berges et financé le débouchage des canaux en HIMO et des pêcheries.

La circulation des personnes et des biens était très perturbée après chaque période de crue en raison du comblement de plusieurs canaux dans la zone marécageuse des Aguégus. Le constat de terrain avait permis de savoir que les canaux de Hogbonouzon, de Gohozoun et de Agbodjèdo présentent un état avancé de sédimentation et d'encombrement par la végétation aquatique. Cette situation ne permettait pas aux familles d'acteurs d'accéder facilement à leurs lieux d'activités. Les principaux problèmes rencontrés par les usagers de la zone de pêche sont ; le comblement des pêcheries par les sédiments à l'issue de chaque crue, l'accès difficile aux pêcheries, le coût très élevé des entretiens, la pollution des eaux par les intrants agricoles et la variabilité du climat (températures élevées - pluies précoces - pluies tardives).

Ainsi, sur le plan technique, le projet a permis d'informer et de former les membres du comité sur la gestion des ressources hydriques et les techniques d'extraction des sédiments et de valorisation des services écosystémiques liées à la pêche dans les zones marécageuses des Aguégus.

Sur le plan financier, le projet a accompagné le curage des canaux de Togodo Do, de Hogbonouzon, de Agbodjèdo Do dans l'arrondissement de Houédomé et le curage des canaux de Donoukpa, de Dovikpè, de Gohozoumè dans l'arrondissement de Zoungamé facilitant ainsi, les différentes transactions commerciales. Join For Water est en train de tester la pompe aspirante et d'élaborer un modèle économique de geste de la pompe aspirante acquit par le projet; avant de la remettre à la communauté pour en assurer la gestion. Les bénéficiaires directs du projet sont les membres des familles d'acteurs ainsi que leurs ménages qui bénéficient désormais d'une circulation facilitée pour l'accès aux pêcheries et le transport des produits de pêche.



GBEGNON Denis
Bénéficiaire



Je ne peux vraiment faire un témoignage compte tenu du fait que les endroits de confluence des rivières (avec le lac Nokoué et la lagune de Porto -Novo) n'ont pu être débouchés et nous n'avons pas eu de poissons dans les "AHLO" aménagés par le projet, Sinon, nous apprécions très bien la mesure qui permet déjà de corriger certaines de nos mauvaises pratiques de pêche (utilisation des engins prohibés tels que les acadja, les filets à mailles réduites, etc..

Comité Local de l'Eau de Dhati -Wozo



Séance de sensibilisation à la rivière Dhati Wozo

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Wozo Dhati est né d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les mareyeurs, (iii) les éleveurs, (iv) les maraichers, (v) les pêcheurs, et (vi) les acteurs du tourisme.

Le Comité Local de l'Eau de Wozo Dhati a été créé le 16 août 2023 en la présence des autorités de la commune de Houéyogbé. Ce comité est composé de vingt membres (sept femmes) avec un bureau de sept personnes dont trois femmes élues par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cet unité hydrologique a permis de déterminer la zone géographique de ; Logohoué, Kindji Sohotohoué, Zoumè, Dota, Gahouin.

Un arrêté de reconnaissance légale de la Mairie de Houéyogbé en tant qu'un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation des rivières Wozo et Dhati. a été signé le 14 juin 2024.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Wozo Dhati a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de gérer les conflits liés à l'exploitation de l'écosystème des rivières Wozo et Dhati , etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Wozo Dhati a mené des actions de sensibilisation et de plaidoirie.

Avec l'appui technique du projet AGIR-Eau audit comité est assuré :

- Au plan technique par le personnel de projet composé d'un assistant communal couvrant les zones du bassin du Mono et d'un agent du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact - Cosinus ;
- Au plan financier, AGIR-Eau a financé le projet de promotion de la pisciculture en cages flottantes au profit des CLE des lacs Dhati-Wozo et Doukonta dans le bassin du Mono.

Sur le plan technique, le CLE de Wozo-Dhati, dispose des compétences en matière de suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, d'élaboration de plan d'action, de vie associative et de pisciculture, même



Pesez des poissons pour la vente publique

si cette dernière reste encore à renforcer.

Le Comité Local de l'Eau de Wozo Dhati est doté de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles, et des séances de formation.

Sur le plan financier, à la suite du financement du projet de promotion de la pisciculture en cages flottantes au profit des CLE des lacs Dhati-Wozo et Doukon dans le bassin du Mono, le projet AGIR-Eau a assuré la formation en gestion financière, et en l'établissement de compte d'exploitation; et mis à disposition un cahier de gestion des revenus d'exploitation des cages flottantes et de la contribution financière au fonctionnement des CLE de Dhati-Wozo. Les bénéficiaires directs du projet sont les acteurs de la filière piscicole que sont les pêcheurs, les femmes mareyeuses et les femmes commerçantes opérant au niveau des lacs Dhati-Wozo et Doukon. Le CLE de Dhati-Wozo a en dehors des sensibilisations à la gestion durable de la ressource en eau procédé au reboisement des berges des rivières concernées afin d'éviter leur ensablement.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion de deux comptes bancaires (un compte de renouvellement et un compte de fonctionnement dont les signataires sont : la Présidente et la Trésorière.



HOUNKPEGAN Adèle
Bénéficiaire



Avec la mise en place des mesures GIRE, notamment le reboisement et la pisciculture en cages flottantes qui ont permis une régénérescence des ressources halieutiques du lac; et les formations qui ont accompagné ces mesures, j'ai remarqué la disponibilité de plus de poissons sur la marché de Sè et l'amélioration des revenus des pêcheurs et mareyeuses; puis du CLE. Les bonnes pratiques commencent par se mettre en place en ce qui concerne la gestion de la ressource eau. Personnellement, les diverses formations m'ont permis de savoir comment approcher divers personnages, d'avoir une maîtrise de soi et de connaître comment tenir le secrétariat.

Comité Local de l'Eau de Koukouangou-Koudadagou



Séance de réflexion des membres du CLE Koukouangou-Koudadagou

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Koukouangou-Koudadagou est l'aboutissement d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que sont : (i) les agriculteurs, (ii) les éleveurs, (iii) les maraichers, (iv) les pêcheurs, et (v) les pouvoirs traditionnels dans la perspective d'une gestion intégrée des ressources en eau de la zone.

Le Comité Local de l'Eau de Koukouangou-Koudadagou a été créé le 07 octobre 2019 en présence des autorités de la commune de Boukombé. Ce comité est composé de dix-sept membres (quatre femmes) avec un bureau de sept personnes dont deux femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, l'ATDA et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe la zone géographique de : Koukouangou et Koudadagou. Un arrêté de reconnaissance légale du Comité Local de Koukouangou-Koudadagou en tant qu'un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation de l'unité hydrologique, est signé par la Mairie de Boukombé le 26 mai 2020.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Koukouangou-Koudadagou a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de gérer les conflits liés à l'exploitation de l'écosystème des cours d'eau Koukouangou et Koudadagou, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Koukouangou-Koudadagou a mené des actions de sensibilisation et de plaidoirie. L'appui du projet AGIR-Eau audit comité se présente comme suit :

- Au plan technique par l'accompagnement du personnel de projet notamment l'antenne nord du projet et des agents du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact-Cosinus (un assistant communal couvrant la commune de Boukombé)
- Au plan financier, le projet AGIR-EAU a financé l'aménagement de type Smart Valley du basfond M'Boaman.

Sur le plan technique, le fonctionnement du CLE se focalise sur le suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, la tenue de plusieurs séances



Séance de sensibilisation sur l'aménagement des périmètres rizicoles



ZONE D'INFLUENCE DU CLE DE KOUKOUANGOU-KOUDADAGOU

de renforcement des capacités avec l'accompagnement quotidien du consortium de bureaux d'études Dorsch Impact-Cosinus. Les réunions statutaires du bureau du CLE se font une fois par mois et les AG, une fois par trimestre.

Le Comité Local de l'Eau de Koukouangou-Koudadagou est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Sur le plan financier, le projet d'aménagement de type Smart Valley du basfond M'Boaman pour la résilience climatique au profit de deux (02) coopératives de femmes productrices de riz dans la Commune de Boukombé permettra d'assurer le financement des activités du CLE grâce aux redevances qui seront payées par les 2 coopératives bénéficiaires. Cet aménagement de type Smart Valley dans le basfond de N'Boaman, permettra

de : (i) mettre en exploitation des périmètres aménagés pour la production rizicole avec les variétés locales de riz et conformément aux exigences de l'approche Smart Valley, (ii) renforcer les capacités organisationnelles et productives des femmes rizicultrices des coopératives bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages des 62 rizicultrices réparties dans deux (02) coopératives toutes affiliées au CLE de Koukouangou-Koudadagou. Il s'agit de la coopérative Tibobena située dans le village Dimantékor avec 22 membres et de la coopérative Bassatouaga située dans le village Koudadagou avec 40 membres.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire dont les signataires sont le Président et la Trésorière.



N'TOUA Koutcheta
Bénéficiaire

Pour le reboisement dont nous avons bénéficié, nous n'avons pas eu d'espace disponible pour le faire efficacement. Il y a eu des problèmes fonciers avec les propriétaires terriens et en plus l'espace n'était pas approprié. Nous avons également souhaité avoir des arbres fruitiers, mais ce sont des essences forestières qui nous ont été données. Pour les prochaines fois, il serait plus indiqué de nous donner des arbres fruitiers.



Comité Local de l'Eau du Corridor Ecologique du Couffo



Visite de terrain sur les espaces de reboisement

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau du Corridor du grand Couffo est le résultat d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les pisciculteurs, (iv) les maraichers, (v) les transformatrices de manioc, et (vi) les chefferies traditionnelles.

Le Comité Local de l'Eau du Corridor du grand Couffo a été créé le 21 décembre 2023 en présence des autorités des communes de Toviklin, Djakotomey et Dogbo. Ce comité est composé de vingt membres (trois femmes) avec un bureau de sept personnes dont trois femmes élus par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que le DDCVT, l'ATDA, la DDAEP et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

La caractérisation de l'espace de compétence de cette unité hydrologique a permis de déterminer la zone de Dèdèké, Dogbo-Ahomey, Gbanavé, Dékandji, Ayomi, Kégbéhoué, Amahoué, Missékpéhoué, Moussoukpokpohoué, Hagoumè, Oussoumè, Edouhoué, Tchankoué, Gbossouhoué dans les communes de Dogbo, Djakotomey et Toviklin.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'Eau du Corridor du grand Couffo a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la gestion équitable de l'eau entre tous les usagers, etc. Depuis sa création, le CLE du Corridor du grand Couffo a mené des actions de sensibilisation et de protection des berges.

L'appui du projet AGIR-Eau audit comité se résume à :

- au plan technique, par l'accompagnement du personnel de projet; il s'agit d'un assistant communal couvrant les zones du bassin du Mono et d'un agent du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact - Cosinus ;
- Au plan financier, il s'agit du financement de la réalisation du projet de gestion durable des ressources en eau dans le site du RAMSAR 1017.

Sur le plan technique, on note : le CLE dispose des compétences pour le suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, la veille citoyenne pour la lutte



Creusement d'un étang piscicole



contre la pollution du lac Togbadji, la gestion des conflits des même que la gestion administrative. Les réunions se tiennent une fois par mois.

Un des entraves à la participation des membres aux réunions est l'éloignement l'un de l'autre des lieux de résidence de ces derniers

Le Comité Local de l'Eau du Corridor du grand Couffo est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Sur le plan financier, les CLE ne s'appuient que sur les cotisations de ses membres. Les autres sources de financement du fonctionnement du CLE comme

les redevances de la pisciculture, l'agroforesterie et l'écotourisme ne sont pas encore effectives.

Le CLE du corridor assure correctement ses fonctions pour une gestion durable de la ressource eau. Toutefois, les membres du bureau, mentionnent quelques difficultés liées au manque de matériels et d'accompagnement de spécialiste pour le curage du lac de même que l'insuffisance d'appui financier.

La gestion financière des fonds issus des activités du CLE est faite à travers un compte bancaire ouvert dans les livres de la poste avec comme signataires le Président et la Trésorière.



BOHOUNGO Thomas
Bénéficiaire



Nous avons reçu beaucoup de formations, mais il nous manque du matériel pour mettre en pratique les acquis des formations. Le lac aujourd'hui regorge de beaucoup de poissons. Ceci, grâce aux mesures mises en place avec l'accompagnement de AGIR-Eau.

Du point de vue fonctionnement, notre handicap, provient de la distance qui sépare les membres du bureau du CLE, car sans ressource financière, nous n'arrivons pas à couvrir les frais de déplacement.

Comité Local de l'Eau de Fêtékou



Membres du bureau du CLE de Fêtékou sur les espaces reboisés

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Fêtékou est né d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les éleveurs, (iv) les chasseurs, (v) les maraichers, et (vi) les pouvoirs traditionnels dans la perspective de préserver la ressource eau.

Le Comité Local de l'Eau de Fêtékou a été créé le 03 octobre 2019 en présence des autorités de la commune de Kérou. Ce comité est composé de vingt-et-un membre (dont trois femmes) avec un bureau de sept personnes parmi lesquelles deux (02) femmes élues par leurs pairs au cours de l'assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que les services déconcentrés de l'état, l'inspection forestière et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe les localités de : Fêtékou-Alaga, Maréworou, Fêtékou, Sinakparou, Tingourou Bansou. Un arrêté de reconnaissance légale de la Mairie de Kérou a été signé le 20 juillet 2020 consacrant le CLE en tant qu'un organe consultatif apolitique et cadre d'échange et de concertation pour la protection de la rivière Fêtékou.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Fêtékou a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la bonne gestion et la durabilité des ressources en eau et écosystèmes associés de la rivière Fêtékou, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Fêtékou a mené des actions de sensibilisation, d'apiculture et de plaidoirie. La pisciculture quant à elle n'a pu prospérer.

L'appui du projet AGIR-Eau audit comité se présente comme suit :

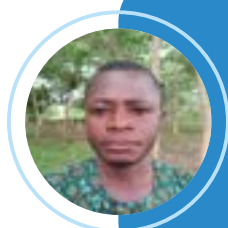
- Au plan technique, il s'agit de l'accompagnement du personnel de projet notamment de l'antenne nord des agents du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact et Cosinus (un assistant communal couvrant les zones de Kérou et Péhunco) ;
- Au plan financier, AGIR-Eau a financé le reboisement, la pisciculture et l'apiculture.

Sur le plan technique, nous pouvons noter le suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, la tenue de plusieurs formations en renforcement des capacités



Sur le plan financier, le projet AGIR-Eau a accompagné le CLE de Fêtékou dans la réalisation de trois (3) hectares de reboisement, la confection

La gestion financière des fonds récoltés est assurée à travers la gestion d'un compte bancaire avec comme signataires le Président et la Trésorière.



Le projet AGIR-Eau, nous permis d'acquérir des compétences en matière de pisciculture, de reboisement, d'apiculture et en maraîchage. Le site dédié aux activités génératrices de revenus est devenu plus grand. Nous commercialisons le miel; notre production maraîchère est de qualité et grande quantité. Notre alimentation est améliorée et diversifiée grâce aux activités de maraîchage. Nos revenus ont aussi augmenté.

En ma qualité de secrétaire du CLE, les compétences acquies en matière de gestion des activités et la tenue des PV de réunion me profitent également dans ma vie privée.

Comité Local de l'Eau de Fourigninkèrè



Membres du CLE de Fourigninkèrè sur le terrain

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Fourigninkèrè est né d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pêcheurs, (iii) les éleveurs, (iv) les exploitants de sable, (v) les transformatrices, et (vi) les chefferies traditionnelles.

Le Comité Local de l'Eau de Fourigninkèrè a été créé le 25 avril 2024 en la présence des autorités de la commune de Natitingou. Ce comité est composé de dix-neuf membres (sept femmes) avec un bureau de sept personnes dont trois femmes élues par leurs pairs au cours d'une assemblée générale élective menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que les pépiniéristes, les hôtels, les hôpitaux et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes. Le comité a obtenu la reconnaissance officielle de la commune le 05 février 2025.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe les zones de: Bagri, Djindjiré, Béri, Kantchagou, Tamou, Sotchirentikou, Bérécingou, Kantaborifa, Koussantinkou, Tchirimina, Yokossi, Ourbouga, Winkè, Yétapo, Yimporima dans la commune de Natitingou.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Fourigninkèrè a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les

partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la gestion équitable de l'eau entre tous les usagers, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'Eau de Fourigninkèrè a mené des actions de sensibilisation et de protection des berges et de la tête de la rivière Fourigninkèrè.

Le projet AGIR-Eau appuie ledit comité :

- Au plan technique par la mise à disposition du personnel de projet notamment de l'antenne nord du projet ainsi que celui du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact et Cosinus (un assistant communal couvrant les zones de Natitingou et Tanguéta) ;
- Au plan financier, AGIR-Eau a financé l'organisation des campagnes de sensibilisations, la mise à disposition des plants et la célébration des journées statutaires.

Sur le plan technique, il s'agit ; (i) des formations pour le renforcement des capacités des membres du CLE du micro-bassin de Fourigninkèrè pour l'élaboration de leur plan d'action, (ii) de l'accompagnement l'élaboration du plan local de gestion de l'eau du micro-bassin de Fourigninkèrè, (iii) de la formation sur la GIRE et les changements climatiques, (iv) de la formation sur la vie



Cuve aménagée du forage artésien de Tchirmina à Natitingou

associative et la gestion des conflits.

Sur le plan financier, le projet a accompagné les sensibilisations autour de l'importance de la protection des berges et de la tête de la rivière, les actions de reboisement et d'organisations des journées statutaires telles que la journée mondiale de l'eau et la journée mondiale de lutte contre la désertification.

Le projet AGIR-Eau a également financé la maîtrise et l'aménagement d'un forage artésien à travers la construction d'une cuve de 20 mètres cubes pour l'approvisionnement en eau des populations environnantes de Tchirmina. La gestion technique du site incombe à la communauté avec un droit de regard des membres du comité local de l'eau de Fourigninkèrè et de cadres techniques de la Mairie de Natitingou.

La gestion financière des fonds récoltés du CLE est faite à travers un compte bancaire dont les signataires sont : le Président et la Trésorière.



Participation des Membres du CLE de Fourigninkèrè à la suite d'une session de formation



BADOU Zakarie Sègnon Bénéficiaire

Le projet nous a permis de se constituer en structure de coordination des actions GIRE au niveau de la rivière. Grâce à ce projet, nous avons pu réduire la pollution de notre rivière et l'on peut constater la diminution des mauvaises pratiques telles que la défécation à l'air libre dans la rivière et sur ses flancs. Nous avons contribué avec les propriétaires terriens à la lutte contre la désertification et à la régénérescence de notre rivière. Actuellement, la qualité de l'eau de boisson des ménages est améliorée; le projet a aménagé un forage et a organisé la gestion de l'eau dans le quartier de Tchirmina. AGIR-Eau a permis de sauver la vie de la population grâce à l'amélioration de la qualité et de l'hygiène de l'eau de boisson.



Comité Local de l'Eau de Togbadji



Activité pêche sur le lac Togbadji

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Togbadji est né d'un processus de regroupement des familles d'acteurs tels que ; (i) les agriculteurs, (ii) les pisciculteurs, (iii) les éleveurs, (iv) les maraîchers, et (v) les pêcheurs.

Le Comité Local de l'Eau de Togbadji a été créé le 16 juillet 2021 avec la présence des autorités des communes de Dogbo et Lokossa. Ce comité est composé de vingt-huit membres (six femmes) avec un bureau de cinq personnes dont une femme élue par leurs pairs pendant une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que l'inspection forestière, la DDCVT et le Parlement Local de l'Eau du Mono sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique couvre les communes de Dogbo et de Lokossa notamment les villages de : Togbadji, Agbédranfo, Tokpota, Agnavo, et Médénouta.

En lieu et à la place d'un arrêté intercommunal de reconnaissance légale des Mairies de Dogbo et de Lokossa; seule la mairie de Dogbo a reconnu l'existence dudit CLE, celui de la mairie de Lokossa demeure encore non signé pour la mise en place officielle du Comité Local de Togbadji en tant qu'un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la valorisation du lac Togbadji.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Togbadji a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, d'assurer la bonne gestion et la durabilité des ressources en eau et écosystèmes associés du lac Togbadji, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Togbadji a mené des actions de sensibilisation et de plaidoirie. L'appui du projet AGIR-Eau audit comité est composé de :

- Au plan technique: il s'agit de l'accompagnement du personnel de projet (un assistant communal couvrant la zone du bassin du Mono) et celui de l'équipe du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact- Cosinus;
- Au plan financier, AGIR-Eau a financé l'organisation des campagnes de sensibilisation et l'empeisonnement du lac Togbadji pour une régénération de l'écosystème aquatique; la dotation en matériels pour la pêche ainsi que les actions de conservation des berges.

Sur le plan technique, le CLE dispose des compétences



Site maraîcher aux abords du lac Togbadji

pour le suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, des capacités notamment sur les thématiques (i) rôles et responsabilités des membres du bureau, (ii) vie associative, (iii) veille citoyenne, (iv) gestion des conflits, (v) approches transformatrice du genre, (vi) élaboration de plan d'action.

Le Comité Local de l'Eau de Togbadji est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles, des séances de formation et de visites.

Sur le plan financier, les ressources financières du CLE proviennent pour l'instant des collectes auprès des différentes familles d'acteurs et des cotisations spécifiques au niveau de chaque village de l'espace de compétence du CLE.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire ouvert au nom du CLE dans les livres de la poste dont les signataires sont: le Président, le Secrétaire et la Trésorière.

membres des familles d'acteurs ainsi que leurs ménages qui bénéficient désormais d'une circulation facilitée pour l'accès aux pêcheries et le transport des produits de pêche.



ZEGUEDE Bébé
Bénéficiaire



Le reboisement de la berge du plan d'eau est très bon, il fait de l'ombre sur la bordure du lac et les poissons y viennent pour profiter de l'ombrage et se reproduire. Le reboisement protège également la bordure du lac contre l'érosion et l'ensablement du lac.

La délimitation du franc bord du lac est une condition préalable au reboisement et nécessite l'implication des mairies. Pour es années à venir, il faudra mettre à la disposition des communautés des espèces de plants qui pourraient profiter aux propriétaires terriens (tenir compte des intérêts des propriétaires terriens dans le choix des plants).

Comité Local de l'Eau de Yakabissi



Site maraîcher de Kpessourou

Description du CLE

Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi est issu du processus de regroupement des familles d'acteurs que sont: (i) les agriculteurs, (ii) les exploitants de bois, (iii) les éleveurs, (iv) les chasseurs, (v) les maraîchers, (vi) les transformatrices, et (vii) les pouvoirs traditionnels en vue d'une meilleure gestion de la ressource eau et des ressources connexes.

Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi a été créé le 11 juillet 2019 en présence des autorités de la commune de Kouandé. Ce comité est composé de vingt-quatre membres (dont cinq femmes) avec un bureau de sept personnes comprenant deux femmes élues par leurs pairs au cours d'une assemblée générale électorale menée au niveau arrondissement. Les acteurs tels que les services déconcentrés de l'état et les Organisations de la Société Civile sont également parties prenantes.

L'espace de compétence de cette unité hydrologique regroupe la zone géographique de : Orou-kayo, Ganikpérou, Kpessourou, Dèkèrou, et Niékéné-Bansou. Un arrêté de reconnaissance légale du CLE par la Mairie de Kouandé a été signé le 22 avril 2020. Cet arrêté consacre le CLE comme étant un organe consultatif apolitique constituant un cadre d'échange et de concertation pour la conservation et la valorisation de la Tête du Bassin Versant de la Mékrou.

Interventions du CLE

Le Comité Local de l'eau de Yakabissi a pour rôle de veiller à la communication entre les usagers et les partenaires du secteur de l'eau, de faire des plaidoyers au niveau des autorités communales et structures déconcentrées de l'état sur toutes les questions relatives à la GIRE, de gérer les conflits liés à la valorisation de la Tête du Bassin Versant de la Mékrou, etc. Depuis sa création, le Comité Local de l'eau de Yakabissi a mené des actions de sensibilisation, de lutte antiérosive et de plaidoirie.

L'appui du projet AGIR-Eau audit comité se présente comme suit :

Au plan technique; on note l'accompagnement du personnel de projet notamment l'antenne nord du projet et du consortium de bureaux d'études Dorsch-Impact - Cosinus (un assistant communal couvrant les zones de Kouandé et Péhunco) ;

Au plan financier, AGIR – Eau a financé la délimitation des francs bords au niveau de la tête du bassin versant, le reboisement, l'aménagement du site de maraîchage à Pessourou; et l'apiculture.

Sur le plan technique, les activités du bureau du CLE se résument au suivi de la tenue régulière des concertations du groupe, la tenue de plusieurs formations de renforcement des capacités avec l'accompagnement



Mission de suivi sur le site maraîcher de Kpessourou

quotidien du personnel du consortium de bureaux d'études Dorsch Impact-Cosinus.

Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi est équipé de registres de suivi des réunions, des rencontres officielles et des séances de formation.

Les distances entre les lieux de résidence des membres du bureau du CLE ne favorise pas les rencontres régulières. Le bureau se réunit en générale une fois par trimestre.

Sur le plan financier, le CLE dispose des revenus issus des activité d'apicultures, du maraîchage et des cotisations des membres.

Grâce au renforcement des capacités opérationnelles des membres de la coopérative Potalmendi en matière de maraîchage et de pisciculture, à l'aménagement et à la mise en exploitation d'un site maraîcher et deux bacs hors sol pour la pisciculture, Le CLE dispose des ressources financières pour son fonctionnement. Les bénéficiaires directs du projet d'aménagement du site maraîcher sont les cinquante-cinq (55) membres dont cinquante-et-un (51) femmes de la coopérative Potalmendi, organisation membre du CLE de la tête du sous bassin de la Mékrou.

La gestion financière des fonds récoltés est faite à travers la gestion d'un compte bancaire dont les signataires sont le Président et la Trésorière.

bénéficie désormais d'une circulation facilitée pour l'accès aux pêcheries et le transport des produits de pêche.



SITUATION DU CLE DE YAKABISSI



ZAKARI Rachidatou
Bénéficiaire

Depuis que nous avons commencé les activités pour la préservation de la tête du bassin du Mékrou, nous avons remarqué la régénérescence du marigot. Il y a maintenant de l'eau dans le lit du marigot en permanence. La forêt précédemment détruite se reconstitue et nous disposons du bois pour nos usages. Les animaux tels que les éléphants, les biches et les pintades sauvages ont repris leur fréquentation de la zone, ce qui témoigne de la reprise de l'écosystème de la zone. Nous avons été formés pour l'apiculture et le maraîchage qui nous procurent des revenus.

4.2. Quelques mesures GIRE

Aménagement des canaux pour offrir des services écosystémiques

Développé par les CLE des Aguégusés, CLE de Dangbo-Aguégusés



Les canaux et drains dans l'Ouémé



Curage et entretien de 14.7 Km de linéaire de canaux et de drains agricoles par les communautés
Plus de 70 000 personnes impactées par l'aménagement des canaux

L'aménagement des canaux pour offrir des services écosystémiques consiste à concevoir et à gérer des canaux de manière à maximiser les bénéfices qu'ils peuvent apporter à l'environnement et à la société. Cela implique d'intégrer des considérations écologiques dans la planification et la réalisation de projets d'aménagement de canaux, en tenant compte de leurs fonctions naturelles et de leur contribution au bien-être humain.

Ladite mesure d'aménagement des canaux est mise en œuvre dans deux Comités Locaux de l'Eau à savoir :

- Le Comité Local de l'Eau des Aguégusés et de Dangbo-Aguégusés à travers la restauration écologique durable des canaux améliorant la circulation de l'eau grâce aux travaux entrepris, la production agricole locale par l'amélioration du drainage agricole et le développement des pêcheries.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- Améliorer des services écosystémiques liés aux canaux et aux écosystèmes aquatiques associés (berges des canaux, plaine inondable berges du fleuve aménagées en pêche) ;
- Fédérer les structures et les acteurs locaux de gouvernance de l'eau pour la mise en place d'un Comité Local de l'Eau (CLE) pour la mise en œuvre de la GIRE dans la partie inondable de la Basse Vallée de l'Ouémé (zone des Aguégusés).





Aménagement des canaux dans l'Ouémé

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre ont rapport à la :

- (i) Libération des terres pour les boisements de production : Dans la commune de Dangbo, les terrains identifiés pour les plantations de bois de production étaient encore occupés par des palmeraies et des champs cultivés, ce qui nécessitait des procédures de libération de la part des autorités locales ;
- (ii) Complexité dans l'acquisition de matériel spécifique : Des retards dans l'achat et l'expérimentation d'une pompe aspirante de sédiments, en raison de la complexité de la procédure et de la spécificité du matériel ;
- (iii) Gestion des conflits d'usage et de propriété : Avant la constitution des CLE, les conflits d'usage dans la zone de pêche des Aguégus sont récurrents puis gérés par des sections villageoises de gestion foncière et un comité communal, mais ces structures ne sont pas pleinement fonctionnelles, entraînant des conflits non résolus et en instance au niveau des juridictions de l'État.



Les solutions préliminaires apportées ou leçons apprises se déclinent ainsi qu'il suit :

- (i) l'importance de la participation communautaire et de l'inclusion de tous les acteurs, (ii) l'importance de la clarification des rôles des acteurs dans la gouvernance locale, (iii) Le besoin de planification réaliste et flexible, (iv) la mise en place de mécanismes de financement durable comme clé de la pérennité, (v) La sensibilisation et le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation locale, (vi) La gestion des conflits et droits d'usage pour assurer la gouvernance durable, (vii) l'intégration de solutions techniques innovantes pour la gestion écologique des canaux, et (viii) le renforcement du plaidoyer pour l'alignement des politiques locales.

Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Mise en place d'infrastructures multifonctionnelles bénéfiques à la fois pour l'environnement et pour la communauté ;
- Autonomisation des populations rurales pour la mise en œuvre d'une action socio communautaire ;
- Amélioration de la production agricole et des revenus.



Pisciculture en cage flottante

Développé par les CLE Doukonta, CLE Wozo Dhati



Pisciculture en cage-flottantes dans le Mono



Appui aux communautés locales pour l'empoissonnement des cours et plans d'eau Deux plans d'eau bénéficiaires de quatre cages flottantes

La pisciculture en cage flottante est une méthode d'élevage de poissons qui consiste à confiner les poissons dans des cages ou des enclos grillagés, immergés dans des plans d'eau tels que des étangs, des lacs ou des rivières. Ces cages, généralement construites avec un cadre flottant et un filet, permettent une bonne circulation de l'eau, favorisant ainsi la santé et la croissance des poissons.

Ladite mesure de pisciculture en cage flottante est mise en œuvre dans deux Comités Locaux de l'Eau à savoir :

- Le Comité Local de l'Eau de Wozo-Dhati et Doukonta qui bénéficient chacun de deux cages flottantes confectionnées pour la production de poissons tels que les Clarias et les Tilapias. Plus 8000 alevins ont été introduits afin de déclencher la production halieutique mais également favoriser l'empoissonnement de ses plans d'eau avec le retour de certaines espèces.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- ◎ Faciliter l'empoissonnement des cours d'eau de Doukonta et Wozo Dhat ;
- ◎ Améliorer les maillons transformation et commercialisation de la filière poisson dans le bassin du Mono ainsi que la mise en place d'une chaîne de valeur ;
- ◎ Contribuer financièrement au fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau de Dhati-Wozo et de Doukonta à partir des revenus d'exploitation des cages flottantes.





Dotation en matériel pour le CLE de Doukonta

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre ont rapport à / au :

- (i) l'indisponibilité de certains acteurs à la base (les populations riveraines des lacs) ;
- (ii) les difficultés dans le leadership entre les membres des CLE et les pêcheurs ;
- (iii) le lavage des graviers aux abords du lac Doukon. Ces différentes pratiques accentuent le comblement du lac et rejette du fer dans le plan d'eau.

Les solutions préliminaires apportées ou leçons apprises se déclinent ainsi qu'il suit :

- (i) la nécessité de poursuivre la formation des acteurs ;
- (ii) la nécessité de poursuivre l'organisation des campagnes de sensibilisation ;
- (iii) la nécessité de poursuivre l'organisation des émissions radio diffusée ;
- (iv) la nécessité de poursuivre le suivi technique de la



mise en œuvre du projet de pisciculture en cages flottantes sur les lacs Doukon et Dhati-Wozo ; (v) la bonne collaboration entre les responsables des institutions étatiques, l'assistant communal de Lokossa et les élus et cadres communaux a facilité le portage et la mise en œuvre du projet de pisciculture en cages flottantes sur les sites de Doukon et de Dhati-Wozo

Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Mise en place d'infrastructures multifonctionnelles bénéfiques à la fois pour l'environnement et pour la communauté ;
- Autonomisation des populations rurales pour la mise en œuvre d'une action socio communautaire ;
- Amélioration de la production agricole et des revenus.



Reboisement

Développé par les CLE Doukonta, CLE Wozo Dhati, CLE Térrou, CLE Yakabissi, CLE Fêtékou, CLE de Togbadji, CLE Corridor écologique, CLE de Dangbo-Aguégués



Espaces reboisés et plants de reboisement



Contribution à l'atténuation des changements climatiques à travers quarante-deux (42) hectares de reboisement

Des plants mis en terre et suivis par les communautés

Le reboisement consiste à planter des arbres dans des zones où il y a eu déforestation ou dans des zones où il n'y a pas eu de forêt depuis longtemps. C'est une action qui vise à restaurer ou à créer des forêts, que ce soit pour des raisons écologiques, économiques ou sociales.

Ladite mesure de reboisement est mise en œuvre dans six Comités Locaux de l'Eau à savoir :

- Le Comité Local de l'Eau de Fêtékou à travers les actions des communautés permettant la mise en terre et le suivi de 3 hectares avec une bonne croissance notée ;
- Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi à travers les actions des communautés permettant la mise en terre et le suivi de 4 hectares avec une bonne croissance notée et des pancartes de protection installées ;
- Le Comité Local de l'Eau de Térrou à travers les actions des communautés permettant la mise en terre et le suivi de 1 hectare contribuant à la préservation de l'écosystème du barrage de Djougou ;

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- ⊙ Contribuer à la lutte contre l'érosion des sols au niveau des cours et plans d'eau ;
- ⊙ Contribuer à la régulation du cycle de l'eau ;
- ⊙ Contribuer à la conservation de la biodiversité ;
- ⊙ Contribuer à la séquestration du carbone.





Sites de reboisement

- Le Comité Local de l'Eau de Doukonta, de Togbadji, de Wozo Dhati et celui du Corridor Ecologique du grand Couffo à travers les actions des communautés permettant la mise en terre et le suivi de 26 hectares avec l'appui de l'inspection forestière
- Le Comité Local de l'Eau de Dangbo-Aguégoués à travers les actions des communautés permettant la mise en terre et le suivi de 8 hectares avec une bonne croissance notée.



Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

(i) conflits fonciers; (ii) inondation du site de reboisement; (iii) manque d'entretien des plants; la période choisie pour la mise en terre qui n'est pas approprié (octobre—novembre); (iv) la transhumance; (v) la non délimitation des francs bord ;

Les solutions préliminaires apportées

(i) sensibilisation de la communauté; (ii) mettre les plants en terre à la grande saison pluvieuse ; (iii) régler le passage des troupeaux; (iv) interdire le package des troupeaux sur les sites de reboisement

Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Protection de la faune et de la flore dans la zone d'influence des Comités Locaux de l'Eau ;
- Restauration des écosystèmes dégradés au niveau des cours et plans d'eau sous la gestion des Comités Locaux de l'Eau ;
- Réduction de l'érosion des berges des cours et plans d'eau.



Aménagement des cultures rizicoles à travers le Smart Valley

Développé par le CLE Koukouangou-Koudadagou



Transport du riz par les femmes productrices



Les espaces rizicoles de deux coopératives de femmes sont aménagés au profit des populations locales

Les ménages des 62 rizicultrices impactées par l'approche Smart Valleys

L'approche "Smart Valleys" consiste en une méthode de développement et d'aménagement des basfonds rizicoles, visant à améliorer la productivité et la durabilité de la riziculture, notamment face aux défis du changement climatique.

Elle repose sur des techniques simples et peu coûteuses, favorisant la gestion de l'eau et l'implication des producteurs locaux (la planification participative, le choix de l'aménagement, l'entraide- échange de variétés de riz, l'amélioration du rendement, l'efficacité de la gestion de l'eau).

Ladite mesure de smart valley est mise en œuvre sur la zone d'influence du Comité Local de l'Eau de Koukouangou-Koudadagou à travers le projet d'aménagement de type Smart Valley du basfond M'Boaman pour la résilience climatique au profit de deux (02) coopératives de femmes productrices de riz dans la Commune de Boukombé. L'empoissonnement de ses plans d'eau avec le retour de certaines espèces.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- Réaliser les aménagements de type Smart Valley dans le basfond de N'Boaman ;
- Mettre en valeur des périmètres aménagés pour la production rizicole avec les variétés locales de riz et conformément aux exigences de l'approche Smart Valley ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et productives des femmes rizicultrices des coopératives bénéficiaires du projet ainsi que leurs contributions au fonctionnement du CLE de Koukouangou-Koudadagou.





Récoltes de riz dans les champs des coopératives

En prélude à la mise en œuvre optimale de la mesure sur le terrain avec les deux coopératives de femmes, des solutions préliminaires sont apportées à savoir ;

(i) l'appui au processus d'immatriculation de la Coopérative Villageoise de Production de Riz TIBOBENA de Dimantekor ; (ii) l'établissement des casiers judiciaires des membres du comité de Gestion ; (iii) la sensibilisation des membres pour le paiement du capital social ; (iv) l'ouverture de compte de la coopérative ; (v) la déclaration de création d'une Coopérative Villageoise de Production de Riz ; (vi) la rédaction de la demande d'immatriculation ; (vii) la dépôt des dossiers d'immatriculation au tribunal de Natitingou ; (viii) la sensibilisation des membres du CLE de Koukouangou-Koudadagou afin de reconstruire un nouvel air de lessive ; (ix) l'organisation d'une visite d'échange entre la Coopérative Villageoise de Production de Riz de Koukouangou et celles des Coopérative Villageoise de Production de Riz de TIBOBENA de Dimantékor et BASSATOUAGA de Koudadagou ; (x) le recensement des femmes des différentes coopératives occupants le bas-fonds M'BOAMAN des villages de



Koudadagou et de Dimantékor ; (xi) la délimitation des sites à aménager par l'approche Smart Valley avec les femmes des Coopérative Villageoise de Production de Riz de BASSATOUAGA et TIBOBENA et réalisation du croquis du Bas-fond ; (xii) la participation aux activités d'aménagement des deux sites qui accueilleront la mesure GIRE ; (xiii) la participation aux séances de travail de la consultante internationale et des femmes des deux coopératives BASSATOUAGA et TIBOBENA et d'autres coopératives venant des autres villages de la commune de Boukombé sur les variétés de riz local disponible et les possibilités d'échange de semences ; et (xiv) la collecte des données sur les variétés de riz et pour une évaluation rural participative des coopératives BASSATOUAGA et TIBOBENA.

Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Contribution à la gestion efficace des ressources en eau dans les activités rizicoles ;
- Participation à l'augmentation des rendements de cultures de riz de variétés locales ;
- Contribution à une résilience aux changements climatiques dans le sous bassin de la Pendjari.



Apiculture

Développé par le CLE de Fêtêkou



Formation des membres du CLE de Fêtêkou sur l'apiculture



Une vingtaine de ruches installées au bénéfice des communautés locales

La vente de miel soutien les revenus du Comité Local de l'Eau

L'apiculture consiste à l'élevage des abeilles, principalement pour la production de miel et d'autres produits de la ruche

Ladite mesure d'apiculture est mise en œuvre sur la zone d'influence du Comité Local de l'Eau de Fêtêkou à travers la réalisation d'une formation théorique suivie d'une formation pratique prenant en compte la fabrication de ruches sur site, le piégeage de ruchettes, la colonisation de ruches et le suivi des ruches et de la construction de vingt (20) ruches kényanes.

Les apiculteurs formés s'occupe de l'installation, de l'entretien et de la surveillance des ruches, veillant à ce que les colonies d'abeilles aient un environnement sain et propice à leur développement.

La récolte du miel a consisté en la récupération des hausses de ruche pour les traiter plus tard dans la miellerie. Un certain nombre de matériels indispensables ont été mis à disposition des membres du Comité Local de l'Eau de Fêtêkou pour l'activité de récolte il s'agit de : l'enfumeur, les combinaisons, l'égouttoir, les bottes, les gants et l'extracteur du miel.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- Former les bénéficiaires sur les techniques de l'apiculture moderne, toutes les étapes y compris la fabrication des ruches ;
- Equiper les bénéficiaires en matériels apicoles et les accompagner à installer sur site les ruchettes, à faire des transvasements et la colonisation des ruches par les abeilles capturées dans les ruchettes ;
- Appuyer les bénéficiaires pour le suivi de l'activité apicole, la récolte du miel et la production de la cire.





Installation des ruches par les membres du CLE de Fêtékou

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

feux de brousse, passage des bœufs, vol de miel

Les solutions préliminaires apportées

Nettoyage régulier de l'espace qu'occupe les ruches, une surveillance permanente des ruches, la sensibilisation des peuhls qui font le pâturage etc.



Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Promotion de l'apiculture dans l'unité hydrologique et conserver durablement l'écosystème du village Fêtékou ;
- Contribution à l'amélioration des revenus des bénéficiaires membres du Comité Local de l'Eau de Fêtékou.



Mesure GIRE contribuant à la paix et la sécurité

Développé par les CLE de Térou, CLE de Bouérou



Mesures de protection du barrage de Térou



Trois sites GIRE contribuant à la paix et la sécurité instaurés au bénéfice des populations locales Plus de 35.000 bénéficiaires indirects impactés

Les mesures GIRE contribuant à la paix et la sécurité consiste à l'implantation d'un site communautaire proposant des services contribuant à la paix entre les riverains.

Le site d'abreuvoir et de protection des berges de Térou regroupant un espace de décantation, l'installation de pancartes d'interdiction contre les actes de pollution, les campagnes de sensibilisation, la mise en place d'une

ceinture verte, la construction des abreuvoirs associés à des forages. Cet espace communautaire intégré est géré par le Comité Local de l'Eau de Térou ;

Le site de lavoir et d'abreuvoir de Bouérou regroupant un espace maraîcher, deux forages, deux abreuvoirs et une aire de lessive ;

Le site de lavoir et d'abreuvoir de Gouré Bouli regroupant un espace maraîcher, un forage, un abreuvoir et une aire de lessive munie de bassins de dépollution avant rejet final.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- Restaurer l'ensemble de l'écosystème du micro-bassin de la rivière Térou qui alimente un barrage de Djougou ;
- Aménager et mettre en exploitation des sites maraîchers munis de forage et d'abreuvoirs pour les éleveurs et d'une aire de lessive pour les femmes ;
- Créer un espace de dialogue inclusif, autour de la préservation de la paix et de la sécurité.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement financier des comités de gestion des ouvrages construits.





Site d'abreuvoir et de maraichage à Bouérou

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

- ▶ Disponibilité permanente de l'eau
- ▶ Délimitation du couloir de passage des bêtes sur le site
- ▶ Disponibilité permanente de l'énergie électrique pour le pompage
- ▶ Amortissement des équipements
- ▶ Le gardiennage du site

Les solutions préliminaires apportées

- ▶ Réalisation d'un puit maraîcher sur le site
- ▶ Mobilisation des frais de fonctionnement des équipements à travers la cotisation des membres du CLE
- ▶ Identification d'une personne en alternance avec un membre de la coopérative pour le gardiennage des lieux
- ▶ Convention de partenariat avec la Maire pour l'abonnement au réseau électrique en cours d'extension dans la zone



Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- ◎ Contribution à la cohésion sociale dans les villages cibles des communes de Djougou, Péhunco et Tchaourou ;
- ◎ Amélioration de la qualité de l'eau de surface pour la production d'eau potable dans la commune de Djougou ;
- ◎ Autonomisation des populations rurales pour la mise en œuvre d'une action socio communautaire.



Délimitation des francs bords

Développé par le CLE de Yakabissi



Installation des balises de délimitation des francs bords



Délimitation de quarante (40) Km de berge sur la tête de source du bassin versant de la Mékrou

Protection de la ressource en eau par la libération des berges

La délimitation des francs-bords d'un cours d'eau consiste à définir la zone qui s'étend de part et d'autre du cours d'eau, au-delà de son lit mineur (la partie généralement occupée par l'eau) et qui peut être affectée par les variations du niveau d'eau, notamment lors des crues. Ces francs-bords sont importants car ils peuvent être sujets à des dépôts d'alluvions, à la croissance de végétation spécifique, et à l'activité faunique.

Ladite mesure de reboisement est mise en œuvre sur la zone d'influence du Comité Local de l'Eau de Yakabissi à travers la protection du cours d'eau et de ses berges sur 40 kilomètres avec l'installation des pancartes de protection pour les 25 m délimités et reboisés.

Cela inclut la prise en compte des zones potentiellement inondables, la préservation de la végétation riveraine et la régulation des activités humaines à proximité du cours d'eau.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- Participer à la protection des ressources en eau de surfaces (cours et plans d'eau) par les communautés ;
- Libérer une bande de protection de 25 m de part et d'autre de la tête de source en application de la loi 93-009 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Sensibiliser les communautés contre l'utilisation d'intrants chimiques lors des production agricole.





Bandes de reboisement à Yakabissi et mesures de protection

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

(i) la réticence des agriculteurs ; (ii) la distances qui sépare les lieux de résidence des membres du bureau du CLE; qui porte une entrave à la régularité des réunions; implication des différents acteurs dans la réalisation des activités sur pour le reboisement est un facteur clé de réussite de l'action, (iii) conflits fonciers (iv) non suivi de l'entretien des plants; (v) la fréquentation des exploitants forestiers et des chasseurs en provenance des communes de Djougou et Copargo

Les solutions préliminaires apportées

(i) intensification de la sensibilisation et l'implantation des images d'interdiction ; (ii) renforcement de capacités des membres du bureau de CLE, (iii) prise de mesures de régulation de l'exploitation forestière et de la chasse.; (iv) mise en place de pare-feu, (v) mise en place des source alternatives de revenus (développement de l'apiculture)



Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Régénération et préservation de l'écosystème de la tête du bassin versant de la Mékrou ;
- Disponibilité constante de la ressources en eau pour les différents usages ;
- Réduction des actions systématiques de pollution de la ressource en eau (Mékrou).



Maraîchage

Développé par les CLE Doukonta, CLE Yakabissi, CLE Bouérou, CLE Corridor écologique



Site de maraîchage de Kpessourou



Appui à l'autonomisation technique et financière des maraîchers de Péssourou, de Bouérou, de Doukonta et du corridor du grand Couffo

Les femmes et les jeunes bénéficient d'un accompagnement socio économique

Le maraîchage consiste en la culture intensive de légumes en plein champ dans le but de les vendre. C'est une activité agricole spécialisée dans la production de légumes, où le maraîcher prépare le sol, sème ou plante, entretient les cultures, et récolte les produits pour la vente.

Ladite mesure de maraîchage est mise en œuvre dans quatre Comités Locaux de l'Eau à savoir :

- Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi à travers les actions d'une coopérative à Pessourou sur le site de 1.5 hectares par l'installation de planches en vue de la culture de piment, crinrin, grandes morelles, etc.
- Le Comité Local de l'Eau de Bouérou à travers les actions de la coopérative « Anpkian Mon » le site de maraîchage mitoyen aux espaces de lavoir et d'abreuvoir ;
- Le Comité Local de l'Eau de Doukonta et celui du Corridor Ecologique du grand Couffo à travers l'appui matériel et humain pour le développement du maraîchage par les communautés elles-mêmes.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- ◎ Participer à la protection des ressources en eau de surfaces (cours et plans d'eau) par les communautés ;
- ◎ Permettre la mise en place d'une occupation saine des communautés à la base ;
- ◎ Aider les communautés dans le financement autonome de leur cadre de concertation que sont les comités locaux de l'eau.





Abreuvoir et site maraîcher de Bouérou

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

(i) problème foncier, (ii) le temps de disponibilité de l'eau entre 9 et 16 heures n'est pas optimal pour le maraîchage; (iii) l'insuffisance de l'eau pour l'arrosage en saison sèche; (iv) conflits d'usage entre maraîchères et les éleveurs;

Les solutions préliminaires apportées

(i) règlement à l'amiable des conflits; (ii) limitation de l'activité aux heures de disponibilité d'eau; délimitation des couloir de passage des troupeaux; réalisation des abreuvoirs et lavoirs.



Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- Création d'espaces intégrés de cultures biologique pour la consommation en vue d'un bien être sanitaire (amélioration de la base nutritionnelle) ;
- Autonomisation des populations rurales pour la mise en œuvre d'une action socio communautaire ;
- Création d'un climat social apaisé.



Pisciculture

Développé par les CLE Fêtêkou, CLE Yakabissi



Développement de la pêche à Togbadji



Appui aux communautés pour le développement de la pêche au niveau local

Confection de bassins piscicoles et alevinage

La pisciculture consiste en l'élevage et la reproduction de poissons dans des environnements contrôlés, que ce soit en eaux douces, saumâtres ou salées. Elle vise à produire du poisson pour la consommation humaine, et peut être pratiquée dans des étangs, des bassins artificiels, ou des cages dans les cours et plans d'eau.

Ladite mesure de maraîchage est mise en œuvre dans quatre Comités Locaux de l'Eau à savoir :

- Le Comité Local de l'Eau de Fêtêkou qui bénéficie de deux bassins piscicoles confectionnés pour la production de Tilapias et de Clarias avec la formation des communautés à la production d'aliment locaux afin de nourrir les poissons ;
- Le Comité Local de l'Eau de Yakabissi bénéficie au niveau du site de Pessourou de deux bassins piscicoles confectionnés pour la production de Clarias avec les formations requises.

Cette mesure GIRE a pour objectifs spécifiques de :

- ◎ Renforcer les membres des Comités Locaux de l'Eau sur la pisciculture et sur l'utilisation des l'eau provenant des bassins piscicoles pour le maraîchage ;
- ◎ Renforcer les membres des Comités Locaux de l'Eau sur la fabrication de provende locale ;
- ◎ Appuyer les membres des Comités Locaux de l'Eau à trouver un circuit de livraison de leurs produits halieutiques.





Développement de la pisciculture à Kpessourou et Fêtékou

Les défis et difficultés rencontrés par les comités dans la mise en œuvre

Au niveau de Fêtékou, la pisciculture n'a pas prospéré à cause (i) des difficultés d'approvisionnement en eau des bassins piscicoles (le remplissage se fait par corvée d'eau) et (ii) l'absence de gardien sur le site du barrage.

Au niveau de PESSOUROU, aucune difficulté n'a été mentionnée en ce qui concerne la pisciculture. La commercialisation n'a pas encore commencé.

Les solutions préliminaires apportées

L'activité a été abandonnée au niveau du CLE de Fêtékou et sa reprise serait conditionnée à la présence d'un gardien sur le site. Ce qui est peu probable, vu l'éloignement du site de la localité et la dégradation du contexte sécuritaire dans la zone.



Les principaux impacts attendu par la mise en place de cette mesure sont la :

- ⊙ Contribution à répondre à la demande croissante de poisson au niveau local et national ;
- ⊙ Réduction de la pression sur les ressources halieutiques sauvages ;
- ⊙ Autonomisation des populations rurales pour la mise en œuvre d'une action socio communautaire.



4.3. Témoignages sur les bénéfices tirés



ZOGO André
PNE



« „ le renforcement des capacités des acteurs étatiques au niveau national et départemental menés avec l'accompagnement financier du projet AGIR-Eau est bonne approche pour l'opérationnalisation de la GIRE sur le terrain " »

« „ la collaboration avec AGIR-Eau nous a apporté au PNE des opportunités de financement d'activités et de réalisation de l'objectif crucial de promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau " »



ACCROMBESSI Robin
LVC

« „ La Voix des Consommateurs a mené une quinzaine d'actions de sensibilisation à travers plusieurs supports de communication avec l'appui financier du projet AGIR-Eau " »
« „ toutes les communications faites sur les médias ont fait qu'aujourd'hui les bonnes pratiques à utiliser afin d'éviter ou de réduire les rejets de déchets solides dans les latrines et la vidange manuelle des boues sont relativement bien comprises par une bonne frange de la population " »



BLALOGUE Parfait
CREDEL



« „ dans le bassin versant du Mono nous avons installé un système d'alerte précoce communautaire grâce au financement du projet AGIR-Eau " »

« „ l'inondation constitue le tout premier risque qui frappe le pays dans les différents bassins versants, chaque année les inondations surviennent et dévaste les produits de récolte des populations. Face à cela, nous avons installé un mécanisme plus proche des populations " »



CLOTOE Albert
AVIPRO

« „ les équipements remis par le projet AGIR-Eau nous sont très utiles parce que cela nous a permis de réduire certaines dépenses inhérentes à notre fonctionnement administratif " »
« „ l'association des vidangeurs professionnels s'est formalisée et pourra désormais bénéficier des sessions de formation des équipes de vidangeurs agréés " »



BASSAO Rabiou
Président du CLE de Tèrou



« „ la rivière Tèrou était exploitée et dégradée par les populations environnantes jusqu'à l'arrivée du projet AGIR-Eau qui a permis notre mise en place et le financement de nos activités pour la protection du barrage de la ville de Djougou " »

« „ la sensibilisation contribue fortement à la prise de conscience des populations pour la protection du barrage en synergie avec la Mairie de Djougou et la SONEB sur financement du projet AGIR-Eau " »

Recommandations



5.1. Meilleures pratiques

• Quelles pratiques doivent être maintenues dans les projets futurs ?

- ▶ Poursuivre l'appui à la digitalisation dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et dans la Gestion des Eaux Usées
- ▶ Renforcer les capacités locales pour l'appropriation et la durabilité
- ▶ Travailler étroitement avec les autorités locales pour l'acceptation et la durabilité des actions
- ▶ La transparence dans la gestion des financements octroyés
- ▶ La reddition de compte par les Comités Locaux de l'Eau
- ▶ Effectuer des sensibilisations de masse sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et la Gestion des Eaux Usées
- ▶ Améliorer l'adhésion et l'implication de la population aux actions
- ▶ Accroître les projets de valorisation des sous-produits de traitement des eaux usées et boues de vidanges
- ▶ Accompagnement technique de proximité des services publics d'assainissement

5.2. Défis rencontrés : Améliorations possibles

- Quels aspects du projet pourraient être améliorés ou ajustés pour de futurs projets ?



Vue sur la rive du lac Togbadji, Agnavo-Bakpohoué

- Difficulté à mobiliser de l'eau en permanence toute l'année pour l'irrigation sur les sites soutenus par le projet et fonctionnant au pompage avec l'énergie solaire
- Difficulté du projet à obtenir des actes de propriété foncière afin de sécuriser les domaines au profit des bénéficiaires du projet
- La guerre de leadership (au début du projet) entre les membres des Comités Locaux de l'Eau
- Les inondations (crue) débordant l'eau de certains lacs de leurs lits jusqu'à la berge. Un phénomène cyclique dont la gestion s'avère difficile pour les membres de CLE
- Le lavage des graviers aux abords du cours d'eau de Doukonta, cette pratique rejette du fer dans le cours d'eau
- Le respect strict de certaines procédures administrative n'ayant pas permis de faciliter la célérité dans l'exécution des activités de terrain ;
- L'insécurité des infrastructures et équipements mis en place à la faveur des cours d'eau qui sont exposés aux risques de vandalisme, de vols et de conflits récurrents (concernant surtout les plans d'eau dans le bassin du Mono)
- Le besoin récurrent de procéder à des réajustements (surtout budgétaires) à cause des omissions, pendant la phase conceptuelle du projet, de certaines dépenses importantes nécessaires pour la mise en œuvre sur le terrain

5.3. Perspectives

Soutien institutionnel:

- ▶ Appui à l'opérationnalisation de l'ANBBH
- ▶ Renforcement des mécanismes de coopération inter-institutions
- ▶ Développement des mécanismes innovants de financement

Renforcement de la résilience des populations face au changement climatique et la cohésion sociale :

- ▶ Réalisation des études sur les risques climatiques
- ▶ Développement des mesures GIRE renforçant la paix et la cohésion sociale
- ▶ Renforcement de la protection des ressources en eau en qualité et en quantité
- ▶ Accompagnement technique et institutionnel des CLE

Appui à la modernisation du système de suivi des ressources en eau (SAP et BDI)

- ▶ Renforcement du système de suivi des ressources en eau à travers la Base de Données Intégrées
- ▶ Orientation vers un Système d'Alerte Précoce multirisques
- ▶ Développement d'un système webGIS sur les ressources en eau

Appui continu pour l'optimisation du fonctionnement des Stations de Traitement des Boues de Vidange de Calavi et de Djougou

- ▶ Accompagnement des vidangeurs pour assurer une vidange conforme aux normes
- ▶ Expérimentation d'autres types de valorisation des sous-produits de traitement des boues de vidange



Station de Traitement des Boues de Vidange d'Abomey-Calavi

5.4. Témoignages des partenaires : engagement capitalisation



Anassi DAMBARO ADAM DJAI
SGAM

« AGIR-Eau c'est notre projet, nous l'avons suivi et orienté pendant quatre années de mise en œuvre. C'est pour nous un plaisir de constater les résultats probants obtenus notamment sur le volet de mise en place de mécanisme de financement de la gestion des ressources en eau, toute chose qui accompagne véritablement les actions du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines. »



HOUNKPONOU Saïd
DG-Eau

« „ notre collaboration avec le projet AGIR-Eau nous a permis de faire en sorte que la Gestion Intégrée des Ressources en Eau soit une réalité concrète ” »
« „ le projet AGIR-Eau a mené des actions durables dont la poursuite sera prise en compte par la Direction Générale de l'Eau dans une approche holistique ” »



GBAGUIDI Eric
DGDU

« „ le projet AGIR-Eau nous a beaucoup aidé sur les questions de renforcement des capacités des cadres au niveau central, au niveau communal et aussi les structures faitières de vidangeurs ” » « „ le Plan Directeur d'Assainissement est un document capital de planification des investissements, des actions en termes de renforcement des capacités et des infrastructures à mettre en place dans des zones clés. Le projet AGIR-Eau a permis de rédiger les Plans Directeurs d'Assainissements des villes secondaires de Lokossa et de Djougou en appui à la DGDU ” »



BABALOLA Darius
SGDS

« „ le projet AGIR-Eau mis en œuvre par la GIZ Bénin a apporté un appui structurant à la SGDS dans la mesure où il a permis de renforcer tous les maillons de la chaîne de l'assainissement ” »
« „ le projet AGIR-Eau a permis à la fois d'améliorer la qualité du service de l'assainissement rendu à la population et d'assurer meilleure gouvernance de la filière ” »



Quelques liens utiles



Journée Porte Ouvert DG Eau

https://www.youtube.com/watch?v=DSB_2nT4KO8



Journée Porte Ouvert sur la GIRE au Bénin

<https://youtu.be/BF0BMmZQvpE?si=Yu5cfIQW9txIBRO1>



Conflit au Nord Bénin : La GIRE Renforce la Paix et la Sécurité

<https://youtu.be/deNfdfFwGQs?si=KrhXcMLoukCPSlzn>



L'impact des TAC - AGIR Eau GIZ Bénin

<https://youtu.be/XGfaC7a2mq8?si=-Hk9IE1Za5QN3zTd>

Mentions Légales

Une publication de :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges : Bonn et Eschborn
Friedrich-Ebert-Allee 36+40
D-53113 Bonn
T +49 (0) 228 44 60 - 3441
F +49 (0) 228 44 60 - 3441

Projet

Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
dans le contexte du changement climatique
(AGIR-Eau)

08 B.P. 1132 Tri Postal, Cotonou, Bénin

T +229 01 94 18 36 03
F +229 01 21 31 13 35

Mise en page

ILE SACRÉE

Contact

Degla Rodrigue Dossou
degla.dossou@giz.de

Crédits photos :
© GIZ/ www.giz.de

La GIZ est responsable des contenus de la
présente publication.



Mis en œuvre par :
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En partenariat avec



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DE L'EAU ET DES MINES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

